

Koninklijke Academie voor Overzeese Wetenschappen
Klasse voor Morele en Politieke Wetenschappen, N.R., XLII-5, Brussel, 1974

La mémoire
d'un policier belgo-congolais

PAR

Jean SOHIER

Membre de l'Académie

350 F

Académie royale des Sciences d'Outre-Mer
Classe des Sciences morales et politiques, N.S., XLII-5, Bruxelles, 1974

Koninklijke Academie voor Overzeese Wetenschappen
Klasse voor Morele en Politieke Wetenschappen, N.R., XLII-5, Brussel, 1974

La mémoire
d'un policier belgo-congolais

PAR

Jean SOHIER

Membre de l'Académie

Académie royale des Sciences d'Outre-Mer
Classe des Sciences morales et politiques, N.S., XLII-5, Bruxelles, 1974

Mémoire présenté à la Séance du 19 juin 1973

D/1974/0149/1

RESUME

Réparti en une centaine d'anecdotes, l'auteur rassemble sous ce titre le souvenir des expériences professionnelles personnelles vécues en Afrique belge qu'il considère comme ayant contribué de façon décisive à son savoir-faire d'enquêteur judiciaire.

Outre sa portée criminologique, l'ouvrage constitue un document sur ce que pouvait représenter un cabinet de substitut à la veille de l'accession du Congo belge à l'indépendance.

SAMENVATTING

Verspreid over een honderdtal anecdoten, verzamelt de auteur onder deze titel herinneringen aan persoonlijk beleefde beroepservaringen in Belgisch Afrika, die hij als beslissende bijdragen beschouwt tot zijn bekwaamheid als gerechtelijk onderzoeker.

Buiten zijn criminologische betekenis, vormt dit werk een document over wat het cabinet van een substituut kon zijn op de vooravond van de onafhankelijkheid van Belgisch Kongo.

0. INTRODUCTION

La police avec des formes différentes ne peut avoir d'autre règle que celle de la justice: elle en est le flambeau, mais elle n'en est pas le glaive (Joseph FOUCHE, duc d'Otrante, Circulaire aux préfets du 31 mars 1815).

En 1968, alors que j'avais la perspective d'effectuer un bref séjour, après sept ans d'absence, en qualité de professeur visiteur à l'Université de ma ville natale, Lubumbashi, un flot de souvenirs professionnels m'assaillit, et je les jetai pêle-mêle sur papier.

A mon arrivée au Zaïre, début 1969, une question me brûlait les lèvres:

— En toute franchise, maintenant qu'elle n'est plus, que pensez-vous de la justice coloniale?

Pendant cinquante ans, mon père puis moi-même avions servi la justice au Congo belge. Le magistrat professionnel pour demeurer humain doit vaincre chaque jour son plus grand ennemi: la routine mécanique. A l'issue de mon premier terme de trois ans comme magistrat, j'avais déjà été saisi d'une angoisse du même genre: j'avais extrait de la prison une dizaine de condamnés qui avaient nié jusque devant le tribunal; je leur avais demandé, maintenant que la chose jugée était acquise, s'ils étaient réellement coupables, et tous m'avaient répondu affirmativement. Voici que j'étais pris du même doute sur la validité de notre action passée.

Mais à qui poser la question? Pas aux étudiants: le temps va vite; pour cette nouvelle génération la colonisation c'était avant le déluge. Pas à mes amis africains: leur réponse aurait été teintée de sympathies personnelles. J'ai choisi des rencontres de hasard, à commencer par un chauffeur commandé par l'Université pour me véhiculer. Les réponses immédiates et concordantes:

— Elle était efficace,
m'ont déconcerté.

Aurais-je préféré « elle était équitable » ou « elle protégeait les faibles », peut-être? Mais, à la réflexion, j'aurais éprouvé des doutes sur leur sincérité. La réplique de mes interlocuteurs éclairait mes souvenirs d'un jour nouveau.

Les magistrats risquent partout de s'enfermer dans un monde clos. Si la Justice du Congo belge, et avant tout la justice pénale qui intéresse l'opinion, humaine et donc imparfaite, a échappé, plus de dix ans après l'accession de l'ancienne colonie à l'indépendance, au dénigrement des institutions coloniales, c'est qu'elle fonctionnait sur des bases bien équilibrées.

La tendance des magistrats sera de l'expliquer par la qualité du recrutement de leur corps, son esprit d'indépendance, héritage de l'ère léopoldienne, mais, surtout, les bienfaits de cette mission équivoque dévolue par le génie de LÉOPOLD II au parquet, à la fois ministère public et « tuteur des indigènes », avocat d'office des classes déshéritées.

Ces explications sont insuffisantes. L'adjectif « efficace » employé par mes interlocuteurs me l'a bien fait comprendre. Une magistrature isolée dans sa tour d'ivoire ne peut rien; elle s'inscrit, pour remplir sa mission, dans un contexte administratif et social d'ensemble. Ce contexte c'est évidemment la police et la confiance et l'aide que lui portent les justiciables.

Que cette police existât au Congo belge, j'en fournirai un exemple qui fera rêver plus d'un policier. Chef du parquet de Jadotville (actuellement Likasi), ressort de 150.000 âmes, urbanisé à 60 %, grâce au service de recherches de la police, il m'est arrivé de clôturer certains bilans mensuels sans aucun « classement sans suite: auteur inconnu ».

Si j'embrasse du regard une carrière coloniale de seize ans, je me rends compte que mon activité fut pour une bonne part, si pas en majeure partie, policière. Administrateur territorial pendant trois ans et demi, je fus en cette qualité officier de police judiciaire, ayant l'occasion de gérer par intérim, pendant des congés de collègues, des prisons et des commissariats de police, mais j'exerçai aussi des fonctions juridictionnelles dans les juridictions coutumières et les tribunaux de police. Substitut du procureur du Roi pendant huit ans, je fus avant tout juge d'instruction, ne consacrant qu'une faible partie de mon temps à mes fonctions de juge en révision et en annulation des juridictions inférieures.

Enfin, pendant cinq ans, j'ai siégé au criminel, mais surtout au civil. Pendant onze ans, je fus donc surtout un policier, mais même mes fonctions administratives tant dans la territoriale qu'au parquet, si elles n'étaient point judiciaires, peuvent être tenues pour une bonne part comme des attributions de police administrative préventive. Tels étaient, notamment, les devoirs du tutelle des classes déshéritées dévolus aux autorités de la territoriale et de la magistrature: en lançant des assignations comme avocat d'office des indigènes, il me fallait instruire des dossiers même civils et les replacer dans le cadre du bon ordre social. L'instruction se poursuit d'ailleurs après la saisine du siège; des surprises peuvent se produire devant le juge. Face au tribunal, j'ai figuré comme défenseur désigné de prévenus de crime de sang, et de l'autre côté de la barrière, comme ministère public ou comme juge.

Les attributions complexes dont je fus le titulaire tour à tour ou simultanément, furent par conséquent souvent policières, mais leur énumération permet déjà d'en déceler un caractère primordial, la diversité. A l'exclusion de la qualité de prévenu, en une période relativement brève, j'ai occupé toutes les fonctions que requiert l'exercice de la justice, si l'on veut bien tenir compte aussi que dans certaines juridictions inférieures le juge était son propre greffier, son propre huissier et exécuteur de ses sentences.

Cette diversité n'était pas seulement le fait des fonctions, mais aussi du cadre géographique où elles s'exercèrent: en seize ans, j'ai changé neuf fois de port d'attache, passant de la Cuvette équatoriale aux hauts plateaux tropicaux, de la maison isolée en brousse au petit poste pour aboutir aux métropoles industrielles. J'ai usé de méthodes d'investigation coutumières, comme de laboratoires modernes de police scientifique.

Cette diversité ne signifie nullement disparité. La spécialisation comporte des avantages, mais l'interpénétration des services pallie bien des insuffisances inévitables dans des pays en voie de développement. L'unité d'action évite les heurts dans le traitement de la délinquance si sensibles dans nos contrées européennes occidentales. Le passage de serviteurs de la justice d'une fonction à l'autre permet une meilleure compréhension des tâches et des difficultés des agents d'exécution: quand un pro-

cureur général lançait une circulaire sur la façon de procéder à une arrestation, celui qui la recevait sur le terrain était sûr que le signataire, ou l'un de ses adjoints directs, savait d'expérience personnelle de quoi il s'agissait.

Dans une pareille ambiance, il n'est pas déplacé qu'un magistrat décrive ses souvenirs de police.

LA MÉMOIRE D'UN POLICIER

Il est souhaitable, voire indispensable pour combattre certains types de criminalité, que le policier reçoive une formation théorique solide. Mais même bien formé, le policier ne deviendra bon enquêteur qu'après être passé par l'école de l'expérience. Sa matière c'est l'homme, et l'homme ne se résout pas en formules. Comment établir le contact avec l'interpellé? Comment percevoir dès le début, car les traces sont souvent fugaces, la faille d'une déposition? Seule la pratique l'apprendra à l'enquêteur. Sur le plan technique même, les modalités de la criminalité sont tellement multiformes, qu'il est impossible de prévoir tous les moyens propres à l'élucider.

Le policier tire l'essentiel de sa valeur d'expériences personnelles: c'est ce qui fait l'intérêt de la littérature policière sérieuse ou romanesque. Mais les leçons retenues au cours de sa vie professionnelle, il les doit aux enquêtes menées par lui, dans leur grosse majorité banales: il est exceptionnel qu'un policier ait eu à dénouer plus de trois ou quatre « belles » affaires. Le plus célèbre juge d'instruction de l'Histoire, H. GROSS, l'un des pères de la criminologie contemporaine, méconnu de la plupart de ceux qui appliquent son enseignement transmis de seconde main, pillé même par des auteurs de romans policiers qui spéculent sur l'oubli où il est tombé, fonde son volumineux *Manuel pour juge d'instruction* sur son expérience, mais les affaires qu'il rapporte sont, à de rares exceptions près, absolument quelconques. Il a su en extraire un chef-d'œuvre irremplaçable.

Les criminologues sont conscients de cette banalité; c'est pourquoi, depuis cent ans, nous voyons de nombreux ouvrages répéter les mêmes cas, le fond commun ne s'enrichit à chaque génération que d'une demi-douzaine d'affaires au plus. Il en résulte une véritable sclérose qui déforme la réalité de la mémoire d'un policier.

Les cellules du cerveau enregistrent une donnée acquise et illustrée par un fait concret, puis le conservent effaçant les exemples confirmatifs, en sens peut-être divergent du cerveau électronique. Le fait élu n'est pas nécessairement le meilleur. Si une affaire nouvelle fournit une leçon déjà connue, elle ne sera retenue que si elle présente une originalité accidentelle.

C'est pourquoi le policier conservera un souvenir vif de ses démarches de débutant, expérience professionnelle décisive, peut-être d'un intérêt secondaire du point de vue de Sirius mais qui explique son savoir-faire ultérieur.

Dans un cas comme le mien, fils d'un magistrat instructeur qui aimait narrer ses souvenirs et les a publiés dans leur majorité, mais aussi petit-fils d'un commissaire de police, un certain nombre de ces données acquises se sont imprimées dans ma mémoire durant mon enfance, et pour la façon de réagir dans tel ou tel cas concret, l'exemple qui surgit ne provient pas de ma carrière mais de celles de ma lignée.

De plus, il est certain, et c'est là leur but, que les lectures de revues ou d'ouvrages spécialisés, congolais ou autres, encadrent et enrichissent les expériences personnelles.

Par exemple, au Congo belge, nous avions une habitude, hélas non suivie en Belgique, d'ordonner autopsie dans tous les cas de suicide et d'accident mortel. Nous savions que des meurtres se camouflent en suicides. Je suis à même d'en fournir des exemples, mais aucun ne provient de ma carrière: j'ai dû en rencontrer, mais ils ne se sont pas incorporés dans ma mémoire personnelle faute d'originalité marquée. Par contre, j'ai retenu des cas de surprises analogues nées des résultats d'autopsies; je les rapporte dans les récits qui vont suivre.

Tant s'en faut donc que mes souvenirs personnels recouvrent la totalité de ma formation policière. Lorsque j'ai confié au *Bulletin des Tribunaux de Police Congolais* en 1954 et 1955, mes *Conseils pratiques à l'usage des officiers de police judiciaire*, je me suis voulu plus systématique, et j'ai couvert des domaines qui ne seront pas abordés ici.

Après plus de vingt-cinq ans de vie judiciaire, il m'arrive d'être effaré par certains calculs; c'est ainsi que j'ai interrogé plusieurs milliers d'inculpés et de témoins, de quoi peupler une petite ville de province.

J'en ai retenu un certain nombre de leçons, mais je me rends compte que ce processus ne fut pas conscient et que la sélection s'opéra sans critère rationnel. Si je réfléchis à mon passé, je dois conclure que la période la plus fructueuse de ma carrière se situe à mon second terme comme substitut à la tête du parquet de Jadotville (actuellement Likasi). J'ai dissipé à cette époque les nuages de terreur qui couvraient toute une région, je suis venu à bout d'une délinquance juvénile préoccupante dans les camps de l'Union Minière, j'ai réussi à provoquer une réforme des prisons, et, enfin, j'ai pu constater une baisse nette de la criminalité grâce au véritable sport que nous avions mis au point avec le commissaire de police en chef: chaque mois, nous concentrions nos efforts sur les quelques affaires non élucidées et nous jouîmes du triomphe de clôturer un trimestre mémorable sans échec. De plus, c'est ce terme là que je rédigeai mon ouvrage le plus considérable. Or de cette période si riche de ma vie, je ne conserve que la moitié des anecdotes du terme précédent certainement moins fécond.

Pour réussir la restitution de la mémoire d'un policier, il me fallait d'abord éliminer de la mienne les apports extérieurs qui ont contribué à ma formation. Mes lectures d'abord, y compris les enseignements très riches que j'ai pu puiser dans les publications judiciaires belgo-congolaises; y sont relatées des affaires qui pour tel ou tel sujet fournissent des exemples bien plus spectaculaires que ceux que j'ai rencontrés: pour un traité systématique à vocation didactique ce sont elles qu'il faudrait citer, mais les introduire ici déformerait l'image d'une expérience personnelle.

Ma formation fut aussi familiale; dès ma petite enfance, les récits de mon père ont façonné mon esprit; les reprendre défigurerait la réalité, car ils se rapportent souvent à une situation sociale dépassée au moment de mes prestations professionnelles. En outre, puisque mon père en a rapporté ça et là la plupart, souvent dans des nouvelles, il faudrait de façon oiseuse y opérer le tri de la réalité et de la fiction.

Pour livrer la mémoire d'un policier, enfouie, presqu'inconsciente, dans son cerveau qui lui permet de répondre de façon adéquate à un problème donné, grâce à l'enseignement de ses expériences passées, il était indispensable aussi d'éliminer les

curiosités sans problème. Telle perversité sexuelle, tel « beau » crime, peuvent ne poser aucun problème policier et n'être retenus que comme documents humains. Par exemple, tel mari bafoué fit sauter une charge de dynamite à hauteur de l'alcôve de la case où s'ébattaient sa femme et son amant: le procédé est spectaculaire, mais la recherche du coupable n'a suscité aucune difficulté.

L'intérêt se porte donc ici sur la technique de l'enquête. Mais si le cerveau a enregistré un mémorandum, celui-ci ne se manifeste que devant un problème posé à l'enquêteur: un déclic fonctionne soudain et la leçon antérieure frappe l'esprit. Par exemple, si je constatais qu'un vieillard témoin et complice d'un descendant s'enfermait dans le silence et commençait à déprimer, aussitôt je prenais des mesures pour éviter un suicide par consommation: un des récits qui suivent feront comprendre pourquoi. Des exemples africains me frappent soudain parfois dans mes fonctions actuelles de juge d'instruction en Europe; ainsi à propos d'une vieille meurtrière murée dans son mutisme et paraissant déprimer. Mais faire resurgir cette mémoire à froid est une tâche exténuante: elle ne s'est pas inscrite dans la tête en ce but. Plusieurs semaines m'ont été nécessaires pour revivre la première anecdote, les autres ont suivi, mais par tranches échelonnées, pendant plus de trois ans.

Toutes sont vraies, je puis les situer, mais je m'aperçois qu'en les restituant telles qu'elles furent mémorisées, elles comportent une part d'élaboration qui s'est opérée malgré moi. Ainsi, plusieurs affaires presqu'identiques peuvent s'être fondues, incorporant des détails propres à chacune d'elles. Parfois un emprunt extérieur s'y mêle. De même, si une région, une catégorie sociale, posait des problèmes spécifiques, la mémoire a pu combiner plusieurs cas caractéristiques et les restituer en bloc indissociable au moment voulu.

Le policier vit au milieu de collègues; ils échangent leurs expériences. Si j'ai joué un rôle dans 90 % des affaires que je rapporterai, les autres qui me furent confiées se sont incorporées dans mon stock personnel.

Si ces affaires furent sélectionnées pour une raison ou l'autre dans mon esprit, l'ensemble représente quand même un échantillon déjà valable de ce que pouvait être un cabinet belgo-congo-

lais: j'estime, en effet, que 1,5 à 2 % des affaires que j'ai traitées, ont fourni la matière des anecdotes. Il est caractéristique que les vols dominent largement le lot, que les homicides involontaires y sont plus nombreux que les meurtres, et que plusieurs affaires de mœurs, négligées en général par les auteurs, y figurent.

Cependant, j'ai fait exception pour l'apport du laboratoire de police scientifique. C'est très caractéristique du travail de la mémoire. J'avais admiré en son temps de brillantes expertises menées par l'opérateur du laboratoire d'Elisabethville (actuellement Lubumbashi), Monsieur H. HERMANS. Or je me sens incapable d'en évoquer une de façon cohérente. Je m'explique ce trou par le fait que, confronté à un problème technique, il me suffisait d'aller le trouver et lui demander conseil avant de rédiger un réquisitoire à fins d'expertise. Je pouvais en ce domaine me fier au technicien, ce n'était plus de mon ressort. Mais cette carence dans l'exposé était préjudiciable à l'esquisse d'un portrait de la police belgo-congolaise. Monsieur H. HERMANS est attaché à présent au laboratoire de la police judiciaire de Liège. Il m'a aimablement rapporté deux de ses souvenirs. Je le remercie de sa collaboration.

Il me faut aussi remercier Monsieur le Conseiller A. GIFFROY qui m'a fourni une documentation sur une affaire rapportée de seconde main et classée dans ma mémoire. Comme elle avait une implication politique, je voulais être sûr de mes références, or il avait mené l'enquête et conservé son réquisitoire dans ses archives.

Personnellement les miennes ont été abandonnées en Afrique lors d'un départ précipité en 1962. Je n'ai pu donc me fier qu'à ma mémoire. Celle-ci m'a surpris par la façon dont elle restituait le passé: sous une forme elliptique, elle a retenu les traits essentiels, quelques détails d'encadrement, et souvent placé un accent sur la finale qui fixait l'image. Il ne s'agit donc pas ici d'une composition littéraire, mais bien du cliché imprimé dans le cerveau.

BUT DE L'OUVRAGE

Je ne tire pas ici de cette expérience policière un enseignement criminologique. Cependant, sans viser un but didactique, j'ai

réparti les anecdotes par genres en différents chapitres. Une citation liminaire, extraite le plus souvent d'écrits antérieurs de ma main, suggérera aux lecteurs une leçon possible dont il fera ce qu'il voudra; il s'agit surtout de laisser les faits parler d'eux-mêmes sans les commenter.

Même si l'intérêt des récits est variable, je livre ma mémoire telle quelle, comme un document brut, sans opérer un tri dans les souvenirs. En effet, à mon avis, il s'agit d'un matériau historique peut-être irremplaçable en ce domaine sur une époque mal connue de la justice belgo-congolaise.

Bien sûr, les publications juridiques sur le Congo belge s'étaient multipliées en seconde période coloniale, mais elles avaient trait soit à des problèmes d'un autre ordre, soit, pour les affaires policières, dans leur écrasante majorité, à des enquêtes menées pendant les vingt-cinq premières années de la Colonie.

C'est que les enquêteurs en prise directe avec les justiciables sont, en général, des magistrats subalternes: ils n'écrivent guère, sont paralysés par la crainte d'un contre-coup s'ils dévoilent des secrets professionnels ou même plus simplement, s'ils prétendent prématurément sortir du rang. Le recul leur fait aussi défaut, et dans une lutte au jour le jour, ils aperçoivent moins l'importance des dossiers qu'ils traitent.

Un certain nombre d'affaires relatives à la seconde moitié de l'ère coloniale ont été disséquées pourtant, mais il s'agit surtout de cas vécus pendant la guerre ou dans l'immédiate avant-guerre, *grosso modo* de 1935 à 1945: les acteurs de ces affaires commençaient à accéder aux échelons supérieurs. Par contre, la carence est presque complète à partir de 1946. Or ceci correspond justement à ma carrière, mes souvenirs complèteront le panorama connu de la police coloniale belge.

J'ai fait remarquer plus haut que l'expérience de mes collègues sur le terrain a contribué à mon enrichissement et s'est intégrée à ma mémoire personnelle. Pour bien situer le recul historique et distinguer l'ultime génération coloniale, je ferai précéder d'un astérisque les anecdotes qui couvrent la période qui court depuis la fin de la carrière de mon père jusqu'au début de la mienne.

I. LES FRUITS DE LA SYMPATHIE

*Son efficacité sera toujours doublée à l'heure H., s'il a pris l'habitude d'observer longuement les us et coutumes de sa région (J.S., Conseils pratiques à l'usage des Officiers de police judiciaire, *Bulletin des Tribunaux de police congolais* 1954, p. 1).*

LYCANTHROPIE (A la mémoire d'A.D.)

Le petit prévenu râblé ne cachait pas sa haine de la victime.

Chasseur professionnel isolé, battant une petite île d'un fleuve secondaire, il avait ajusté le singe qui gambadait sur le faîte du géant d'un bouquet d'arbres. Touché, le gibier rebondit de branche en branche pour reprendre peu à peu, en mourant, son enveloppe humaine. La victime était le chasseur d'un village voisin.

Pourquoi ce méchant homme s'était-il métamorphosé en animal? Pour le plaisir de l'amener devant ces juges sinistres aux noirs oripeaux du lointain chef-lieu?

Oui, il avait voulu le tuer, mais c'est parce qu'il était sorcier!

Commis d'office pour sa défense, longiforme, figé par l'attention, l'avocat se penchait sur ce client difficile, sans rien tenter pour calmer sa virulence.

Le dossier ne rapportait aucun mobile plausible; restait cette animosité envers un concurrent probable. Le ministère public insistait sur cette haine, intacte malgré la détention préventive.

L'avocat se leva; son choix par le sort avait-il été heureux, l'expérience de la brousse lui manquait?

— Messieurs, vous le savez, j'ignore tout des coutumes africaines, les superstitions me désorientent; pire: je ne suis pas parvenu à communiquer vraiment avec mon client. Dans le parloir de la prison, il a éludé mes questions, tête il revenait au récit qu'il vous a fait; l'interprète, aimablement prêté par l'administration, n'a pu m'éclairer malgré ses efforts. Cependant, je suis chasseur comme lui, en chasseur je parlerai donc. Un bon

fusil n'est jamais à l'abri d'une méprise, le plus expérimenté doit refréner son excitation, multiplier les sûretés. Quand un chasseur tire sur le sanglier qui agite un fourré, et abat une vieille femme qui ramassait un fagot, c'est vraiment une bête qu'il a voulu viser. Mon client a vu un singe dans son collimateur; il n'en doutait pas à l'instant où il poussait la gâchette: c'est un chasseur exercé. L'homme tombé à ses pieds, il n'a pas compris son erreur; sa bonne foi est sincère, son explication défie la raison, mais il y croit, elle lui apporte une solution logique dans son milieu. Sa haine envers la victime est postérieure à l'accident: l'enquête sur la période antérieure s'est révélée négative. Nous avons affaire à un homicide par imprudence, rien de plus. Laissez-moi vous conter simplement quelques cas vécus en Europe de stupides accidents de chasse...

— La cause est entendue, Maître.

...

Dans l'année, il était mortellement blessé dans un stupide accident de chasse.

RE COURS EN GRÂCE

« Tuteur des indigènes », le substitut est invité à rédiger le recours en grâce du vieillard décharné qui se lamente devant lui. Condamné à trois ans de prison en instance, sa peine a été portée à vingt ans en degré d'appel. La défense *pro deo* s'est montrée inefficace, le parquet a pris le relais. L'arrêt insiste sur la barbarie de cet homme qui a roué à mort son fils à coups de gourdin. Son récit est simple, l'interprète lui relit sa transposition en forme de supplique avant de lui demander son accord et d'apposer son empreinte digitale, faute de signature.

— J'avais un fils, mon frère avait une fille. Sa femme et lui moururent; je pris la petite orpheline chez moi, et mes enfants grandirent côté à côté. Mon épouse décéda à son tour: hélas, peut-être les aurait-elle mieux éduqués! Ils s'aimèrent.

— Je les surpris un jour: ils ne reculaient pas devant l'horreur de l'inceste, le malheur guettait le clan. Nous sacrifiâmes une chèvre pour apaiser les esprits des ancêtres, j'en aspergeai le sang sur la tête des coupables, puis sur la terre souillée par leur

crime. Ma fille comprenait sa faute, mais mon fils demeurait buté.

— Je résolus alors de marier ma fille au loin et pris langue avec un intermédiaire matrimonial. La distance me favorisa: le prétendant avait bonne réputation.

— La veille du jour où la fiancée parée devait nous quitter pour subir le stage d'observation dans la case de sa future belle-mère, mon fils, pour qu'elle ne fut pas à un autre, l'étrangla.

— Devant la fosse, je le forçai à prendre le corps de sa sœur dans les bras, et tandis qu'il était agenouillé, d'un seul coup de bâton sur la nuque, je le tuai. Par après, il me fallait enfonce le bois dans la plaie pour vérifier la mort. C'est là le châtiment prévu par nos aïeux: l'exécution n'est pas douloureuse. Je devais sauver mon clan.

— J'ai perdu ma fille, j'ai perdu mon fils, je mourrai sans descendance. Sire, je ne survivrai plus longtemps: je voudrais rendre mon âme aux ancêtres près de la tombe de mes enfants, pas en prison, pas dans une ville étrangère.

Il fut gracié.

CONFLIT DE GÉNÉRATIONS

Au détour des lacets, se déployait un paysage grandiose, la route dévalait du plateau vers le moutonnement des arbres géants qui masquaient le fleuve, les gradins de la savane parc se festonnaient de galeries forestières au contour des torrents.

Le *capita* (chef de culture) d'une petite ferme avait été assassiné sur la rive de l'un d'eux. Aux côtés du chauffeur de la camionnette, l'administrateur réfléchissait. Inutile de s'embarrasser du chef: la dizaine, la quinzaine, la vingtaine au plus de travailleurs de l'exploitation devaient former une grande famille immigrée des territoires de l'ouest, sans contact avec les autochtones. Ils contractaient service par groupes homogènes auprès des quelques colons du voisinage, ou érigaient un hameau satellite d'un gros village. Devenu adulte, l'individu choisissait librement sa résidence, soit auprès de sa femme, soit en s'intégrant à l'une des familles de n'importe lequel de ses quatre grands-

parents: il en résultait de petites communautés fort souples et cohérentes qui, avec le temps, l'expansion démographique aidant, finiraient sans doute par submerger la région et ses grands clans à l'unilatéralité rigide. Aussi, outre le commis-recenseur, avait-il veillé à la présence dans l'équipe de policiers de celui, originaire de l'ouest, qui lui servait d'intermédiaire avec les immigrés.

Les cultures fruitières s'alignaient impeccables, le petit camp de travailleurs, d'une propreté irréprochable, formait une esplanade en surplomb du ravin boisé où cascadaient le torrent; quelques planches en contre-bas le traversaient. Le corps, aspergé par instant d'eau écumante, avait roulé en amont de la passerelle; la brayette du pantalon était ouverte et le sexe bien visible.

Mais là n'était pas le théâtre du drame.

Les herbes foulées, les tâches de sang menaient au bord du ravin, puis, à travers le sentier, à un fourré donnant vue sur une vasque masquée par un méandre du torrent, en aval du pont. Un vieux manche de houe au renflement terminal ensanglanté y fut relevé. La victime avait été sans doute surprise par derrière, ainsi que le montrait le coup porté à la nuque, alors qu'elle s'était isolée un instant: cela expliquait, sans doute, l'ouverture du pantalon. Mais pourquoi l'assassin avait-il, au risque d'être vu, traîné le corps sur une cinquantaine de mètres pour le jeter là où il ne pouvait manquer d'être rapidement découvert?

Le croquis achevé, l'administrateur fit emporter le cadavre, travail rendu malaisé par la dénivellation et la taille de la victime, jeune et bien découpée, à la physionomie avenante, autant qu'il était encore possible d'en juger. Le médecin, arrivé entre-temps, improvisait une salle d'autopsie dans la maison inoccupée du colon.

Le mandataire de celui-ci y discourait sans arrêt; employé d'une cimenterie des environs, le propriétaire, à titre d'occupation secondaire, avait mis en valeur la petite concession. En congé en Europe, un ami le remplaçait; l'administrateur se rendit vite compte que ses incursions à la plantation se limitaient à la délivrance de la paie et à la mise à jour des registres de main-d'œuvre. Il lui fallut tout un temps pour mettre la main sur le plan de l'exploitation.

— Quelle est la race des travailleurs?

Le mandataire l'ignorait. Inutile d'insister. Il était surprenant que privée de direction européenne effective, la plantation fut si bien tenue: le *capita* devait sortir de l'ordinaire.

Laissant le médecin à ses scalpels, l'administrateur fit installer une table pour son commis. Il le chargea de dresser la liste des occupants du camp rassemblés devant lui, et surtout, ménage par ménage, d'établir les liens de parenté qui les unissaient.

Flanqué de son policier expert, l'administrateur entama l'inspection du camp. Rien de mystérieux dans les cases, sauf cette propreté insolite dans une région de l'intérieur. Dissimulée derrière un pilier de véranda, l'administrateur avisa pourtant une touffe d'herbes. Il se tourna interrogateur vers le policier qui s'accroupit, et, prudemment, avec un bâtonnet, se mit à retourner la pelote. Il se releva enfin, grave:

— Un charme pour égarer les esprits: des morts, la victime sans doute, mais aussi des vivants, peut-être vous, Monsieur l'administrateur. A mon avis, si vous le permettez, nous devrions rechercher un signe d'envoûtement dans la case du mort.

En effet, une épingle y avait été enfoncee dans le linteau de la porte.

Le médecin se lavait la main:

— Crâne défoncé, pas de trace de lutte, il a dû mourir tout de suite. Mais il y a un point bizarre: la verge porte des scarifications incisées après la mort avec une lame de rasoir ou un canif bien aiguisé.

Le recenseur avait fait diligence. Surprise: le *capita* était étranger à la famille. Il était rattaché au groupe par sa femme, longue, réfléchie, un bébé sur la hanche, un bandeau blanc de deuil autour du crâne, quelques traits de kaolin sur les joues, étrangement calme pour une veuve bantoue. Neuf fois sur dix, pourtant, le *capita* est aussi le chef de parentèle. Ici, jeune domestique du patron, il avait recruté pour la ferme les « frères » de son épouse. Qui était le « père » de la communauté? Un vieux; le *capita* avait sans doute dû insister pour le faire engager par son maître. Le numéro de sa case? Celle où fut retrouvé le charme!

L'administrateur retient la veuve, le vieux et son épouse, une petite potelée à l'air déluré. Très différentes l'une de l'autre,

les deux femmes sont les beautés du camp. Le reste de la troupe est confié au recenseur et aux policiers chargés de déblayer le terrain pour déterminer l'emploi du temps de chacun au moment du drame.

Le vieux est imberbe: avec quoi se rase-t-il?

— Avec un canif bien aiguisé, intervient sa femme.

L'homme l'a égaré, il y a plusieurs jours, affirme-t-il.

Sa femme explose:

— Il s'en est encore servi hier soir!

Premier colloque entre époux; le vieux est furieux.

— Mais avant-hier tu as passé des heures à l'affûter!

La femme s'interrompt, porte la main à la bouche, écarquille les yeux, et fixe son mari d'un air stupéfait; puis elle se rapproche de la veuve et lui chuchote quelques mots.

Conduit au camp, mis en présence de la touffe d'herbes et de l'épingle, le vieux ne sait rien.

Pendant ce temps, côte à côte, les deux jeunes femmes ont rejoint les policiers. Elles encouragent le groupe amorphe des travailleurs, interrogent les enfants, interpellent leurs compagnes. La place de chacun au moment où le *capita* s'est éloigné vers la galerie forestière est cochée sur le plan de la propriété. Nul n'a vu le vieux père; l'administrateur le soupçonne d'ailleurs d'être en fait exempt de corvée.

On récapitule, chacun est envoyé sur le lieu qu'il occupait, quelques rectifications mineures, mais la conclusion demeure. Confrontation générale; le vieux choisit un de ses compagnons assez âgé.

— Mais j'étais là, pas loin de toi.

L'homme hésite, mais les deux femmes interviennent:

— Non tu n'étais pas à l'endroit qu'il désigne, mais plus loin, comme tu le disais tantôt: puisque celui-ci et celui-là te voyaient.

— C'est vrai.

Au moment d'embarquer le vieillard pour la nuit, l'administrateur cherche un détail qu'il a omis. Ah oui:

— Où se baignent les femmes?

— En amont du pont, et les hommes en aval.

Le lendemain, quand l'administrateur revient à la plantation, la femme du suspect a, elle aussi, revêtu une tenue de veuve.

Elle reconnaît sans difficulté avoir été la maîtresse de la victime, elle l'affiche; oui, les rendez-vous avaient lieu près du bassin des femmes.

Le mobile est limpide: le *capita*, simple allié de la famille, bel homme, dynamique, ne cessait d'éclipser l'autorité du « père » traditionnel; son influence s'était encore accrue pendant le congé du patron. Puis enfin la coupe déborde: tandis que sa femme allaite un bébé et est obligée coutumièrtement de se refuser à lui, il jette son dévolu sur la jeune épouse du vieux chef de famille, ou, peut-être, se laisse séduire par elle. Le symbolisme du meurtre est évident.

A l'audience, après avoir déposé, les deux « veuves » suivront les débats avec attention, échangeant des regards de haine avec le prévenu. Jusqu'à sa condamnation, il niera, farouche, même le plus infime détail. Sans doute, à son entrée en prison, une amulette protectrice dissimulée dans ses cheveux ou sa denture aura échappé à la fouille: il espérait toujours s'en tirer!

II. LES MŒURS ET LES COUTUMES

Pour les viols, l'O.P.J. doit se hâter de mener son enquête, enquête précise, sans fausse pudeur.

Il est utile... pour la salubrité publique, la protection des citoyens innocents comme l'éducation des enfants victimes de machinations intéressées de leurs parents, de confondre les dénonciateurs calomnieux (Conseils 1955, p. 52).

POUR UN FRANC

— Je m'excuse d'intervenir, petit: demande-lui si c'est un franc qu'elle veut.

— Quoi, quoi?, bredouilla l'agent stagiaire qui s'escrimait à débrouiller l'accusation de viol.

Les relations avaient eu lieu en brousse, à l'écart d'un sentier; elle prétendait avoir été violentée, lui soutenait qu'elle était consentante.

— Laisse-moi faire, insista l'ancien, et à l'adresse du violateur:

— Tu lui as donné son franc?

— Non.

— Pourquoi?

— Le voici,

et il le tendit à la femme.

Celle-ci se courba, battit des mains avec un grand sourire, et fit mine de se retirer.

— Ne la retiens pas, dit l'ancien à son jeune collègue, la palabre est close.

— Je voudrais quand même bien que tu m'expliques.

— C'est très simple. La jeune fille était consentante, mais ce vilain coco de séducteur lui a joué un tour. La coutume interdit des relations en dehors du lit: les génies de la terre souillée frappent la femme de stérilité. Mais une offrande les apaise: un

franc, un tout petit franc, qui doit émaner du séducteur. Un homme galant connaît les usages; celui-ci avait l'esprit tortu. Quand tu voyageras dans la tribu voisine, ce sera plus compliqué: il doit planter un poteau et clouer au sommet un oiseau vivant. Ne regarde pas trop dans la brousse, un bout de bois emplumé pourrait te donner de mauvaises pensées!

INCESTE

La femme prétendait avoir été violée: à son retour des champs, quelques carottes de manioc dans un bassin posé sur sa tête, elle avait été assaillie dans le dos par le fils de sa sœur. Il l'avait renversée et possédée tandis qu'elle se débattait et appelait en vain.

L'accusé ne niait pas les relations avec sa tante, mais prétendait l'avoir rencontrée par hasard, conversé de façon anodine avec elle; la jardinière avait déposé son fardeau, et, de fil en aiguille, de commun accord, ils en étaient arrivés là.

Le pagne présentait une déchirure insignifiante; le médecin, quelques jours après les faits, ne parvenait pas à déceler des contusions significatives.

Qui croire? En général, les femmes africaines n'ont pas la vocation des martyrs de *La légende dorée*: une fois le don Juan décidé à se montrer énergique, elles préfèrent céder que mourir.

Le substitut décida de faire fond sur la sagacité du président du tribunal, vieux brouillard qui, plus d'une fois, par une simple question insidieuse avait dénoué à l'audience des situations apparemment embrouillées: il cita l'inculpé devant lui.

Ce fut vite et bien fait.

— C'est ta tante maternelle?

— Oui.

— Autrefois, dans ta tribu, quel aurait été ton sort?

— J'aurais été brûlé vif.

— Et maintenant?

— Rien; vous avez défendu cette coutume — haussement des épaules —.

— Mais elle?

— Elle est devenue stérile.

— Et elle le restera?

— Oui.

— En effet, si tu n'es pas châtié. Et tu veux me faire croire que tu ne l'as pas prise de force?

— C'est bon: j'épiais son retour, j'ai sauté sur elle par derrière, l'ai prise au cou et renversée. Elle me suppliait en pleurant, mais nous étions loin de tout.

LA PETITE FIANCÉE

La fillette était sèche, noir-anthracite; elle agitait ses bras maigres en direction du jeune homme effondré. Elle criait d'une voix de crêcelle, simulait les pleurs, mais ses yeux brillaient cruellement: ses lèvres minces, sa petite tête triangulaire pivotant sur un long cou décharné faisaient penser à une mante religieuse. Elle était arrivée à cet instant indécis, peu après la dizaine d'années, où son corps hésitait à esquisser des formes de femme. Elle accusait un garçon de près de vingt ans, banal, un peu mou, de l'avoir violée. La mère, une grande femme efflanquée, avait détaché sa blouse en signe de deuil; elle clamait son indignation, exigeait la chèvre de défloration. Les policiers durent tirer leurs matraques avant qu'elle consentit à s'éloigner pour l'interrogatoire de sa fille.

La victime prétendait avoir été surprise par la pluie, s'être réfugiée sous la galerie de la case de son séducteur; celui-ci avait ouvert la porte, l'avait prise par le bras, entraînée à l'intérieur, et s'était jeté sur elle. Priée de préciser la scène du viol, elle dessinait un rond avec le pouce et l'index gauches dans lequel elle introduisait le majeur droit. Sommée d'entrer dans les détails, elle demeurait dans l'à peu près des enfants jouant à papa-maman. C'est alors qu'elle hurla: oui, elle avait saigné, elle avait perdu son mouchoir maculé, mais elle s'était saisie d'un gage: triomphante, elle brandit une fiole.

Le substitut se tourna vers le garçon pour enregistrer, avec surprise, ses aveux complets; le coupable avait l'air accablé, il confirmait l'accusatrice en phrases brèves.

L'exploration corporelle s'imposait malgré tout, ne fût-ce que pour déterminer si la victime était pubère. Le médecin fut formel: la fillette était impubère, mais aussi vierge; le rapport insis-

tait sur le fait: il était absolument exclu qu'elle ait subi une intromission quelconque.

Le garçon repris en mains admit que pendant l'orage, il avait entendu un bruit sur la véranda; intrigué, il avait ouvert la porte pour se trouver nez à nez avec la fillette qui, avec pétulance, avait bondi dans la case. Tandis qu'il protestait, mais, par pudeur, il n'osait pas porter la main sur elle, la « victime » s'était mise à fureter dans ses objets personnels pour tomber sur la fiole dont elle s'était emparée. « Tu me la donnes? », sans attendre la réponse, elle l'avait introduite dans son pagne. Comme la pluie cessait, elle s'était envolée.

Et ses aveux alors? La petite était promise à un vieux préteignant riche: il avait effectué ses premiers versements dotaux alors qu'elle se roulait encore dans la poussière avec pour seul vêtement un collier de perles autour des reins. Fiancée, elle était tenue au devoir de fidélité. S'isoler seule dans la case d'un mâle, en recevoir un cadeau: deux preuves coutumières irréfragables d'adultére. La mère avait trouvé la fiole, interrogé la fillette qui avait inventé le viol pour se disculper. Mais lui, le garçon, il était en faute pour avoir toléré l'intrusion de cette fiancée chez lui: pourquoi ergoter sur les détails?

III. L'OCCUPATION DU TERRAIN PAR UN ISOLE

Il entretiendra les meilleurs rapports avec tous ses administrés à l'aide desquels il sera un jour peut-être obligé d'avoir recours ou sur l'activité desquels il sera amené à enquêter (Conseils 1954, p. 2).

TRANSMISSION SANS FIL

Le gîte d'étape dominait jusqu'à l'horizon, gigantesque panier d'ananas, des collines rondes sommées de bouquets de tulipiers du Gabon. L'agent territorial humait l'air matinal sur la terrasse, sans se lasser d'admirer le paysage. Le tamour-téléphone résonna au loin. Quand il se tut, un policier traduisit:

— Un camion de la compagnie cotonnière se dirige vers le nord; il transporte une équipe destinée à réparer le hangar abattu par la dernière tornade.

Ainsi, à l'extrême de son secteur, à 70 kilomètres du poste, l'agent était tenu au courant des potins de la brousse.

Nouveau message:

— Un taxi vient de pénétrer dans le territoire en direction du sud; les passagers, un Européen et deux dames, sont inconnus.

Une nouvelle journée de travail commençait.

Décidément le tam-tam était bavard; le groupe de villageois agglomérés devant le gîte se figea; le policier traducteur redoublait d'attention.

— Une épreuve de poison collective a eu lieu la nuit au village frappé cette année par l'épidémie que vous avez signalée il y a quinze jours dans votre rapport:

(j'avais pourtant dactylographié moi-même ce rapport confidentiel, pensa l'agent un peu vexé)

— le chef vous demande d'urgence;

(les gredins auront profité de mon absence; il me faudra bien deux heures avant d'être sur place)

— l'infirmier du dispensaire vient de partir, il a réquisitionné le camion de l'huilerie.

(le colon mal commode, le tambour l'a appris, est descendu la veille au chef-lieu: à son retour, il faudra régler l'inévitable incident; n'empêche que ce petit infirmier a du cran).

La palabre nocturne avait réuni la centaine d'hommes du village frappé par la tuberculose, contre laquelle l'infirmier était impuissant. Le féticheur les avait tous convaincus de se soumettre à l'épreuve du poison pour détecter les porteurs de sort. Tous, sauf un gamin de quatorze ans qui, dans la nuit obscure, s'était précipité par des sentiers détournés vers le poste.

Au petit matin, l'infirmier proposait de hutte en hutte un vomitif aux hommes tordus de douleur. Sept refusèrent son secours.

A l'arrivée de l'agent territorial, les sept cadavres, pantins convulsés, avaient été rassemblés sur la place du village.

LE BANC DU TENNIS

Les traditions étaient bien établies: le cercle établait les mondanités, la société de tir formait le noyau d'une chaude camaraderie, le bassin de natation réunissait un groupe plus jeune et plus intime, mais le club de tennis concentrait les cancans; au demeurant, tous les Européens du poste étaient membres de chacune de ces diverses associations.

L'activité tennistique la plus caractéristique ne se déroulait pas de part et d'autre des filets, mais sur les bancs où prenaient place les spectateurs. Pour l'instant, commères et compères analysaient le dernier scandale; un fonctionnaire de brousse avait trouvé un moyen original de se laisser corrompre: chaque chefferie lui avait offert un tendron; le pot aux roses fut découvert quand les premiers mulâtres virent le jour à la maternité.

L'administrateur se consacrait exclusivement à l'affaire. Malgré le mystère dont il entourait ses démarches, le banc du tennis commentait ses efforts avec sagacité. Le substitut s'en alarma:

— Monsieur l'administrateur, ai-je besoin de vous dire qu'en tant qu'officier de police vous êtes tenu au secret professionnel, même à l'égard de vos subordonnés, même envers votre épouse?

— Je l'observe scrupuleusement, Monsieur le substitut.

— Ma femme m'a pourtant rapporté avant-hier un développement de l'affaire que j'ignorais; or ce détail je le trouve ce matin dans vos procès-verbaux.

— Votre épouse vous a certainement dit que la mienne se contente de jouer sur le *court* ou d'écouter les cancans. Tout comme vous j'ignorais ce détail, et je n'ai pu le vérifier qu'hier. Le banc du tennis devance mes investigations: les potiniers doivent verser pas mal d'argent à leurs informateurs privés; mon enquête, elle, réclame plus de circonspection.

AVVENTURE DANS LE BUSH

L'agence de la société était sur les dents: il fallait laisser une bonne impression à la mission envoyée par la direction centrale américaine.

Sur le tarmac de l'aérodrome, les Américains attiraient le regard: un touche, par delà leurs *palm beach* d'homme d'affaires, rappelait vaguement l'explorateur du XIXème.

Dans le *building* de la métropole où, après une matinée harassante, ils prenaient le whisky, l'un d'eux dévoila leur espoir secret: le prochain *week-end*, vivre une excitante *safari* dans le *bush*. En pareille circonstance, un désir est un ordre. Les benjamins de l'agence furent requis de rassembler d'urgence fusils, lampes, tentes et lits de camp. Le but de l'expédition s'imposait de lui-même: le rendez-vous classique des chasseurs du dimanche, un village isolé à 80 kilomètres de la ville.

L'excursion débute par un incident ridicule: sur la chaussée asphaltée, un pneu creva, et sous le monceau de bagages, pas de cric. Un camion de poisonniers hilares les tira de ce mauvais pas, mais ils attendaient un *bakhchich*; bah! frais généraux. Sur le chemin, pas une pintade, même pas le cri d'un cynocéphale.

Dans un nuage de poussière, ils empruntèrent enfin la courte piste en terre qui menait en cul-de-sac au village. Le chef et ses hommes, bien plus que de cultures, pisteurs et rabatteurs, vivaient des braconniers. Ils furent pourtant intractables: ils prétendirent se faire exhiber permis de chasse et port d'armes. Ni

les supplications, ni la promesse de primes alléchantes, ni des menaces assez vaines ne les fléchirent. Les jeunets entendaient mal la langue locale, et ne parvenaient pas à saisir la clef du mystère.

La nuit tombait, il fallut bien se résoudre à regagner la ville. La chance pourtant sembla tourner: à un détour du chemin, le gibier, en fait un tout petit léporide, fut pris dans les phares; la camionnette stoppa, les Américains ne rentreraient pas bre-douille, l'animal fasciné, cinq mètres devant eux, ne bougeait pas.

Alors que le chasseur se penchait pour ramasser la bête, il fut ébloui soudain par une lampe torche et interpellé d'un ton sans réplique. Le lieutenant de chasse prenait l'air sur la piste, après avoir planté sa tente dans la forêt. Il y conduisit les braconniers et commença la rédaction des procès-verbaux. Après avoir confisqué fusils, munitions, lampes, couteaux... léporide, il eut un geste magnanime:

— Je laisse le véhicule à votre garde, mais il est saisi; lundi vous le garerez au palais de justice.

...

— Où se trouve le *bush* dans ce satané pays?
demandait le lendemain un Américain au directeur de l'agence.

IV. L'OCCUPATION DU TERRAIN PAR UNE EQUIPE

Si les faits l'obligent à suivre une direction déterminée... qu'il n'omette pas de recueillir au passage les détails qui ne cadrent pas avec son hypothèse et charge même tel ou tel de ses auxiliaires intelligents, clerc, policier, détective, de prendre une autre direction.

...

Les divers O.P.J. d'une même région se font tenir rapidement leurs renseignements épars quand l'un d'eux suit une piste, par exemple la trace d'un voleur évadé qui immanquablement va récidiver (Conseils 1954, p. 41).

ENQUÊTE-ÉCLAIR

Chaque quinzaine, le directeur de la prison centrale se ménageait une matinée pour converser avec les condamnés à de lourdes peines, libérables dans les jours à venir. Le butin était contrôlé, le pécule calculé, le passé évoqué en fonction des projets d'avenir; au besoin, le directeur n'hésitait pas à délivrer une lettre de recommandation. Ce n'était pas de l'hyprocritie, mais une pierre deux coups, dissimulés dans un local adjacent, ayant vue sur le prisonnier par un jeu de glaces sans tain, une dizaine de « détectives », policiers travaillant généralement en civil, suivaient la conversation, observaient le récidiviste en puissance dont ils avaient eu communication du dossier.

Leur mission consistait surtout à traîner la savate en quelques endroits stratégiques en prenant des notes dans un calepin réglementaire. Chacun possédait son équipe d'informateurs bénévoles dont le noyau était composé de « frères » de clan. Si leur activité avait été plus voyante, des esprits chagrinés se seraient formalisés que le Gouvernement gaspillait l'argent des contribuables à entretenir des oisifs, ou d'autres, plus soupçonneux, auraient évoqué le spectre de l'Etat policier: leur mission, pourtant, était strictement judiciaire. Même parmi les magistrats et les agents de l'administration, la plupart ignoraient leur existence, ou, du moins, imaginaient leurs fonctions plus intermittentes. Les initiés

les repéraient parfois au détour d'un procès-verbal, par exemple d'accident de roulage:

« Notre policier Untel, profitant de son congé hebdomadaire, avait revêtu une « tenue » (sic) bourgeoise, et effectuait des courses en ville. Il a assisté, par hasard, à l'accrochage et certifie que.... s'étant approché parmi les badauds, il a entendu... »

Bienheureux hasard!

Le courrier avion n'attend pas. Dans un crissement de pneus, la voiture stoppe brusquement, la portière claque, le conducteur se précipite vers la boîte postale et y glisse le pli urgent. Il se retourne, jette un coup d'œil à sa montre-bracelet, quelle chance, 11 h 28, l'heure fatidique de la demie n'a pas été dépassée. L'automobiliste s'octroie le plaisir d'allumer une cigarette, et revient à pas posés vers son auto, et c'est la catastrophe: la serviette jetée sur la banquette arrière et contenant la paie de ses ouvriers a disparu!

Cinq minutes plus tard, il dépose plainte au commissariat de police. A peine a-t-il exposé son malheur que le commissaire appelle son planton:

— En vitesse, allez me chercher Kasongo!

Il se retourne vers le plaignant:

— Vous disiez, Monsieur? Votre carte d'identité d'abord.

Il enroule un formulaire vierge dans sa machine à écrire.

Discussion pour se remémorer le détail de la somme dérobée. Le planton interrompt la conversation:

— Il est là.

— Vous permettez, Monsieur. Notez sur cette feuille de papier le nombre et le montant des billets. Je reviens dans un instant.

Kasongo consulte son carnet:

— Je crois que c'est ceci. A 10 heures 45, j'ai aperçu le voleur à la tire libéré la semaine dernière. Adossé à une colonne de la poste, il fumait tranquillement. C'est un Minungu, une petite race: il ne sera pas trop difficile d'apprendre qui l'héberge.

Le commissaire lance quelques ordres, une équipe de policiers prend place dans la camionnette, bientôt rejoints par le spécialiste des Minungu, qui, tiré de son repos, boucle en hâte son ceinturon.

Le plaignant piaffe:

— La banque ferme à midi, je risque d'être en retard et mes travailleurs attendent.

— Vous avez dressé votre liste? C'est bon, partez; vous repasserez signer le procès-verbal cet après-midi.

Quand il revint à 14 heures 30, la serviette et son contenu intact l'attendaient au commissariat.

TRAQUE

A midi, profitant d'une corvée, deux cambrioleurs détenus se sont évadés. L'un est originaire d'un territoire éloigné de l'ouest, l'autre de l'appendice méridional du pays, enclavé en territoire britannique, sa tribu chevauche la frontière. En bonne logique, ils gagneront ensemble un refuge sûr, le plus proche est vers le sud, dans la botte de Sakania. Prendront-ils la route nationale plus longue mais meilleure, ou la piste nord-rhodésienne plus courte, mais à travers une région pauvre en ressources, presque déserte? Pour l'instant, ils se terrent dans la brousse que, par routine mais sans grand espoir, fouillent des équipes de policiers; ce soir, ils devront sortir pour se procurer vivres et vêtements.

Le commissaire, à toutes fins, mobilise quatre de ses meilleurs limiers et fait charger leurs bicyclettes dans une camionnette. Il téléphone à son collègue anglais et lui demande d'amener de ses hommes au poste frontière de Kipushi pour prêter main-forte à ses Congolais s'ils doivent franchir la frontière. Il fait tirer deux cents exemplaires des photos anthropométriques.

A 23 heures, un coup de téléphone affolé provient de la banlieue sud: une villa a été cambriolée pendant que ses occupants suivaient en ville un spectacle cinématographique. Le commissaire s'y rend en compagnie de ses détectives. Il dresse l'inventaire des objets disparus; de l'argent a malheureusement été emporté; les voleurs ont consommé sur place et se sont habillés. Ils ont abandonné leurs uniformes de prisonnier: le vol est signé; l'analyse des empreintes le confirmera, mais le temps presse. La villa borde la voie directe vers la frontière de la Rhodésie du Nord: la camionnette et les policiers sont expédiés aussitôt à Kipushi, deux y formeront un barrage, tandis que leurs collè-

gues s'enfonceront en territoire britannique de concert avec des agents de police rhodésiens.

Le lendemain, à l'aube, près du poste, les fugitifs se reposent de leur marche nocturne: 30 kilomètres lourdement chargés. Le soleil levé, l'un d'eux propose d'aller acheter du ravitaillement. Il s'accroupit au bord du chemin et observe des femmes en route vers le marché. Elles interpellent une passante isolée:

— Tu es bien hardie d'oser te promener toute seule: tu n'as pas entendu que des évadés de la prison se dirigent vers le poste? Deux détectives les y attendent.

Découragé, le voleur retrouve son compagnon; ils décident d'attendre la nuit pour manger.

Le commissaire a rejoint son homologue de Kipushi et commence une nouvelle nuit de veille. Vers deux heures du matin, coup de téléphone d'un ingénieur: il a entendu du bruit, a allumé mais ses visiteurs nocturnes se sont enfuis emportant des vivres et deux vélos.

Après un contact avec son confrère anglais, le commissaire fait passer la frontière par la camionnette et les deux détectives restés à Kipushi, renforcés de Rhodésiens. L'alerte a déjà été déclenchée de village en village par la première équipe, la patrouille motorisée devra avertir les chefs que les voleurs se déplacent à présent en vélo.

Pour plus de sûreté, ils s'étaient débarrassés d'une partie de leur butin, puis s'étaient séparés: l'un sera appréhendé par des villageois à 80 kilomètres de la frontière, l'autre à 170.

YACHTING SUR UN TORRENT

La sûreté pouvait mener des perquisitions pour son compte; elle était fort jalouse de ses informations, aussi est-ce avec surprise que le substitut avait reçu communication d'une lettre trouvée chez un trafiquant de diamant.

missive d'apparence familiale, mais l'adresse de l'expéditeur était fantaisiste, et sa banalité sans chaleur, une certaine incohérence interne faisaient penser à un message en langage convenu. Avec l'aide de la police et du laboratoire elle fut analysée

sans grand succès; il semblait, cependant, en résulter que le destinataire pouvait attendre un correspondant navigant sur un bateau dont le nom se terminait par « ir ». Une rapide information auprès de l'agence de transport locale permit de penser qu'il ne pouvait s'agir que du « Nadir », un cargo mettant une demi-douzaine de cabines à la disposition de passagers. Un télégramme fournit la liste des voyageurs: le suspect ne pouvait qu'être un immigrant domicilié auparavant dans le quartier diamantaire d'Anvers et qui s'amenait avec sa famille. Il devait franchir la frontière le lendemain.

La douane fut priée de fouiller avec zèle ses bagages.

Averti du résultat négatif de la visite, le substitut délivra un mandat de perquisition que la police exécuta dès le débarquement du suspect à la gare.

Rien, sauf une série de caisses de dimension imposante qui contenaient un yacht en pièces détachées. Derrière les pales de l'hélice, dans un papier huilé, fut découverte une balance de diamantaire.

— Pouvez-vous justifier la présence de cet instrument ?

— Sa possession est-elle illicite ?

— Pourquoi importez-vous un yacht ?

— Je l'ai déclaré régulièrement à la douane. Cette importation est-elle interdite ? Cela ne vous regarde pas, mais j'ai appris qu'une rivière traverse la ville, je veux m'y délasser le dimanche !

La rivière n'est qu'un torrent guéable sur tout son parcours.

— Je proteste: déjà à Anvers la douane a fouillé mes bagages pendant des heures.

Tiens, tiens ! Effectivement les renseignements qui parviendront de la Métropole le désignent comme suspect de se livrer à la fraude de bijouterie.

— Que comptez-vous faire ici ?

— Vendre des semelles orthopédiques.

De plus en plus fort, où pourrait-il se constituer une clientèle suffisante pour assurer la subsistance des siens ?

Certaines armatures du yacht étaient évidemment trafiquées. Le problème se posait de savoir si la police allait le scier en petits morceaux. Le substitut recula devant le coût d'une opération aléatoire.

Désormais, ostensiblement, le nouvel arrivant fut surveillé. Tous les colis postaux qui lui étaient adressés, en conformité avec la législation, étaient examinés avec minutie.

L'épouse du commerçant orthopédiste effectua l'un ou l'autre voyage vers le Sud; à la frontière, les douaniers se montrèrent tâtilloins.

Le jeu dura un an. Puis un beau jour, la famille disparut.

Quelques mois plus tard, une demande de renseignements parvint de la police de Johannesburg.

Le yacht, en pièces détachées, achevait de rouiller dans un terrain vague.

V. LES SOUPÇONS DU PROFANE

Se méfier des soupçons du volé, et en même temps, l'interroger de façon patiente sur les indices dont il n'a peut-être pas mesuré l'importance, par exemple la présence d'un rodeur, c'est tout un (Conseils 1955, p. 30).

LES FRIPOUILLES

Les villages de la vallée étaient prospères, mais ne sortaient guère de la torpeur ambiante. Ils vivaient surtout la nuit, inondés par la pleine lune: les sommités papotaient, esquissaient des pas de danse, tandis que les tam-tams vibraient au loin. Jadis la région avait abrité un poste de transit des pionniers, il ne demeurerait plus de sa splendeur envolée que la mission endormie où se concentraient surtout de vieux pères invalides, un « mouroir » selon la cruelle expression ecclésiastique.

Ce n'est pas là que l'assistant de l'administrateur pouvait s'attendre à devoir dénouer d'obscures énigmes judiciaires, aucun criminel notoire n'était connu dans les environs, les rares autos, clef sur le démarreur, étaient garées sous des hangars ouverts, le chasseur laissait traîner son fusil sur la véranda du gîte d'étape, et le perceuteur oubliait parfois de cadenasser son coffre.

Il était agréable de travailler dans cette atmosphère détendue, mais l'assistant n'en aspirait pas moins au retour pour le *week-end* auprès de sa femme et de ses enfants. Pour éviter un trajet en vélo en pleine chaleur, il avait fixé rendez-vous à un camion de matériel le samedi à midi. Bien lui en prit: à peine arrivé au poste, une violente tornade se déchaînait, les arbres ployaient sous les rafales, les éclairs se reflétaient sur le fleuve dans un fracas d'artillerie, les fossés débordaient.

Le lundi matin, alors qu'il enfourchait sa bicyclette, une camionnette chargée de trois policiers le rejoignit: une plainte venait de parvenir de la mission victime d'un cambriolage impor-

tant, et l'administrateur le priait de s'y rendre sans retard par le moyen de locomotion des urgences.

Samedi, vers midi, le subside annuel de la préfecture apostolique était parvenu à la mission. Dérangé en plein déjeuner, le supérieur avait profité de la présence de gamins pour faire entreposer quelques colis dans son bureau, les avait récompensés par une distribution de bonbons et déposé dans un tiroir sous clef l'enveloppe de fonds. Il s'occupera de la correspondance plus tard.

L'orage éclatait peu après. Les pères s'étaient attardés à boire leur café dans la pièce voisine. Vers quatre heures, quand le supérieur revint à son bureau pour reprendre les lettres et serrer le précieux pli dans le coffre-fort de sa chambre, le vol était consommé.

Le cambrioleur avait cisaillé le treillis métallique protégeant la fenêtre et brisé un carreau, fracturé le tiroir contenant l'argent, et s'en était allé sans fouiller plus avant. Les traces de boue menaient de la fenêtre au tiroir. Un détail encore, le voleur avait ramassé au passage le sachet de bonbons.

Le supérieur avait dressé une liste de suspects. Au premier rang les gamins: ils l'avaient vu ranger l'enveloppe, et ce goût pour les douceurs était caractéristique. A toutes fins, il avait ajouté les noms des « fripouilles » notoires des environs.

Pourquoi avoir tant tardé à avertir les autorités? L'affolement d'abord, la crainte de les déranger en dehors des heures de service, l'espoir secret, enfin, du repentir d'un pécheur occasionnel.

C'est bien dans la pièce voisine que se tenaient les pères; non, ils n'avaient absolument rien entendu.

Les gamins étaient là, agglutinés autour de la camionnette, interrogeant le chauffeur sur les performances du véhicule, sympathiques, la frimousse éveillée, le regard franc. Sans conviction, l'assistant prie un policier de relever leurs alibis, de vérifier s'ils ont été surpris par l'orage. En route avec les autres policiers vers les demeures des « fripouilles ».

Le premier a l'air honorable. Perquisition consentie: une jeune femme se tient dans un coin: regard sur les papiers d'identité, ce n'est pas l'épouse légitime. Coup d'œil au chaume du toit: nulle brindille suspecte ne pend. Balayage des cendres: le sol du foyer est bien battu. Rien dans les coins, sous les matelas, dans

la malle cadenassée. La terre sous les auvents n'a pas été remuée récemment.

Visite à la seconde « fripouille »: le don Juan classique des villages; l'assistant abandonne.

Il rejoint la mission:

— Vous prendrez bien quelque chose, tous ces trajets creusent l'appétit: faites connaissance avec nos bananes séchées sur des claires, un délice, cela vaut des figues!

Pouah! La mission continue à vivre sur le pays, comme au temps où les *steamers* à aubes ne remontaient le fleuve que tous les six mois.

Non, le supérieur ne voit pas d'autre suspect que ceux qu'il a signalés.

L'assistant expédie le chauffeur vers le centre administratif rural avec ordre d'en ramener le chef et le greffier avec les registres du rôle du tribunal coutumier.

Ils lui confirment qu'aucun récidiviste n'est connu aux alentours; ils feuillettent de conserve le registre pour y pointer sous la rubrique « vol », très peu fournie, une demi-douzaine de coupables de tout petits larcins, seuls dignes d'une juridiction inférieure. Au passage, à la rubrique « adultère », l'assistant relève quelques-uns des noms de la liste des « fripouilles ».

La magasin de la vallée est tenu par un indépendant, brave type méritant qui parvient à soutenir la concurrence des succursales de factoreries. Bonne occasion pour déjeuner sur le pouce, en évitant les sauces brunes à l'oignon de la mission. L'assistant achète un petit pain et fait ouvrir une boîte de sardines, tout en vidant sur le comptoir une bouteille de bière avec le commerçant. Ses clients du *week-end*? Il les énumère et détaille leurs achats. C'est trop beau: un des condamnés du tribunal coutumier a acquis une chemise, un pantalon et des sandales, ah, encore, une livre de bonbons, presque tout le stock!

Dans le bas-flanc du lit, est découverte l'enveloppe, une pince aussi, outil d'utilité douteuse en brousse. L'argent compté, il manque 10.000 francs. L'assistant demande au chef de recueillir le nom des « frères » du voleur, à peine a-t-il fermé la bouche, que les 10.000 francs parviennent, il ne sait comment, sur la table.

En restituant la somme, l'assistant explique au supérieur:

— Le vol dénotait une préméditation mûrie. Je ne vois pas bien des gosses dans les rafales, environnés d'éclairs, cisailler, et avec quoi, le treillis, puis attendre le coup de tonnerre pour briser la vitre. L'occasion du vol, c'est l'orage, la présence du magot, un hasard heureux! Pourquoi poursuivre plus loin, chercher des centimes et des brimborions puisqu'il avait mis la main sur un trésor. Vos suspects ne valaient rien.

— Ce sont pourtant mes ouailles les plus scandaleuses.

— Vous ne voudriez quand même pas, Père, qu'ils violent tous les commandements de Dieu à la fois. A propos, notre voleur adore les douceurs.

— En effet, je l'ai surpris un jour; il était venu me voir pendant le café, et il profita que je lui tournais le dos pour puiser dans le sucrier. Mais, franchement, je ne pensais pas du tout à lui.

LA LUCIOLE

Nestor Tshibuyi file du mauvais coton. Fonctionnaire d'élite, il lui arrive d'être distrait. On ne peut pas dire qu'il boit, mais il commence à accuser un certain penchant pour la bière. Son épouse volage n'entend pas raison: qu'y faire?

Puis voici presqu'un drame. Pour le seconder dans son ménage, il a fait venir un « petit frère » du village. L'adolescent tourne autour d'une bande de jeunes un peu trop turbulents. Le mandat est là; le commissaire de police a beau y mettre des formes, une perquisition n'est jamais agréable à supporter. Elle est d'ailleurs infructueuse. Tshibuyi est amer.

Une nuit, dans un demi-sommeil, il observe le vol d'une luciole. Soudain, il se secoue: c'est sa montre à cadran lumineux. Le temps de se dépêtrer de sa moustiquaire, de bondir: il est trop tard, le bras huilé du visiteur nocturne lui glisse dans la main.

— C'est certainement mon petit frère, lui seul sait que je pose ma montre, elle m'a coûté une fortune, sur une chaise à la tête du lit.

— Voyons Tshibuyi, pourquoi votre frère, le corps huilé, pénétrerait-il la nuit dans votre chambre à coucher? Il peut profiter pour voler de dix occasions meilleures le jour.

— Mais enfin...

— Suffit; je n'ai pas de temps à perdre.

Le commissaire le plante là.

— Décidément, je ne suis rien pour lui, rumine Nestor.

Le commissaire est aussi le gardien de la prison. Hier, il a libéré, à l'expiration de sa peine, un cambrioleur audacieux. Il lui a remis un réquisitoire de voyage pour son territoire d'origine; le bus est parti ce matin, il parviendra sous peu à la gare du chef-lieu, à 300 kilomètres d'ici: le télégramme doit être expédié d'urgence.

Trois quarts d'heure plus tard, le commissaire trouve Nestor Tshibuyi en tragique face à face avec une bouteille de bière.

— La montre est récupérée! Elle reviendra demain au retour du bus, avec le voleur...

— Vrai?

Tshibuyi balaie la bouteille,

— Ah, commissaire,
il ose l'embrasser!

LE PERCE-MURAILLE

Isidore Kalala s'est évadé de la prison centrale. Pourvu qu'il s'attarde à rayonner autour de la capitale et ne se dirige pas vers le ressort.

L'avis de recherche retrace en quelques mots ses exploits passés; il opère toujours seul avec une audace inouie, un véritable nyctalope qui se joue des clôtures, un chat aux pieds feutrés. Il ne se fie qu'à sa souplesse, il n'a jamais, par exemple, utilisé le *kabwalala*, le charme sensé endormir les victimes.

L'alerte générale est lancée: le parquet doit être immédiatement averti de tout cambriolage extraordinaire.

Hélas! il ne faut plus se faire d'illusion: il a pris la mauvaise direction.

En pénétrant dans sa salle de bain pour se raser, un commerçant d'un petit poste a eu la sensation d'un détail insolite; tour-

nant le robinet du lavabo, son regard s'est posé machinalement sur le mur en briques d'adobe: un jour de cinquante centimètres de diamètre s'y dessine à ses yeux effarés.

Après avoir percé la muraille, le voleur a traversé la chambre à coucher attenante où reposaient le commerçant, sa femme et leur bébé, a gagné le magasin et dévalisé les rayons. D'après la quantité disparue, il a dû établir un véritable va-et-vient.

C'est signé Isidore Kalala. Reste à savoir, maintenant qu'il a pénétré dans le ressort, la direction qu'il va prendre.

Monsieur Papaconstantinou se fâche dans le cabinet du substitut:

— Un de mes gérants raconte avoir ajouté un second cadenas à la porte de son magasin, n'avoit pas dormi dans sa case, mais allongé sur le comptoir. A la fin de la nuit, malgré sa couverture, il a frissonné: un vent coulis passait par la porte entr'ouverte. Il ose prétendre qu'un voleur non seulement a puisé dans les étagères, mais aussi a emporté la caisse vissée au comptoir, juste sous la tête du dormeur. Et vos commissaires avalent cette couleuvre, refusent d'arrêter ce gérant malhonnête qui tente maladroitement de camoufler un déficit!

— J'ai été averti par téléphone: le commissaire a pris mon avis.

— Mais ce récit est invraisemblable!

— C'est pourquoi il n'a pas été inventé. Maintenant, si vous voulez bien me libérer, vous m'aideriez à retrouver le voleur.

— Mais cela n'en restera pas là: je vais alerter la chambre de commerce, écrire à vos supérieurs.

Il tape du poing sur le bureau; il faut l'expulser.

Isidore a donc pris la route du sud qui longe les montagnes désertes; après quelques crochets, il devra se rabattre et passer nécessairement par le noeud de communication où s'érige le principal centre commercial de la région. Il y a gros à parier qu'il ne résistera pas à la tentation de le visiter.

Une conférence réunit les chefs des différentes polices au parquet. A force de diplomatie, le substitut obtient le concours de tous: il faut, en effet, assurer l'unité de direction et apaiser les susceptibilités de ceux qui devront lâcher des hommes sans participer eux-mêmes à l'opération. Les meilleurs policiers du res-

sort établiront la nuit des cordons autour du centre commercial. Une prime sera versée à celui qui mettra la main sur Kalala.

Patience! Deux, trois jours passent, quand retentit le coup de téléphone espéré:

— Nous l'avons, mais tout juste, il avait déjà dépassé deux sentinelles quand une troisième l'a repéré. Elle a bien mérité sa prime! Comme prévu, Kalala avoue tout, il fournit les indications nécessaires sur ses caches.

— Le butin de Papaconstantinou?

— Déjà récupéré dans une hutte abandonnée.

— Expédez-le moi et restituez le reste.

...

— Tout y est, Monsieur Papaconstantinou? Vous devez vous féliciter d'avoir un gérant aussi dévoué. Imaginez-vous sa frousse avant de céder au sommeil? J'avais raison de ne pas l'arrêter, n'est-ce pas?

— Non, vous avez été servi par la chance: c'est une faute de croire un suspect qui fait un récit aussi invraisemblable!

Le soulagement n'a pas encore étouffé sa colère.

VI. L'ENQUETE TELEGUIDEE PAR LE COUPABLE

Que l'O.P.J. avec objectivité ne dirige pas seulement son enquête contre la personne accusée mais fasse la lumière sur le rôle de chacun (Conseils 1954, p. 65).

COMPTABILITÉ IMPECCABLE

Sitôt arrivé au bureau, l'administrateur avait été appelé d'urgence par l'une des huileries voisines: un cambriolage venait de s'y commettre.

En l'absence du directeur en tournée, il fut reçu par le mécanicien débarqué depuis peu d'Europe.

Au matin, avant d'effectuer l'appel des travailleurs, le commis-comptable s'était aperçu que la vitre de la fenêtre de son bureau avait été brisée; sa caisse avait été fracturée avec une tige de fer trouvée sur place, et vidée de la paie du personnel. Le montant exact de la somme dérobée était connu: il suffisait de consulter la balance des comptes.

L'enquêteur conduit sur place constata le bris de la fenêtre et la fracture du coffret; il saisit la tige de fer. Il enregistra un détail: plusieurs fragments de verre étaient tombés à l'extérieur; peut-être le voleur les avait-il arrachés, mais ils ne portaient pas d'empreintes.

Le mécanicien avait-il conçu quelque soupçon?

Selon lui, le vol n'avait pu être commis que par l'un des domestiques ou des jardiniers qui logeaient dans la parcelle où s'érigeaient les bâtiments du personnel de cadre, les bureaux et l'usine. Seuls ils pouvaient épier le gardien de nuit et profiter d'un moment d'inattention.

Et la sentinelle elle-même?

Un vieux serviteur qui méritait la confiance de ses chefs. Elle prétendait que le bureau était intact jusqu'à l'aube, le vol n'avait pu avoir lieu qu'aux premières clartés du jour, quand elle s'était retirée.

Et la masse des travailleurs?

Ils habitaient dans des camps épars dans la plantation d'élaïs. Ils s'amenaient pour l'appel une demi-heure après le lever du soleil, par groupes compacts: si l'un d'eux avait fait bande à part, il aurait été repéré.

De toute façon, l'argent n'était pas loin.

Le mécanicien, la première surprise passée, avait rassemblé tous les suspects et leurs familles sous un hangar. L'administrateur pria la sentinelle de les rejoindre, et y posta un policier.

Il appela, tour à tour, chaque suspect et son épouse pour assister à la perquisition de leur demeure. Un petit problème se posa vite: un des policiers pouvait fouiller l'homme, mais la femme?

L'administrateur n'avait pas sous la main la compagne du brigadier qui effectuait habituellement l'opération. Vaille que vaille, il mit au point une méthode peu orthodoxe: il s'isolait dans la case avec le mari, priait la femme de soulever et agiter sa blouse, l'homme de lui dénouer le pagne en l'étendant comme paravent devant elle.

Aucun indice ne fut recueilli. L'administrateur vint rejoindre le mécanicien au bureau du commis.

— Aviez-vous remarqué que tous vos boys sont originaires du même groupe de la petite chefferie aborigène voisine?

— Non, je les croyais baLuba.

Le commis fit la grimace: il était peut-être le seul représentant de la grande ethnie dans la plantation; non, les conducteurs des camions devaient être ses frères de race.

— Je parie que les autres travailleurs de la plantation et de la chaudière en sont aussi.

C'était exact, le registre d'appel le confirmait, les domestiques sortaient des rangs des coupeurs et chauffeurs. La conversation se poursuivait, mais l'administrateur n'y était plus, il réfléchissait: ne lui faudrait-il pas repérer le chef occulte de tout ce clan? Soudain, l'administrateur se secoua de sa distraction: le commis parlait, il répétait, avec insistance sur les détails, les soupçons exposés par son supérieur. C'était évident, il avait influencé le mécanicien, celui-ci, virtuose dans sa partie, mais modeste, se sentait en état d'infériorité intellectuelle vis-à-vis du commis.

Avant de pousser plus avant, le territorial décida de vérifier les comptes: ils étaient impeccables. D'où venait l'argent? Le

directeur, ou le mécanicien en son absence, détenaient la clef du coffre-fort du bureau de la direction: ils alimentaient la caisse du commis-payeur à sa demande et au vu de ses justifications. Les sorties du coffre-fort étaient consignées dans un cahier.

A contre-cœur, la besogne est fastidieuse, l'administrateur se résigna à le confronter avec la comptabilité. Curieux, ces dernières semaines, le commis anticipait ses appels de fonds.

Etait-ce une habitude? Le mécanicien vérifiait-il le bien-fondé de ses demandes?

— Vous savez, je suis surchargé de travail; moi et les chiffres!

— Venez, commis, je vais aller fouiller chez vous.

Après défalcation des prélèvements personnels antérieurs, le reliquat de la caisse fut trouvé intact: les livres de comptabilité étaient impeccables.

DEUX OISEAUX SUR LA BRANCHE

Blonde, mince, le dos à la cloison de sa chambrette, elle regardait le commissaire soulever le tas léger de lingerie féminine dans les tiroirs de la commonde. Le policier attendait des protestations; cet air résigné, presqu'indifférent, lui rappelait quoi? Oui, bien sûr, celui de l'homme d'affaires à la douane d'une quelconque aérogare; pour elle, c'était de la routine.

La visite ne traîna pas: la pièce était minuscule, peu meublée, et les objets personnels de l'occupante réduits au strict minimum. Presque pas trace de souvenirs intime, lettres ou photos. Le commissaire marmonna une vague excuse en sortant, elle ne bougea pas.

Il arpentaient maintenant la galerie de l'aile vétuste des chambres du personnel; dissimulé derrière la façade tapageuse du palace, c'était là ce qui restait de l'hôtel primitif après les transformations. La peinture s'écaillait, les cache-pots ébréchés étaient à l'unisson des plantes défraîchies, exilées du grand hall d'entrée.

Le commissaire avait enregistré le matin même à son bureau la plainte du gérant du grand hôtel de la ville. Les bijoux d'une cliente confiés au coffre venaient de disparaître: seuls le plaignant et la préposée à la réception en détenaient une clef.

Après sa fouille chez la suspecte, le commissaire attendait un nouveau mandat qu'il avait demandé au parquet par téléphone; au moment d'entamer ses recherches, son brigadier l'avait pris à part: les *boys* de chambre désignaient le maître d'hôtel comme l'amant de l'hôtesse d'accueil.

Vint la seconde perquisition, répétition au masculin de la première: le commissaire cherchait en vain à capter les yeux bleus, absents de l'homme.

Quand il emmena les jeunes gens pour interrogatoire, il nota, au passage, le coup d'œil haineux du gérant.

Tous deux étaient des Suisses alémaniques; ils paraissaient frère et sœur, taille svelte, visage allongé, un air d'adolescents attardés, beaux, mais avec un je ne sais quoi d'éteint dans le regard.

Le commissaire examina leurs passeports, et leur posa quelques questions.

Il avait débarqué à Dakar, et son périple africain, les cachets et visas en faisaient foi, l'avait conduit à travers toute l'Afrique occidentale. Il s'engageait pour un bref séjour dans un hôtel, puis s'enfonçait plus avant. Et quand il ne trouvait pas à se placer? Il tombait toujours sur un compatriote généreux quelque part: la solidarité helvétique, autre face d'une xénophobie proverbiale.

Elle avait mis pied à terre à Mombasa, sillonné l'Afrique orientale, descendu jusqu'en Rhodésie, pour remonter vers le nord. Elle aussi d'hôtel en hôtel; il n'était pas difficile de deviner que, parfois, pour survivre, elle avait dû se montrer complaisante pour quelque protecteur éphémère.

Le brigadier et ses hommes avaient préparé le terrain auprès des *boys* de l'hôtel. Ce fut un défilé de vestes et courtes culottes blanches, ils ôtaient leurs calots de toile à l'entrée du bureau. Le commissaire replaçait chacun des protagonistes dans son cadre. Le gérant, adipeux, d'un certain âge, furetant dans l'hôtel; elle, princesse lointaine au sourire figé, trônant dans le salon de réception parsemé de fauteuils de cuir; lui, dans le patio où les tables s'éparpillaient autour d'un jet d'eau, jetant un coup d'œil à travers les portes vitrées vers le bureau d'accueil. Dès son arrivée, le gérant l'avait entourée de prévenances, elle ne le découvrait pas; puis s'était amené le nouveau maître d'hôtel, elle s'était faite distante envers le patron.

Le commissaire terminait ses interrogatoires quand il reçut un coup de téléphone du gérant: il lui faisait part de la découverte fortuite des objets volés dans un des cache-pot devant la porte de la chambre de l'hôtesse. Le policier fit la moue: il les avait sondés quelques heures plus tôt.

Pour clôturer l'enquête, il lui restait à demander des renseignements aux dernières étapes des errants, à partir aussi à l'attaque du dénonciateur, lui faire avouer sa mise en scène. Mais les résultats étaient prévisibles: si l'un des parcours avait été jalonné de vols, ils auraient été signalés, quant au gérant, il était assez retors pour lui glisser entre les mains. Le policier avait raté le coche en ne perquisitionnant pas aussi chez lui!

Le commissaire restait frappé par le manque d'émotion de ses inculpés du matin. Ils devaient être habitués à la correction bourrue de ces hommes en uniformes gris, casquette, chemise à pattes d'épaule, gros revolver au ceinturon. Combien de ses collègues étrangers ne les avaient-ils pas accompagnés à la frontière la plus proche avec un paternel: « Bonne chance, Mademoiselle! », ou « Bonne route, jeune homme! »? Cette fois ce ne serait pas le cas; le gérant avait manqué son coup.

Ces petits pays quand même, enserrés dans leurs mœurs rigides, qui produisent les pires cerveaux brûlés, ou de petits aventureux à la manque!

Dans quelques semaines, les deux oiseaux quitteraient leur branche; ensemble, ou encore séparément, ils repartiraient vers leur morne destin. Le gérant tenterait sa chance auprès de la nouvelle dame de la réception.

STRATAGÈME

La feuille d'audience du tribunal coutumier relatait les accusations par une mère du viol de sa fille, la confirmation de la victime, et les dénégations du séducteur qui se prétendait victime d'une machination: une confuse affaire de dettes l'opposait depuis des années à son accusatrice. Fait peu banal, la plainte était appuyée par un certificat médical affirmant que la fillette de moins de dix ans portait « une blessure récente »: la mère l'avait conduite à l'hôpital avant de se présenter aux juges. Le

tribunal avait estimé, à justes titres, que les faits sortaient de sa compétence. Le messager avait amené les trois protagonistes du drame: une mégère déchaînée, une fillette placide dépassée par les événements, un homme mûr, l'air furieux.

L'administrateur prit à part la fillette:

- As-tu mal?
- Un peu.
- Qui t'as fait mal?
- Lui.
- Où?
- Sous les arbres, près de la maison.
- Comment?

Elle baissa la tête sans répondre; elle ne paraissait guère émue.

Le certificat embarrassait l'administrateur: pourquoi ce mot « blessure » et pas « défloration »? Pour en avoir le cœur net, il fit un saut jusqu'à l'hôpital. Le praticien fut beaucoup plus explicite: l'enfant n'était pas déflorée, elle avait été victime d'une intromission d'un objet dur d'un diamètre maximum d'un centimètre, moins que le petit doigt; aucune autre trace de violence.

Rentré à son office, l'administrateur éloigna les parties, fit sonner le rassemblement et ordonna aux policiers de fouiller la case de la mère, le jardinier attenant, le boqueteau voisin, de chercher des traces de sang et de ramener tout ce qui pouvait correspondre à une branchette moins épaisse que le petit doigt, à un crayon, à une tige de métal. L'escouade se déploya malgré les protestations de la mère; l'accusé semblait ahuri, la victime étrangère au remue-ménage.

L'administrateur disposa le butin sur son bureau, et fit introduire la fillette:

- C'est avec ce crayon-ci, hein?
- Non, pas celui-là, mais...

La mère avait bousculé les policiers, intervenait: trop tard, son stratagème était éventé; elle avait elle-même blessé la petite.

VII. LA LOI DU SILENCE

L'hostilité que peut rencontrer l'O.P.J. n'est pas un obstacle plus insurmontable que les autres (Conseils 1954, p. 25).

PIUSSANCE ONTOLOGIQUE

La police de ce petit chef-lieu n'est pas facilitée par la présence d'une série de fonctionnaires provinciaux qui ne dédaignent pas d'étaler leur autorité sur les agents d'exécution à portée de leur main. Un brin de diplomatie, et, disons-le, de soupleesse paraît indiqué; mais est-ce la bonne politique?

Serait-il rentable, par exemple, de fermer les yeux sur les inobservances aux règlements de la sécurité du travail dans la savonnerie gérée par ce P.D.G., et sa femme élégante qui partagent au cercle la table des hauts fonctionnaires? En cas d'accident, sur qui retomberait-on en haut lieu? Curieux, d'ailleurs, ce personnage trop bruyant qui croit devoir justifier ses descentes du fleuve en canot à moteur, par la recherche de safoutiers en forêt, noix dont il voudrait faire croire que l'huile est promise à un grand avenir industriel; qui lui demande compte de ses sorties?

Autre particulier bien protégé, le Haoussa établi en aval du poste; à son installation dans la région, l'actuel gouverneur débuteait sa carrière par la base: il conserve pour lui l'attachement sentimental de tout colonial pour son premier terme. Pour les autochtones l'explication est plus évidente: le Haoussa est un grand sorcier invulnérable.

Le nouvel assistant de l'administrateur l'apprendra bientôt à ses dépens. Il est chargé d'enquêter sur une demande d'exploitation forestière introduite par le Haoussa. Après plusieurs heures de pirogue entre le soleil de feu et la réverbération du fleuve, il débarque au bord d'un pan de forêt où l'attend le requérant. Une vague trouée parmi les arbres est censée délimiter la con-

cession. L'assistant s'y engage malgré les protestations du Haoussa: il fait remarquer la difficulté de la piste d'une longueur d'un kilomètre; d'ailleurs, pour sa précédente concession, le prédecesseur de l'assistant, un chevronné, ne s'est pas montré aussi minutieux. Au bout d'une cinquantaine de mètres, le sentier s'arrête, l'assistant s'obstine, se fait précédé de porteurs de machettes, et trente mètres plus loin... débouche dans des champs: pour une concession forestière, c'est un peu là!

Intrigué, l'assistant décide un survol des plantations du Haoussa: les cafiers rabougris, les squelettes de cacaoyers, les élaïs enguirlandés de plantes parasites, inaccessibles dans les hautes herbes, ne sont manifestement pas exploités; l'ancienne concession forestière présente un spectacle désolant: aucun bali-veau n'a été respecté.

« Quelle exploitation sauvage! » se lamente l'assistant.

Et pourtant, le bonhomme paraît prospère à en juger par le luxe de sa maison.

Malgré une journée harassante, la pirogue louvoyant contre le courant n'est rentrée qu'au crépuscule, l'assistant réussit à rédiger et expédier ses rapports le lendemain matin; l'après-midi, il reçoit un pli confidentiel: une demande d'explication pour avoir traité notre colon de « sauvage ». Sa réponse renvoie aux termes « exploitation sauvage » repris au rapport, il ne s'en voit pas moins infliger une semonce. Ses auxiliaires l'observent avec une ironie à peine dissimulée, l'administrateur lui recommande la prudence.

Il réfléchit: les activités officielles de ce Haoussa camouflent quelque chose. Sert-il de relais pour un trafic de diamants via un des bateaux du fleuve? Pourtant, les communications avec la région des mines sont malaisées, et aucun passage suspect n'a jamais été relevé de ce côté. Il interroge ses informateurs habituels, leurs réponses sont évasives.

Va-t-il reculer après cette première mésaventure? Outre le rapport administratif, il y a lieu de dresser procès-verbal pour infraction à la législation forestière: il convoque le Haoussa pour son prochain passage au poste.

Quelques jours plus tard, celui-ci se présente, arrogant. L'interrogatoire commence tendu, mais soudain, ce n'est évidemment pas la peur, l'inculpé transpire abondamment, serait-il incom-

modé par le trajet sur le fleuve, il possède pourtant un hors-bord lui? Il s'écroule de sa chaise. L'assistant ameute les bureaux adjacents, téléphone à l'hôpital pour commander une ambulance, fait asperger notre homme d'eau fraîche, mais profite de l'envahissement de la pièce pour murmurer:

— Mon pouvoir magique est donc supérieur.

Après l'incident, les langues se délient. Le Haoussa, le P.D.G. bavard et sa femme effectuent de fréquentes incursions dans le territoire limitrophe peu peuplé. Ils semblent se relayer, à chaque retour, le P.D.G. ou son épouse escalent chez le Haoussa. Le territoire d'aval est occupé par des aborigènes sans contact avec leurs voisins; il est impossible de déterminer ce qui s'y trafique.

L'assistant hésite à consigner ses observations dans un nouveau rapport administratif; il consulte l'administrateur et s'y décide enfin; il y a risque, mais s'il est sûr de ses sources, l'affaire doit être sérieuse, mieux vaut être couvert. Convoqué par un haut fonctionnaire, l'assistant s'entendra parler du zèle intempestif manifesté par les jeunes gens inexpérimentés.

Mais quelques mois plus tard, le territoire sera étrangement calme, lorsque l'ouragan dévastateur secouera les responsables administratifs des territoires voisins coupables de n'avoir pas su détecter une exploitation clandestine de diamants occupant des dizaines de travailleurs.

CROCODILES MEURTRIERS

A la remise-reprise du cabinet de son prédécesseur, le substitut se trouva confronté avec trois énigmes. Le déchiquetage de deux jeunes gens par des crocodiles sur la rive du lac, une disparition dans un hameau perdu de la ligne de partage des eaux des deux grands fleuves de l'Afrique centrale, enfin le meurtre d'un colporteur sur une digue de chemin de fer traversant un vaste marais. Seul lien entre les trois dossiers: ils provenaient de la même circonscription rurale. Le partant commentait:

— Le meurtre doit être le fait d'un rôdeur, la victime a été dépouillée, les investigations classiques ne donnent rien. La disparition, à mon sens, n'a rien de criminel: il s'agissait d'un chasseur, il a dû être accidenté en expédition, et allez trouver le

corps en brousse? Les crocodiles: encore un accident, le rapport d'autopsie est formel, bien qu'il ne me satisfasse pas entièrement. Si je n'ai pas classé ces deux derniers dossiers, c'est que manifestement la région vit sous la terreur, les habitants se calfeutrent la nuit ou sortent en groupes armés; ce sentiment d'insécurité est malsain, mais depuis des mois je ne progresse pas.

Le dossier le plus récent d'abord, il remonte à un bon mois. Il semble bien, en effet, qu'il s'agisse d'un meurtre pour faciliter le vol. L'ennui, c'est qu'il faut remonter loin dans la région pour en trouver un semblable; le meurtrier a tenté de maquiller le crime en accident de chemin de fer: hypothèse à écarter formellement d'ailleurs, le protocole d'autopsie, très bien fait, confirme les renseignements du trafic ferroviaire, aucun train n'est passé par là entre l'heure de la découverte du corps et celle où plusieurs témoins ont vu la victime s'engager sur la digue. Des pistes ont été ébauchées, en vain; les familiers du colporteur paraissent coopérateurs.

La disparition se situe trois mois auparavant dans un petit milieu de brousse fort isolé où peut régner la conspiration du silence.

Enfin l'affaire des crocodiles, elle remonte à neuf mois. Les corps de deux jeunes pêcheurs, ou du moins leurs morceaux dispersés, ont été trouvés sur une plage bien dégagée. Les autorités villageoises soutenaient que c'était l'œuvre de crocodiles. Le rapport d'autopsie conclut: lésions occasionnées par des fauves, vraisemblablement des crocodiles. Comment deux hommes jeunes, habitués du lac et des marais, ont-ils pu se laisser surprendre ensemble dans un endroit découvert? Pourquoi les fauves ont-ils laissé là les quartiers de viande après avoir dépecé les victimes? Plus bizarre encore, elles ont été émasculées, mœurs étranges pour des crocodiles!

Les recherches dans les archives sont négatives: si de nombreux accidents imputables aux crocodiles sont signalés dans la vallée parallèle de la Lukaravi, rien dans le bassin du lac. Une enquête est prescrite auprès des riverains: de mémoire d'homme aucun des nombreux crocodiles du lac et de ses affluents n'a attaqué un humain ou un animal domestique, seul un vieillard croit se rappeler que feu son grand-père racontait que l'aïeul de celui-ci lui avait rapporté un incident du genre.

Le plus expédient paraît de s'attaquer à l'affaire la plus ancienne. La région est d'accès facile et le ravitaillement y sera abondant. Il serait bien étonnant que les familles des jeunes gens n'aient rien à dire, mais pour dissiper la peur ambiante, il faut donner l'impression à la population que l'autorité ne lâchera pas prise, que les témoins seront protégés. Seul le recours à une vieille méthode est possible: l'occupation du pays.

Commence alors une série de démarches fastidieuses: un peloton de soldats et un administrateur versé en coutumes, le tout à bloquer au maximum pour deux mois, tel serait l'idéal. L'armée n'est pas d'accord, au plus consentirait-elle à faire exécuter dans la région ses exercices annuels pendant l'enquête. Pas question non plus de distraire un membre du service territorial de ses tâches administratives. Un commissaire de police urbain perdrait peut-être pied à l'intérieur, de toute façon véto absolu de ce côté. Le substitut ne peut abandonner son parquet, mais à la rigueur, sans enthousiasme d'ailleurs, il se séparerait pour un temps de son inspecteur de police judiciaire. Oui, mais le parquet général est réticent; finalement il transige pour dix-huit jours maximum, même pas trois semaines. Et le contingent d'accompagnement? Finalement la police consent à se défaire de quatre hommes à renforcer par trois policiers de chefferie, avec l'interprète et le cuisinier cela fera une « force » d'occupation de dix hommes. A la guerre comme à la guerre.

L'inspecteur installe sa tente aux abords du village des victimes. Il est bien accueilli par le chef de la localité, encore jeune, ancien instituteur chaleureusement recommandé par la proche mission, mais dénué de toute légitimité coutumière. Il semble, malgré tout, se faire obéir, et les villageois débroussent le camp improvisé et lui offrent en vente des vivres. Chacun selon ses capacités interroge, furette, se mêle aux conversations au coin du feu. Toute cette activité ne débouche sur rien, ce serait mortel sans la passage, de temps en temps, d'une *jeep* militaire dans un nuage de poussière.

Demain, dix-huitième jour; l'inspecteur, jusqu'au bout, veut donner l'impression qu'il a la vie devant lui, il n'ordonne aucun préparatif de départ. Sur son lit de camp, il s'endort malgré tout désespéré. A deux heures du matin, il est réveillé par un grattement sur la toile de sa tente au côté opposé à l'ouverture. Il

dénoue les tendeurs intérieurs, et un jeune villageois, manifestement terrorisé, rampe jusqu'à lui. Il supplie l'inspecteur d'assourdir l'éclat de sa lampe-torche, puis raconte à voix basse: à la nomination du nouveau chef, certains ont manifesté leur désapprobation. Les deux jeunes pêcheurs ont osé un geste d'éclat: ils ont brassé de la bière et proclamé bien haut qu'ils refuseraient à l'homme de paille des Européens la calebasse réservée au chef. Tout le monde est convaincu que le chef s'est vengé. L'informateur, avec précaution, s'en va par le même chemin.

A l'aube, un policier s'approche de l'inspecteur: une femme lui a confié que le bruit court que le chef, avec le féticheur du village, a confectionné, selon les antiques recettes, le charme d'intronisation qui exigeait un sacrifice humain.

L'inspecteur profite de l'arrivée de la camionnette chargée d'emmener ses bagages pour l'envoyer chercher au parquet des mandats de perquisition. Une bonne heure après, ils sont là.

Dans la case du féticheur est trouvée une petite bourse en écorce qui, parmi des déchets crasseux, contient un fragment d'os plat. Une palabre générale est convoquée. La bravade des jeunes gens est évoquée, l'os est brandi, un murmure parcourt l'assemblée. Le chef est effondré. Pas question de déjeuner aujourd'hui, le cuisinier apporte un bol de potage. Les aveux sont circonstanciés. Les pêcheurs ont été assaillis pendant la sieste, après le triage du poisson. La calotte crânienne de l'un d'eux a été prélevée et a servi pour une libation de son sang, recueilli en lui brisant le bras gauche. Un fragment du crâne de l'autre mélangé aux parties sexuelles est entré dans la composition du fétiche.

L'analyse du charme révélera la présence de restes humains. Le rapport d'autopsie ne mentionne pas de mutilation à la tête, il signale la section d'un avant-bras droit. L'exhumation est décidée par le substitut secondé cette fois par le spécialiste des autopsie de la ville. Les avant-bras sont intacts, mais effectivement un bras gauche est brisé. Une calotte crânienne a disparu, et un fragment d'os de l'autre crâne: celui du fétiche s'y adapte parfaitement.

Enquête sur les conditions de l'autopsie: l'administrateur a laissé seul le médecin itinérant; incommodé par la puanteur, celui-ci s'est tenu à l'écart et a demandé à son infirmier de lui

décrire ses observations; tant qu'on y était, l'infirmier s'est tenu à cinq mètres des restes et a prié un policier courageux, ou enrhumé, de s'approcher et de lui rapporter ce qu'il voyait. La suite de cette histoire édifiante fera l'objet d'un autre dossier.

L'inspecteur sera expédié au hameau de la disparition; il reviendra le lendemain: l'assassin s'est aussitôt présenté, meurtre rituel également.

L'assassinat du rail ne sera pas élucidé, le seul lien avec les crimes précédents semble d'ailleurs être leur impunité et la réussite de la première mise en scène.

La calotte crânienne ne sera pas retrouvée, d'après certains bruits elle aurait été offerte par le chef de village au féticheur du grand chef, mais sur ce point les inculpés se renfermeront dans le silence, ils prétendent avoir jeté le crâne dans les marais. La perquisition chez le grand féticheur sera vaine, il a eu le temps de faire disparaître l'objet compromettant et les réticences persistent, opaques.

Malgré ces demi-échecs, la détente est visible dans la région.

L'ancien instituteur et son féticheur seront pendus, les seules exécutions capitales des dix dernières années de présence coloniale dans la province.

* PAS À PAS

« Le grand chef Kaboko et quelques-unes de ses épouses » disait la légende sous le triptyque. Au centre, se détachait un vieil homme revêtu d'un costume vaguement militaire, au couvre-chef emplumé, entouré de rangées serrées de femmes à la poitrine découverte qui se prolongeaient à droite et à gauche sur les deux autres photographies.

La dynastie du potentat avait emprunté aux Arabes esclavagistes la coutume des vastes harems: le sérail se matérialisait par un enclos, le *lupangu*, enserrant un grand village de huttes surplombé par le toit de la case du maître en matériaux durs.

Les épouses formaient un ramassis hétéroclite de filles de chefs secondaires ou d'esclaves, de tendrons aux seins durs et de vieilles décaties. Le grand chef jouissait d'un noyau de premières épouses, les autres n'étaient que favorites passagères, servantes,

veuves héritées à la retraite, sans compter un contingent de courtisanes que le chef prêtait à ses hôtes et à ses sujets les plus méritants. En fait, il était le plus grand proxénète de la région. Tous les rejetons étaient ses enfants, classés selon une hiérarchie compliquée.

Habituée au grand chef qui mettait toute son influence à devancer les désirs des agents du gouvernement, l'administration tolérait cette survivance d'un passé révolu. Les particuliers eux-mêmes pouvaient compter sur lui, c'était un important pourvoyeur de main-d'œuvre.

Quand il eut collé, à la lueur de sa lampe à pétrole, les photos sur son album, l'agent territorial se mit à réfléchir. Le grand chef mort depuis peu reposait sous un mausolée, un de ses fils lui avait succédé. Était-ce un bien, était-ce un mal? Le nouveau chef, formé à la mission, parlait et écrivait le français. Il avait vite affiché ses goûts de modernisme, il s'était bâti un vrai palais, montrait une passion presque démesurée pour son automobile de luxe, mais avait réduit le nombre des épouses à quatre-vingts, après avoir mis au rancart quelques vieilles. Il prolongeait la politique de son père, mais l'administration pressentait une faille. Au lieu de choisir ses premières épouses parmi des filles de chefs, il avait élevé à cette dignité d'anciennes courtisanes des villes spécialisées dans le commerce charnel avec les célibataires européens, et elles semblaient mal l'influencer; les jeunes gens turbulents de sa suite damaient le pion aux vieux notables traditionnels; les beuveries se prolongeaient tard. Plus grave, un sourd mécontentement paraissait poindre dans la population; les sous-chefferies périphériques, les minorités ethniques relevaient la tête; un mouvement centrifuge se dessinait au sein de la grande chefferie. Que se tramait-il dans le village voisin où le grand chef, entouré de ses intimes, s'était installé depuis quelques jours en visite chez l'un de ses vassaux?

L'agent eut une nuit agitée: c'était la période de soudure entre la saison des pluies et la saison sèche, énervante dans ce pays gorgé de fer où les orages prenaient des allures eschatologiques.

Le lendemain, le territorial acta la plainte d'un habitant d'un hameau perdu en brousse. C'était un ancien esclave. Sa famille se réduisait, expliquait-il, à une sœur partie, il y a quinze ans, tenter sa chance à mille kilomètres de là dans une des grandes villes in-

dustrielles du sud. Le fait n'avait rien d'extraordinaire: la région était réputée pour la beauté de ses femmes et la liberté de ses mœurs. Au retour des champs avec sa femme, une vieille du hameau l'avait averti de l'arrivée imminente de sa sœur. Un homme s'était présenté sous le nom de Mulumba. Il avait rencontré la voyageuse au chef-lieu où elle débarquait d'un camion venu de la gare la plus proche. Elle était accompagnée d'une petite mulâtre, de deux malles, d'une valise et de quelques baluchons, avait recruté quatre porteurs sur place, et ils avaient cheminé ensemble. Sa compagne de voyage lui avait confié que ses bagages contenaient ses économies, moins en espèces qu'en marchandises de toutes sortes, surtout des tissus: des pièces d'étoffe, des costumes pour son frère qu'elle avait détaillés. Comme elle était retardée par la marche de l'enfant, et comptait passer la nuit dans un village, son compagnon prit congé: elle l'avait chargé alors d'avertir son frère de son retour au pays. A la nouvelle, le mari expédia son épouse au village où normalement la voyageuse avait dû faire étape: c'était celui où, précisément, séjournait le grand chef. La femme ne trouva pas trace des arrivantes; désorientée, elle rebroussa chemin, fit part à son mari de sa déception, et celui-ci partit à son tour. Il arriva au petit matin, chercha sa sœur mais en vain. Il demanda alors audience au grand chef qui acta sa déclaration. Aucune battue n'avait été organisée, aussi le frère alarmé s'adressait-il maintenant à l'agent territorial.

Intrigué par l'inertie du grand chef qui ne lui avait pas transmis son procès-verbal, le territorial ne tergiversa pas: il descendit aussitôt sur le village. Sa première démarche fut un succès; il interpella quelques vieux qui n'étaient pas aux champs, et deux vieilles femmes lui déclarèrent qu'elles avaient vu arriver les voyageuses: accompagnées de quatre porteurs, elles s'étaient dirigées vers le *lupangu* où résidait le grand chef. Sans désemparer, l'agent se présenta à l'enclos, interrogea Kaboko et son entourage: ils démentirent les dires de ces vieilles radoteuses, jamais ils n'avaient aperçu la disparue ni son convoi. L'agent réclama le procès-verbal; c'était un document court et obscur, peu digne des capacités du grand chef. L'enquêteur revint aux villageois: les visages s'étaient fermés, il se sentit muré par un silence opaque, les réponses ne se faisaient plus que grognements évasifs.

L'affaire prenait une tournure sérieuse; l'agent décida de se rendre au chef-lieu pour prendre conseil. Les autorités mises au courant décidèrent de distraire le territorial de ses charges administratives, et lui ordonnèrent de ratisser la région. Le substitut avait acté la plainte du frère, mais il ne fallait interpeller un personnage aussi influent que le grand chef qu'à coup sûr.

Le territorial ne retrouva pas les porteurs recrutés au chef-lieu, des étrangers sans doute, mais il acquit la certitude du débarquement des voyageuses, et suivit leur trace sur quelques kilomètres. Soudain, elle disparaissait. A partir de ce point, plusieurs itinéraires étaient possibles, par la voie carrossable ou les sentiers de brousse: il fallait les explorer un à un.

L'agent suivit une piste, village par village, il convoqua les habitants, vérifiant dans les fiches de recensement si aucun ne manquait à l'appel, interrogea un à un les villageois: les vieilles gâteuses qui se faisaient répéter ses questions, les adolescentes minaudières et pouffantes, les paysans bornés, les jeunes gens qui attiraient l'attention par des incidentes, rien, rien ne sortait des interrogatoires. Il s'attardait un peu plus sur chaque Mulumba rencontré, ce qu'il y en avait, autant que des Dupont en France, mais sans résultat! La saison sèche était là, il faisait froid au petit matin, des tourbillons soulevaient la poussière et dispersaient les feuilles mortes et les papiers, l'agent persévérait. Après avoir descendu un itinéraire, il remontait l'autre. Un peu comme dans le jeu enfantin « Tu brûles », songea le territorial, il lui sembla que le long de la voie carrossable il rencontrait plus de visages fermés, moins de spontanéité, encore des réponses plus brèves, « je brûle, je brûle, si je me concentrerais sur la route ». Qui serait susceptible de s'y montrer moins réticent? L'agent pensa aux cantonniers: il les connaissait puisqu'il les inspectait et payait régulièrement; c'étaient des salariés du gouvernement.

Il convoqua donc les cantonniers pour les réentendre. Repris en mains, ils se montrèrent un peu plus loquaces: la voie suivie par les voyageuses menait au village indiqué le premier jour de l'enquête, il y avait eu changement des porteurs une dizaine de kilomètres avant.

La saison sèche tirait sur sa fin: les nuages de poussière rouge soulevés par les automobiles se faisaient de plus en plus suffo-

cants, les éclairs du soir zébraient le ciel, mais les nuages ne crevaient pas! Les jeunes pousses rouges éclataient sur les arbres dénudés. L'agent sentait littéralement ses nerfs sous la peau, l'inconfort des campements lui pesait, mais il devait se maîtriser.

La clef de l'énigme, Mulumba la possédait, mais quel Mulumba dans la masse? L'émissaire avait conversé avec une vieille dans le hameau du frère de la disparue: l'agent y transporta sa tente. Une fois, trois fois, cinq fois, il tint la vieille sur la sellette; enfin, elle se décida à parler. Sans doute avait-elle aussi mené sa petite enquête: ce Mulumba-là elle connaissait sa résidence, elle consentait à mener l'agent aux abords de son village, à une seule condition: elle serait laissée tranquille à l'avenir.

Le territorial s'installa au milieu du bouquet de huttes désigné par la vieille. Consultation des fiches: un habitant, un seul, s'appelait Mulumba. Nouveaux interrogatoires interminables, Mulumba prétendait n'avoir pas quitté son village depuis des mois. Les premiers orages avaient éclaté dissipant l'angoisse ambiante, mais il fallait patauger dans la boue. Malgré sa promesse, l'agent dut se résigner à faire chercher la vieille. La confrontation fut brève, Mulumba niait avoir jamais rencontré le témoin mais la vieille l'interrompit: « Tu portais un pagne bleu qui découvrait la cicatrice de ta cuisse droite ». Mulumba s'effondra.

Oui, il avait cheminé avec la disparue; à dix kilomètres du village où résidait le grand chef, il l'avait quittée muni de son message. Les porteurs recrutés au chef-lieu refusaient de s'enfoncer plus avant en brousse. Le petit chef local, malgré la présence de son hôte illustre, s'était amené sur les lieux, et avait désigné une équipe de rechange. Mulumba se faisait fort de reconnaître les nouveaux porteurs.

L'agent prit Mulumba avec lui, et fit rassembler les villageois. Le témoin en désigna quatre sans hésitation. Après dénégations, ils admirent avoir convoyé la voyageuse et son enfant. Arrivés en fin d'après-midi au village du petit chef, celui-ci les avait invités à porter les bagages jusqu'à l'enclos de Kaboko. Ils s'étaient retirés sans tarder après avoir déposé leurs charges, car un dignitaire leur faisait remarquer que les premières épouses du grand

chef étaient présentes et ne pouvaient être exposées aux regards du commun.

Six mois s'étaient écoulés: l'agent avait bouclé le cercle, il était revenu à son point de départ.

Le parquet fut alerté, et l'enquête sur place démarra à un rythme soutenu, le substitut se faisant renforcer par des collègues de l'agent obstiné. Le reste appartient à la chronique judiciaire car l'affaire eut un grand retentissement, et des maîtres du barreau s'y dévouèrent. Le grand chef et sa cour avaient attiré la malheureuse dans un guet-apens en lui faisant miroiter la possibilité d'être choisie comme favorite. Le soir même, elle avait été enivrée, sacrifiée, mangée, tandis que l'enfant était étouffée dans la valise de sa mère. Le grand chef avait été mal renseigné: l'ancienne esclave avait encore un parent. Les os remis aux grands féticheurs pour confectionner un charme qui devait ramener les rebelles à l'obéissance ne furent pas retrouvés, mais les effets, décrits complaisamment par la victime à son compagnon de route Mulumba, furent identifiés aux mains de divers dignitaires et des premières épouses du grand chef.

La pendaison de Kaboko sur la grand-place de sa capitale eut lieu dans une atmosphère électrisée par l'orage qui grondait au loin et les you-yous des femmes du harem dépoitraillées, striées de lignes blanches de deuil.

Trente ans plus tard, le parti nationaliste tribal de la région avait forgé le mythe du pur patriote martyrisé par les oppresseurs colonialistes.

LA VIEILLE

La vague de cambriolages s'abattait sur le *Copperbelt* puis s'arrêtait: c'était le tour du Haut Katanga d'être frappé par l'épidémie. Si, par hasard, un objet volé était retrouvé, le britannique l'était du côté belge, et vice versa. La bande devait s'être établie quelque part à cheval sur la frontière. Les détectives envoyés dans les villages n'avaient rien appris. La crête Congo-Zambèze était recouverte d'une forêt rabougrie. Leur camp devait s'y trouver.

Le commissaire pensa aux avions: les courriers réguliers, comme les appareils de tourisme, survolaient le forêt déserte, l'un des équipages pourrait bien remarquer une clairière défriichée. Il s'informa, des semaines durant, puis obtint enfin un indice.

L'expédition fut confiée à l'administrateur local et son petit contingent de soldats en service territorial. Quand ils débouchèrent sur le campement, il était vide, sauf une vieille berçant un bébé de moins d'un an devant une hutte. Le butin fut abondant. Inutile de se lancer dans la forêt: elle permettait certes une circulation aisée, mais même le chasseur le plus expérimenté pouvait s'y perdre, virer au détour d'une termitière et tourner en rond.

La femme de l'administrateur se chargea provisoirement de l'enfant, la vieille fut confiée à la prison.

Les interrogatoires commencèrent, les monologues plutôt. Accroupie dans un coin du bureau, la vieille jouait interminablement avec un bout de fil, un brin d'herbe, contemplait ses orteils, l'air absent. Elle se taisait, ne fournit même pas son identité. Elle refusait toute nourriture, le médecin fut dévêché à son chevet; en vain, une semaine après elle était morte, sans avoir ouvert la bouche.

L'administrateur était furieux, se laisser mourir pour un quelconque chenapan de neveu, car ce devait être une veuve âgée sans enfant. En attendant, la fillette était là que personne ne réclamait; sa femme s'y était attachée, ils la gardèrent.

Dix ans plus tard, c'était une petite négrillonne délurée qui parlait à merveille le plus pur patois d'Anvers de sa mère adoptive. Il fallait penser à la placer en pension, mais laquelle?

Les vols avaient cessé depuis belle lurette.

C'est alors seulement que les parents se manifestèrent: la prescription était largement acquise.

VIII. LES SUBTILITES VILLAGEOISES

Ce souci constant doit amener l'O.P.J. à créer autour de lui un courant de sympathie.

Il est du devoir des chefs d'aider l'O.P.J. et certains s'acquittent très bien de cette tâche. Il est d'ailleurs à prévoir qu'avec l'évolution du pays ils deviendront des O.P.J. (Conseils 1954, p. 2).

LES NAÏADES

Le jeune homme fut ébahi du spectacle: le détour du sentier démasquait une vasque où s'ébattaient une demi-douzaine de naïades. L'essaim des jeunes filles hésita dans la confusion: certaines, pour s'arrêter bientôt, se précipitaient vers le promeneur, d'autres faisaient mine de s'élancer vers la rive opposée, puis refluaient; toutes esquissaient des gestes des mains pour voiler leur nudité, virevoltaient, pépiaient. Le tableau eût ravi un peintre galant du XVIII^e siècle. Sorti de sa stupeur, l'arrivant remarqua les vêtements à ses pieds; il essaya de bredouiller quelques mots dans l'idiome local qu'il apprenait péniblement. Son itinéraire traversait le petit gué d'amont, rebrousser chemin consacrerait sa défaite: il avisa une perche, franchit l'onde d'un saut, et s'éclipsa. Le sentier portait sans doute les marques traditionnelles en interdisant l'accès aux mâles, frais émoulu de l'école coloniale, il les ignorait.

Il venait d'être affecté au poste voisin abandonné pendant la durée de la guerre. L'administrateur lui avait donné pour mission de reprendre en main la région trop longtemps inoccupée. Il devait compter sur l'ancien planton du poste, un finaud, seul demeuré sur place, et qui avait servi de contact avec les fonctionnaires lors de leurs rares tournées dans le pays; mais sa prospérité polygamique était suspecte.

Au point de vue judiciaire, il s'agissait de neutraliser les distilleries clandestines qui inondaient le territoire d'alcool frelaté.

Leur installation exigeait la présence d'une eau limpide, de combustible, par exemple une galerie forestière, d'abondants fruits des champs, matière première, la proximité d'une voie d'évacuation, mais aussi de replis du terrain pour échapper aux regards indiscrets. L'étude de la carte permettait de situer l'endroit idéal: la vallée d'une petite rivière des environs.

Sous un prétexte plausible quelconque, l'agent territorial organisa une marche de diversion qui le mena, avec son planton et une poignée de policiers de chefferie, au gîte d'étape proche de la vallée. A midi, il dévoila son projet à son fidèle collaborateur: celui-ci se fit fort de le conduire à une zone suspecte. A quatorze heures, l'expédition s'était ébranlée: deux heures durant, elle avait tourné en rond, les compagnons de l'agent arborraient des mines de conspirateurs d'opérette, il fallait se rendre à l'évidence: le planton se jouait de lui. A une bifurcation, le planton indiqua le sentier vers la gauche; l'agent le pria de poursuivre son chemin dans cette direction avec les policiers, mais prétendit prendre seul le sentier vers la rivière, à droite. Le planton émit des objections que l'agent entendait mal, mais plus son auxiliaire insistait, plus le territorial se butait. Ils s'étaient finalement séparés.

Ils se revirent le soir au gîte, bredouille. L'agent, mari de l'aventure, cacha sa déception, et fit part de son intention de recommencer le lendemain à l'aube, le surlendemain si besoin. Gras, suant, soufflant, le planton paraissait écœuré et sceptique, mais son chef fut ferme.

Le lendemain, le planton suggéra un autre coin de la vallée. Un quart d'heure plus tard, ils tombaient sur la première distillerie: fûts, cornues, bouteilles furent saisis. Le repérage des installations voisines, les arrestations, la rédaction des procès-verbaux ne furent plus que fastidieuses formalités.

Sous la moustiquaire de son lit de camp, après cette journée harassante mais triomphante, l'agent cherchait en vain le sommeil. Le gracieux spectacle de la veille jouait sous ses paupières. Il imaginait la pudeur effarouchée des adolescentes, leurs supplications auprès des villageois pour que cessent ces va-et-vient patauds qui troublaient leurs ébats. Tu rêves, mon garçon, secoue-toi: le planton n'était plus habitué à ces jeunes enragés

fougueux, arpenteurs infatigables de brousse avec leurs grosses godasses de démobilisés; la perspective de nouvelles chevauchées par monts et par vaux lui a fait comprendre qu'il était temps de mettre un terme à la plaisanterie.

ERREUR DE DIAGNOSTIC

Le substitut relisait les procès-verbaux et le protocole d'autopsie. Quelque chose clochait. L'enquête ne révélait pas le pourquoi de l'empoisonnement; de plus, d'autres commensaux de l'empoisonneur avaient ingurgité le breuvage, sans autre conséquence qu'un mal aux cheveux. Mais le rapport du jeune médecin de brousse était formel: les parois de l'estomac étaient couvertes d'une substance gluante et brunâtre, le poison.

Coup de téléphone au spécialiste des autopsies de la société minière de la ville; il ne tarde pas, lit le dossier, et conclut:

— Cela me paraît être plutôt le résultat d'une hémorragie provoquée par une hémoptisie; la substance brunâtre devrait être du sang. Je vous suggère de faire poser aux proches du mort les quelques questions que je vais vous dicter.

A la réception du devoir, le diagnostic du second expert était confirmé.

Le semestre suivant, de toutes parts de son ressort, le substitut reçut plusieurs dossiers « présomption d'empoisonnement ». Les villageois basaient leurs accusations sur l'identité des symptômes relevés dans la première affaire. Pour arrêter le flux, il fallut rédiger une circulaire; le substitut demanda l'aide du second expert. A l'issue de leur entrevue, le substitut tira la leçon équivoque de l'incident:

— D'une part, le phénomène des nouvelles accusations est réconfortant: il démontre à quel point nos faits et gestes sont commentés, et la confiance des justiciables. D'autre part, il est assez effrayant dans l'atmosphère de crédulité qui nous entoure. Quelles conséquences catastrophiques pourraient avoir nos faux pas! Songez à une quelconque confirmation pseudo-scientifique des envouïtements. Et nous sommes si souvent isolés, loin de tout conseil, pour prendre nos décisions!

EMPOISONNEMENT

- Comment cet homme a-t-il empoisonné la victime?
- En faisant agir son fétiche.
- Où était ce fétiche?
- Dans sa case où nous l'avons trouvé.
- Mais a-t-il jamais versé à boire ou donné à manger à la victime?

— Non, jamais.

Les témoins se répetaient. Et l'accusé?

— Lui as-tu offert à boire?

— Non jamais.

— Et à manger?

— Non plus.

— Tu as déjà pris un repas avec lui?

— Jamais, ce n'est pas un frère.

— Ce fétiche est à toi?

— Oui.

— T'en es-tu servi contre le mort?

— Jamais: c'est le fétiche protecteur de ma case.

L'administrateur retournait avec des pincettes le bout de bois vaguement sculpté, noirci par les libations, enveloppé d'une loque graisseuse, orné d'un sachet en raphia rempli d'une poudre indéfinissable, d'un isolateur en porcelaine creusé en forme de coquillage et d'une médaille en bronze percée d'un trou pour y passer une ficelle crasseuse.

Trois heures auparavant, le propagandiste agricole, agent à titre temporaire recruté au fond de sa pampa parmi les Belges de l'étranger désireux de servir la patrie en guerre, avait débarqué du camion d'une compagnie cotonnière. Il l'avait réquisitionné sur une piste de brousse, l'avait fait décharger, et s'était amené dare-dare avec le corps, les témoins, l'empoisonneur et les substances vénéneuses: le fétiche en question.

Le résultat de l'autopsie ne se fit pas attendre: décès par phtisie galopante.

L'administrateur tança l'agent agronome:

— Ecoutez les gens, puis réfléchissez avant d'agir! Vous n'ignorez quand même pas que la phtisie est notre préoccupation numéro un dans ce secteur?

Il se rebiffa:

— Je vous assure que tous me juraient qu'il était mort empoussé. Tenez j'y crois encore: dans la pampa j'ai vu des sorciers qui tuaient les vaches à distance.

— Justement...

Quel sort réservier au fétiche perturbateur? L'accusé ne mit aucune difficulté à en faire abandon. Il fut offert au musée ethnographique local.

Quinze ans plus tard, il fut emporté par un casque bleu suédois lors du pillage des collections universitaires par l'armée de la paix.

MOI, LE CHEF

« Moi, le Chef, j'ai appris ce matin à mon lever qu'un vol avait été commis cette nuit au village de... J'ai ordonné au grefier de mon tribunal de m'accompagner pour enregistrer mes paroles, et suis parti avec mes trois policiers. Au village, la victime... m'a dit que sa fortune contenue dans une malle cadenassée avait disparu pendant que les villageois étaient assemblés autour d'un feu sur la place écoutant le récit d'un conteur ambulant. Je me suis rendu à la case, et j'ai constaté que la porte d'entrée n'avait pas été fermée par le propriétaire. J'ai fait inspecter les environs, et un de mes policiers a vu au bord du sentier menant à la rivière une traînée de pas dans les herbes. Les voleurs étaient donc deux pour porter la malle, l'un suivant le sentier, l'autre la brousse. Près de la rivière, sur le sable, j'ai remarqué une empreinte de pied que j'ai fait recouvrir d'une feuille de bananier. J'ai fait appeler les propriétaires des pirogues dont voici la liste...: chacun m'a affirmé, après avoir observé sa barque, qu'elle n'avait pas bougé depuis la veille. J'ai traversé la rivière, mais n'ai rien pu observer sur le sol pierreux de l'autre rive.

« J'ai fait appeler un à un les villageois sur la place, et les ai interrogés séparément sur les va-et-vient de la nuit. Les villageois dont voici les noms... m'ont affirmé que pendant le récit du conteur, deux jeunes gens dont voici les noms... se sont éclipsés l'un peu après l'autre pour un certain temps. ..., l'un des hommes est propriétaire d'une pirogue.

« J'ai fait conduire ces jeunes gens près de l'empreinte: le pied de... y correspondait parfaitement. Ils ont alors avoué en ces termes..., et m'ont conduit sur l'autre rive derrière une termitière où j'ai retrouvé la malle vide et le cadenas brisé. Ils se sont dirigés alors vers un arbre: dans les branches, j'ai retrouvé les objets suivants... Le volé m'a certifié que rien ne manquait, et je lui ai restitué son bien.

« J'envoie les voleurs avec mes policiers à Monsieur l'Administrateur.

« Après mon greffier, je signe, moi, le Chef. »

L'enquête était complète; l'Administrateur, après félicitations, put se contenter d'en faire confirmer les données et de joindre à son procès-verbal une traduction du rapport du Chef.

IX. LES PANIQUES URBAINES

Les superstitions provoquent ou accentuent les mouvements de panique collective auxquels l'O.P.J. doit accorder une attention vigilante. Seule la peur explique certaines épidémies d'agressions; rien d'étonnant à ce, l'auteur de coups volontaires est d'ordinaire un lâche. Une disparition inexplicable et aussitôt les contes de vieilles bonnes femmes retrouvent un auditoire inquiet et crédule. Il importe de redresser rapidement la situation (Conseils 1955, p. 14).

L'OUBLIETTE

Panique dans un camp de travailleurs écarté: depuis 48 heures un enfant de 4-5 ans a disparu. Est-ce l'œuvre des *batumbula*, bouchers censés rabattre le gibier pour les Européens: ceux-ci leur abandonnent la viande et prélèvent la moelle qui leur sert à fabriquer la poudre à fusil? La légende remonte aux traitants du XVI^e siècle; évoquée comme croque-mitaine par les grand'mères, elle revient périodiquement à la surface.

Le commissaire a fait appel à un peloton militaire, tant pour faciliter les recherches que pour prévenir des troubles.

Pendant 24 heures, le père et la mère ne se sont guère inquiétés: un enfant a toujours plusieurs «mères» dans un camp, parents plus ou moins éloignés prêts à le gâter, et une nuit passée chez l'un d'eux n'a rien d'exceptionnel. Mais il n'est pas revenu et l'inquiétude a pris corps. Le chef de camp a ordonné une battue, en vain. La rivière qui a donné son nom au camp, n'est guère plus qu'un ruisseau serpentant aux eaux calmes. Des soldats se joignent aux travailleurs pour le sonder.

La forêt claire, parsemée de termitières, permet une circulation aisée, mais elle est traître et même le chasseur le plus expérimenté risque de s'y égarer. Ici pourtant, pour s'y enfoncer, il faut traverser une large zone de jardins entretenus par les femmes, et il est peu probable qu'un enfant aussi jeune se soit promené aussi loin des cases. Des équipes s'y engagent pourtant, jouant qui du tam-tam, qui du clairon.

Le commissaire réfléchit en regardant distraitemment des gamins lancés dans une partie de cache-cache, indifférents à la tragédie; ils se dissimulent derrière les haies d'euphorbe, aux encoignures des maisons.

— Quelle cache saugrenue pourrait imaginer un enfant de cinq ans?

Soudain, les sens du commissaire sont en alerte, il en observe un qui rampe le long d'un édicule érigé au fond d'une parcelle.

— Bon Dieu, mais ce serait stupide!

Il rassemble la bande de gosses:

— Visitez tous les cabinets en criant près des trous; ce sont des fosses arabes, surmontées d'une dalle en béton percée.

Et c'est le succès: de l'un d'eux un faible gémissement a été perçu.

Il faut manier les pics avec prudence de peur qu'un bloc ne tombe sur l'enfant. Enfin, le voici, dans la gadoue jusqu'aux épaules; par quel miracle n'a-t-il pas été englouti ou asphyxié?

Et c'est le pépin ridicule: personne ne consent à se souiller. Le père est là, son anxiété apaisée:

— A toi, c'est quand même ton enfant; il refuse, il faut l'y contraindre.

Des femmes chuchotent encore des histoires de magie: seul un sorcier *mutumbula* a pu l'introduire par un si petit orifice, pour le cacher en attendant de le livrer.

Le commissaire fait apporter un panneau, et mensurations prises, 18 centimètres de diamètre, il dessine un cercle que le menuisier local a tôt fait de découper. Le panneau est hissé sur quatre fûts vides au milieu de la place du camp, et l'enfant dégoullant d'eau, est invité à s'y glisser: il le fait avec une facilité déconcertante, puis répète l'opération en riant.

Rira bien qui rira le dernier: quelques jours plus tard, le commissaire devra se défendre contre l'accusation de brutalités portée par le père furieux d'avoir été forcé de sauver son rejeton.

L'ŒIL DU CYCLONE

Jaillis des camionnettes, les policiers eurent fort à faire pour ramener dans leurs filets les escouades dispersées de combat-

tants. En remontant le camp des travailleurs, ils ramassaient les herminettes, lances, machettes et gourdins qui jonchaient les ruelles. Ils chargeaient les éclopés. Au fur et à mesure de leur avance, les traces de la bataille s'espacient; elles cessaient à hauteur des derniers *blocks*.

Cette fois la rivalité entre Rwandais et Kasayis avait pris une tournure dangereuse. Comment démêler l'écheveau de ces affrontements confus? Remonter le fil des événements: les bagarreurs furent répartis par tranches, selon le lieu de leurs captures.

Les membres des *commandoes* aux prises au moment de l'arrivée du service d'ordre expliquaient aux enquêteurs:

— Nous nous sommes rassemblés en hâte pour nous défendre, nous avions peur: les Rwandais attaquaient les Kasayis!

— Les Kasayis attaquaient les Rwandais, répliquaient ceux-ci.

Plus loin, l'origine de la rixe se précisait:

— Un Kasayi a tué un Rwandais; puis cela devenait:

— Un Kasayi a assommé un Rwandais;

— Un enfant Rwandais a été pris à partie par un Kasayi; la zone de calme se rapprochait:

— Un Kasayi a blessé par accident un enfant rwandais.

Restait à fureter dans les derniers pâtés de maisons.

Un enfant rwandais âgé de trois ans avait quitté le pagne de sa mère pour se jeter dans les roues d'un vélo monté par un Kasayi.

Tandis que la mère lançait un cri strident, le cycliste ramassait l'enfant, le ramenait, offrait un cadeau au père sorti de la maisonnette; celui-ci l'acceptait, décapsulait une bouteille de bière et avançait une chaise à son hôte, sans se douter que le feu allumé par l'étincelle ravageait le haut du camp.

Le cycliste fut cité pour lésions involontaires. L'audience débute par le récit détaillé de l'accident et de ses suites immédiates: le substitut puis le président félicitèrent chaleureusement les protagonistes, la mère fut un peu raillée; elle rit.

Ce fut le tour des bagarreurs. Honteux, têtes baissées, les deux ethnies mêlées, ils répondirent avec calme, et, sans ergoter, détaillèrent chacun son rôle dans les escarmouches.

UN TÉMOIGNAGE FORMEL

Deux femmes, la saison de l'envol venue, avaient repéré une termitière en bordure du quartier affecté aux recrues rwandaises. Au petit matin, elles creusèrent à la houe des ouvertures à la base du monticule et les obstruèrent de leurs paniers. Elles s'accroupirent devant le piège. L'aube pointait à peine, qu'elles furent brutalement assaillies par derrière, blessées et rouées de coups. L'attaque cessa aussi brusquement qu'elle avait commencé.

Une herminette et une lancette recouverte d'un dessin géométrique en perles bleues et blanches furent relevées sur les lieux: les agresseurs étaient donc Rwandais.

L'un d'eux, grand bel homme à la figure ouverte, avait été appréhendé sur place. Une des victimes l'accusait formellement de lui avoir porté des coups de bâton: le gourdin avait d'ailleurs été saisi. Lui se contentait de nier, sans explication.

Il affichait la même attitude butée devant le magistrat instructeur; un point tracassait pourtant le substitut: pourquoi cet homme bien bâti ne s'était-il pas enfui comme ses compagnons, et qu'étaient devenus ces derniers?

Coup de téléphone au commissariat de police:

— Amenez-moi tous les témoins.

Les sauveteurs, une poignée d'anciens travailleurs congolais alertés par les cris, en vue de la termitière avaient observé que les Rwandais s'égaillaient, un seul demeurait sur le terrain, un bâton à la main. Une des femmes, en se relevant, l'avait aperçu et formellement accusé.

La femme est introduite à son tour:

— C'est lui qui m'a frappée, je l'ai vu.

— Doucement, doucement. Comment avez-vous reçu le premier coup?

— J'ai senti une violente douleur là; elle porte la main à l'épaule.

— Ensuite?

— J'ai crié en tombant face contre terre.

— Et puis?

— J'ai reçu un coup de lance à la hanche, puis encore des coups de bâton de ce méchant homme que voilà.

— Pas si vite! Que faisiez-vous pendant qu'on vous frappait?

— Je me suis tue, j'ai fermé les yeux et fait la morte.

— Comment était l'homme qui a donné le coup de lance?

— Je ne sais pas, j'avais les yeux fermés.

— Que s'est-il passé ensuite?

— Tout à coup, les Rwandais ont crié et se sont dispersés.

Il y a eu un instant de silence, et j'ai entendu parler swahéli. J'ai ouvert les yeux, j'ai tourné la tête et j'ai vu les sauveteurs et mon agresseur.

— Vous l'avez vu frapper?

— Oui, je l'ai vu frapper.

— Mais vous aviez les yeux fermés?

— Oui, pendant la guerre; mais j'ai reçu des coups de bâton d'un Rwandais. Quand j'ai rouvert les yeux, un Rwandais était là avec un bâton: c'est donc lui.

Ouf, ce fut difficile!

Le Rwandais conserve son air boudeur.

— Une cigarette? Votre chaise comporte un dossier, appuyez-vous y. Vous êtes Tutsi?

— Non, Hutu.

Premier mot autre que non.

— Vous êtes pourtant grand, le nez droit, les lèvres étroites?

— Je ne jure pas que ma mère n'a pas péché.

Il rit. Une conversation anodine s'engage sur son pays d'origine.

— Maintenant, soyons sérieux. Je ne crois pas que vous ayiez frappé cette femme. Que s'est-il passé?

— Vous savez, mes compagnons sont perdus dans ce pays étranger et se communiquent leur peur. Ils ont entendu chuchoter la nuit derrière leurs cases, c'était suspect. Quand j'ai perçu les cris, j'ai ramassé un bâton et j'ai couru: ces imbéciles allaient tuer les femmes! J'ai cogné sur eux en les traitant d'idiots, et ils se sont enfuis. Sur ces entrefaites sont arrivés les Congolais.

— Et les femmes?

— Elles ont cessé de faire les mortes, et l'une d'elle m'a sauté à la gorge en criant.

— Ecoutez bien. Ces sottes paniques doivent cesser, il y aura des morts un de ces jours. Si cela continue, la société minière

renverra tous les Rwandais chez eux. Il faut un exemple, je ne crois pas que la peine sera sévère. Vous seul les avez vus... vraiment.

— Vous ne vous trompez pas. Je les raisonne depuis un mois et constatez!

Tous les agresseurs furent identifiés.

X. LES RELATIONS INTERGENTIELLES

Ces conseils tournent autour de la même idée: la franchise n'est le fait que d'hommes libres. Et c'est pourquoi, je n'ai jamais aimé les détentions préventives systématiques que d'aucuns emploient; sans doute ai-je été servi par la chance, car aucun de mes clients élargis ne m'a jamais brûlé la politesse (Conseils 1954, p. 5).

LIBÉRATION SOUS CAUTION

Dans un attrouement, un homme ivre porta accidentellement le bout incandescent de sa cigarette sur le bras du bébé qu'une femme portait sur le dos. La mère l'apostropha, l'ivrogne répondit par des injures; le père lança un coup de poing au malotru qui s'écroula.

« Mort réflexe facilitée par l'étylisme de la victime », affirmait le rapport d'autopsie.

Les témoins, y compris des « frères » de race du mort, confirmaient le déroulement de la scène: un seul coup, d'une violence apparemment modérée, avait été porté.

— Vous avez tué un homme, vous serez poursuivi. Les circonstances atténuantes me paraissent larges: si vous me donnez votre parole de rester à la disposition de la justice, je vous libère.

L'inculpé fut ainsi élargi par le substitut.

A peu de temps de là, le directeur européen d'une banque crut constater des irrégularités dans la tenue des livres d'un employé africain. Il le convoqua, et, dans son énervement, lui porta un coup de poing: en tombant, le commis heurta de la tête le coin d'un tiroir ouvert.

Le rapport sur base de l'autopsie était formel: « hémorragie cérébrale consécutive au coup ».

Le directeur fut arrêté. La victime faisait partie d'une famille honorable de la cité.

Coup de téléphone du procureur du Roi depuis le chef-lieu.

— Ne le libérez pas avant jugement s'il y a risque de troubles. Vous êtes responsable, je vous en avertis car je sais que vous n'appréciez pas la détention préventive.

Rapport de police: l'opinion africaine est montée.

Le substitut se demande s'il assistera aux funérailles. D'habitude, c'est un devoir qu'il observe par égard aux victimes des affaires qu'il traite;

— Si c'était un Européen, je m'y rendrais!

Il assiste à l'office religieux: la famille le fait placer au premier rang. Pas de mouvement dans le public.

Une douzaine de jours s'écoulent, l'instruction se clôture. Certains Européens s'agitent: ceux-là feraient mieux de se tenir tranquilles, ils font hésiter le substitut qui ne voudrait pas donner l'air de céder à une pression quelconque.

— Tant pis, je le libère sous caution! Avec les distances de ce pays, Dieu sait quand il sera condamné après un transfert au lointain chef-lieu.

La police ne cache pas ses réticences, mais rien ne se produit.

Le substitut apprendra plus tard de source privée qu'un agitateur a quand même pris la parole dans un *meeting* improvisé:

— C'est parce que c'est un Européen et que la victime est africaine que le substitut a relâché le coupable.

Un homme interrompt l'orateur:

— Ce n'est pas vrai! Moi aussi, j'ai tué un homme sans le vouloir, et vous le savez bien: le substitut aussi m'avait relâché en attendant jugement.

SUMMUN JUS, SUMMA INJURIA

Les travailleurs miment la scène de coups: mêmes gestes stéréotypés, mêmes paroles attribuées aux protagonistes. Le chef d'équipe européen nie.

L'enquête est vite dénouée; nouveau Daniel, le commissaire sépare les accusateurs: où s'est déroulée la scène? Les plaignants confondus admettent leur mensonge. Le juge de police est saisi du dossier.

— Pourquoi avez-vous accusé votre chef?

— Parce qu'il nous injurie tout le temps; c'en est devenu insupportable. Pour être plus certains de retenir l'attention, nous avons inventé cette histoire de coups.

Complément d'enquête, cette fois positive: il est vrai que ces hommes sont maltraités, mais verbalement seulement.

Le juge de police acquitte les prévenus, vu l'absence de dol.

Le substitut, juge de parquet, hésite à prendre une décision de révision d'office. Certes, en droit, cette dénonciation d'un fait inexistant est méchante. Mais les accusateurs, êtres simples, n'ignorent pas que la loi réprime plus sévèrement les coups que les diffamations; pourtant, dans leur mentalité superstitieuse, des injures peuvent littéralement être « mortelles »: traiter un homme d'animal, c'est réellement le ravalier à ce rang; se moquer de son infirmité, c'est suggérer qu'il est sorcier. S'il révise, pour balancer les plateaux de la justice, le substitut devrait ouvrir un dossier à charge du chef d'équipe et le poursuivre à son tour, mais pour une infraction moins grave. Il s'informe: l'employeur averti a muté le contremaître.

Le substitut ne revisera pas le jugement, mais celui-ci ne sera pas publié: si l'équité a été respectée, les principes du droit ont été violés.

DÉPASSEMENT D'UN SIGNAL FERME

Une draisine pilotée par un Européen et commandée par un ingénieur chef de service avait percuté dans une petite gare de brousse la locomotive d'un convoi de marchandises dirigée par un machiniste africain. Les blessures des passagers du rapide et léger wagonnet étaient sérieuses, plusieurs fractures.

L'enquête menée par les services du chemin de fer, en collaboration avec un policier spécialiste du roulage automobile, celui-ci manifestement s'était surtout contenté d'enregistrer, apprenait que la draisine avait reçu le « bâton » l'autorisant à s'engager sur la section à voie unique entre deux gares, après avoir été informée qu'elle était protégée par des signaux fermés dans la station d'accès.

La locomotive, l'enquête le mettait en relief, avait dépassé de trois-quatre mètres un signal fermé, le machiniste l'avouait; la draisine, elle, avait franchi les aiguillages desservant l'épi de la gare et fut menée droit sur la locomotive. Celle-ci ayant violé, contre toute attente, le feu rouge, l'accident était inévitable. La conclusion s'imposait: le machiniste était responsable, les articles du règlement concernant le respect des signaux étaient reproduits dans les procès-verbaux.

La draisine se pilotait comme un véhicule routier à essence, notait le policier, et il insistait sur la violence du choc, malgré un freinage en catastrophe dont les traces étaient visibles, notamment par le sablage des rails.

Le substitut demeurait perplexe: le seul ouvrage technique à sa disposition, un traité du Code de la route belge, lui apprenait que la distance de freinage des tramways était considérablement plus grande que celle des véhicules routiers, car l'adhérence du fer est limitée et les roues ont tendance à patiner sur les rails en cas de blocage. L'accident eût-il été évité si la locomotive s'était arrêtée trois ou quatre mètres en retrait? De plus, le chef de station africain n'était pas mis en cause pour avoir branché la voie de telle sorte qu'elle conduisait la draisine droit sur le convoi; en fait, il n'avait été interrogé que sur le point précis de la fermeture du signal. Certes, la lettre du règlement était formelle, mais quelque chose clochait. Quoi?

La femme du substitut était arrière-petite-fille, petite-fille et fille de cheminot: il ramena le dossier chez lui; elle le lit pour l'aider à cerner le problème.

A qui s'adresser pour acquérir une certitude? Une seule compagnie de chemins de fer exploitait le réseau de la région. Si réellement les enquêteurs voulaient couvrir l'Européen conducteur de la draisine ou l'ingénieur, il était impossible de se fier aux autorités de la compagnie. Provoquer une expertise en Belgique: c'était difficile, car les réseaux n'y sont pas à voie unique, sans compter le coût et le temps du devoir. En demander une à un collègue du seul ressort concédé à une autre compagnie?

Peut-être, mais comment préciser des doutes assez vagues?

Il conviendrait auparavant de prendre conseil du procureur du Roi.

— Passez-moi l'annuaire du chemin de fer.

Le procureur pointe le nom des divers ingénieurs.

— Convoquez celui-ci, je le connais: c'est un honnête homme, même s'il est embarrassé, il dira la vérité.

Le substitut fait part de son problème à l'ingénieur convoqué comme témoin-expert. Celui-ci n'hésite pas:

— Au point de vue de l'exploitation, c'est simple: un signal et le point qu'il protège, ici l'aiguille, ne forment qu'un seul et même point idéal. Peu importe que la locomotive ait dépassé de quelques mètres le signal, si elle a respecté l'aiguille. Il faudrait connaître les consignes d'entrée dans la station données par le service du mouvement à la draisine.

Elles étaient claires: à partir des signaux d'entrée en gare, ouverts ou fermés, donc des aiguillages, elle devait se conduire à vue, c'est-à-dire, suivant le règlement, pouvoir s'arrêter devant tout obstacle. La draisine effectuait un voyage urgent et exceptionnel qui n'avait pas été préparé par les graphiques du mouvement; un convoi de marchandises manœuvrait dans la gare, et il était impossible d'y tracer, dès à présent, un itinéraire: ces circonstances avaient été exposées à la remise du bâton. Ces consignes furent confirmées par le *dispatching* central et les chefs des stations de départ et d'arrivée: trop pressé, le conducteur de la draisine ne les avait pas respectées.

XI. L'ENFANCE DELINQUANTE

De nos jours, l'éducation des enfants a perdu une partie de son efficience parce que les enfants d'aujourd'hui se croient et se sentent en quelque sorte libres de l'autorité de leurs auteurs (Quelques-uns de nos problèmes familiaux et sociaux, CEPSI 1951, p. 135, intervention de B. MWEPU).

LES COW-BOYS

Dans cette région peu fertile, mais riche en minéraux divers, un « scandale géologique », aimait-on répéter, la grande société minière avait tout fait pour stabiliser sa main-d'œuvre. Ses réalisations sociales étaient admirables, mais envahissantes. Le travailleur était pris en charge littéralement dès avant sa naissance: son père se mariait grâce à une avance dotale de l'employeur; à sa grossesse, sa mère recevait à la consultation prénatale une ration spéciale; après sa naissance à la maternité, la layette, les boîtes de lait, le bassin et le savon pour les ablutions du nourrisson étaient généreusement distribués; la famille agrandie avait droit à une maison plus spacieuse et les allocations familiales gonflaient son budget; à l'école gardienne, il apprenait le français à la demande des parents, et il débutait ainsi ses études primaires dans la langue de l'élite; puis venaient l'école professionnelle ou, pour les mieux doués, les humanités et des bourses d'études pour l'enseignement supérieur; entre-temps, il avait pu jouir des installations sportives de la société, de ses salles de réunion et de récréation; l'âge matrimonial approchant, l'employeur versait au jeune travailleur qui, quelles que fussent ses capacités, devait commencer comme manœuvre, une avance dotale... le cycle se refermait.

Depuis peu, dans ce milieu privilégié, sévissait une criminalité de jeunes inquiétante: après quelques chapardages, une mise à sac du local des œuvres de jeunesse, éclata une affaire collective

de mœurs, tandis que des bandes, vite appelées les *cow-boys*, attaquaient le soir les passants isolés.

Les enquêtes révélaient que les enfants coupables appartenaient à l'élite du camp des travailleurs.

Le substitut décida de convoquer quelques parents, employés, vieux contremaîtres, dignes pères de familles nombreuses. Que comptaient-ils faire pour mater leur progéniture? Les corriger, surveiller leurs sorties, leur couper l'argent de poche, voire même les confier à leurs oncles au village?

— Ce n'est pas notre affaire: c'est celle de la Société minière — de l'instituteur — du moniteur des *scouts* — de l'aumônier du camp;

les réponses variaient peu, la responsabilité des enfants incombaît à tout le monde, sauf aux parents.

Entrevue avec le chef du camp:

— Selon moi, vous devriez nuancer votre paternalisme. Il est inutile pour nous d'agir sur les enfants. Réunissez les parents, parlez-leur, faites pression sur eux, n'importe comment, menaçez-les de leur supprimer des avantages sociaux, de les muter, de les licencier même, s'ils ne s'occupent pas personnellement de l'éducation de leurs enfants. Croyez-moi, la solution du problème est là, et là seulement!

Les résultats furent spectaculaires: plus jamais on n'entendit parler de *cow-boys* dans le camp.

EDUCATION COUTUMIÈRE

— Un voleur en brousse est un phénomène exceptionnel, Monsieur le substitut. Vos tribunaux poursuivent pour coups volontaires les parents qui déposent des braises ardentes dans la paume des petits chapardeurs: ils ont tort, c'est efficace.

— Oui, et certains meurent de leurs blessures!

Les juges africains de la cité ne sont, malgré tout, pas vaincus.

Un gamin de 13 ans vole une poignée de cacahuètes à un étal du marché. Son père l'apprend, le bat et le promène dans le quartier une pancarte sur la poitrine: « je suis un voleur ».

Le lendemain, l'enfant est trouvé pendu; il avait fixé un bout de tissu au pied de son lit et s'était allongé pour tendre le nœud.

ROCAMBOLESQUE AFFAIRE DE MŒURS

De quoi vivaient ces bandes de gamins de neuf à quinze ans ? Un ou deux aînés travaillaient plus ou moins régulièrement comme garçons de course, les autres traînaient savate toute la journée, du marché à la gare, du centre commercial à la rivière où ils barbotaient tout nus. Le soir, ils s'entassaient sept ou huit dans une case abandonnée. La plupart venaient des régions matriarcales de Rhodésie du Nord où les garçons ne comptaient guère. Les refouler ? Pour aller où ? Deux ou trois jours après avoir été reconduits à la frontière, ils réapparaissaient.

Ils commettaient parfois de petits chapardages, jamais rien de bien grave. Le commissaire en chef plein de zèle profitait de la capture de l'un d'eux pour un quelconque maraudage pour le forcer à suivre les cours de l'école des enfants de policiers; certains avaient persévéré et formaient ainsi le noyau de deux, trois bandes bien contrôlées. Cette initiative était mal vue de certaines autorités, l'école n'avait pas été créée pour des vagabonds; le commissaire avait pourtant obtenu l'accord de ses policiers, mais l'expérience devait se dérouler en semi-clandestinité.

Depuis quelques semaines, un phénomène nouveau était apparu: une bande déambulait en ville, organisant des cortèges carnavalesques, rassemblant cette fois 20-30 gosses à la fois. Elle était menée par un véritable pitre en culotte courte, multipliant les pirouettes dans de grands éclats de rire, montant d'homériques parties de football. Malgré une surveillance continue, rien de fort blâmable dans leurs activités, quelques plaisanteries de mauvais goût au plus.

Puis un beau jour, le jeune meneur se présente, pleurant abondamment, au parquet: il prétend avoir été victime d'un attentat à la pudeur perpétré par un pâle jeune homme européen. La police tient aussi celui-là pour suspect; ses activités sont mal définies, depuis tout un temps, sans preuve palpable, il est soupçonné de se livrer à un trafic obscur, sans doute la fraude de diamants.

La petite victime fournit des détails probants sur le lieu de la scène, la chambre à coucher de son agresseur. Celui-ci bafouille, proteste de son innocence, prétend avoir des mœurs normales,

mais ne fournit aucune explication plausible de ses relations avec un vagabond.

Question au gamin: l'accusé est-il circoncis ou incirconcis?
Circoncis.

L'exploration corporelle dément son affirmation.

L'affaire n'en demeure pas moins troublante. L'enfant, démunie de papiers d'identité, seul son sobriquet est connu, affirme avoir 12 ans: une autre expertise s'impose pour déterminer son âge probable.

Et c'est la surprise: le petite victime est un homme fait, de 22 ans environ, le rapport médical est étayé. Un nain qui joue la comédie! Il la joue bien, il trépigne, proteste d'une voix de fausset quand il est inculpé de dénonciation calomnieuse, mais le substitut remarque qu'il frotte un orgelet pour faciliter ses pleurs.

Les perquisitions sont vaines, mais des écrits, non seulement en langue vernaculaire mais aussi en français et en anglais, signés du sobriquet sont trouvés. Le mystère reste entier; sous son camouflage, le nain a dû organiser une filière qui écoule des marchandises, diamants peut-être, à travers la frontière, il a dû se disputer avec son complice européen, mais celui-ci, pour ne pas se compromettre, est acculé au silence. Impossible de déterminer qui, parmi les adolescents de la bande, partage le secret.

Devant le tribunal, le prévenu fondra en larmes, maintiendra ses accusations, tant et si bien que le juge troublé l'acquittera.

XII. LES HOMICIDES ET LESIONS PAR IMPRUDENCE

La loi elle-même juge ce type d'infractions avant tout par la gravité de leurs conséquences.

Il est donc de la première importance dans ces affaires de faire déterminer, toujours et le plus rapidement possible, par expert l'importance des blessures et leurs séquelles possibles.

*...
Le sort de toute une enquête dépend souvent de l'expertise médicale (Conseils 1954, p. 64).*

DEUX CORPS DANS LA BROUSSE

Par hasard, le convoyeur distingua un corps, tombé pourtant à cinq mètres à peine de la route. Il était plaqué sur une flaue de sang séché, un fusil à piston à ses côtés. En se penchant, à sa grande surprise, le chauffeur remarqua que l'homme respirait encore. Le convoyeur suivait déjà une piste d'herbes foulées; à 50 mètres, il découvrit un second corps, une partie du visage emportée, lui aussi un fusil le long du flanc; l'homme râlait bruyamment.

Après avoir déchargé quelques colis, le chauffeur et son convoyeur allongèrent les blessés dans le camion et firent demi-tour en direction de l'hôpital le plus proche. Ils avaient pris soin de placer à côté de chacun des mourants, le fusil trouvé auprès de lui.

Le premier blessé découvert décédait avant son arrivée, l'autre, opéré d'urgence et sans guère d'espoir, survécut, mais il resterait aveugle.

L'officier de police était perplexe: il résultait du numéro des armes que les victimes avaient échangé leurs fusils.

Après l'autopsie, le médecin expliqua:

— Celui-ci a été touché à distance, aucun organe vital n'était atteint, il est mort exsangue; c'est tragique si près d'une route assez fréquentée: s'il avait été repéré quelques heures plus tôt, il était sauvé. L'autre s'est tiré lui-même la charge dans la

figure, en actionnant sans doute la gâchette avec l'orteil, comme ils font dans ces cas-là; le gros de la mitraille est passé à côté, mais les nerfs optiques sont sectionnés.

Quand le survivant fut audible, il n'apprit rien de bien neuf. Il traquait le gibier quand il vit des herbes remuer et tira. Accouru, il trouva le corps inanimé d'un autre villageois et laissa tomber son fusil en se penchant sur lui. Désespéré, convaincu de la mort de son compagnon, il se saisit de l'arme chargée, revint à son point de départ et rata son suicide.

Le dossier pénal fut classé et renvoyé au tribunal coutumier pour règlement des indemnités.

ETRANGE IVRESSE

Le chauffeur prétendait que le piéton, tache blanche sur l'accotement, l'avait soudain quitté pour se jeter sous les roues du camion militaire; sur les derniers mètres parcourus, la victime titubait. La chaussée était excellente, le véhicule tenait sa droite et les traces de freinage rectilignes commençaient à hauteur du point de choc. Le drame n'avait pas eu de témoin et la victime était décédée.

Une zone militaire protégeait les barrages érigés dans un cañon; son accès était réglementé et contrôlé strictement, seuls y demeuraient la garnison et le personnel de la société d'électricité. Il fut aisé de déterminer que la victime et ses voisins ne détenaient ni alcool ni chanvre, qu'elle avait consommé au club du camp, seul débit à des kilomètres à la ronde, un unique verre de bière.

Le récit du chauffeur se révélait insoutenable, le piéton ne pouvait être ivre.

Le médecin commenta le protocole d'autopsie:

— De toute façon, il n'en avait plus que pour quelques semaines, voire quelques jours, à vivre. Le cancer du foie était très avancé: il est extraordinaire que la victime poursuivait son travail. Avec un foie pareil, aucune élimination possible de l'alcool: un seul verre de bière a suffi pour lui faire perdre le contrôle de sa marche.

UN GUÉRISSEUR

Maintenant que le bébé était mort, la mère qui l'avait préféré au médecin de l'hôpital, accusait le guérisseur. Dépouillé de ses peintures mystiques, il ne restait qu'un pauvre homme. Il avait ramassé les médicaments que voilà dans un champ d'épandage. A part des incantations, son intervention s'était bornée à administrer deux cachets d'« aspirine » à l'enfant. Aussitôt analysé, il fut acquis que le remède était de la quinine.

L'autopsie révéla la cause de la mort, une malaria cérébrale. Le sang ne contenait que quelques parcelles de quinine, une dose plus massive aurait peut-être, mais c'était aléatoire, sauvé l'enfant.

Pas d'homicide par imprudence, il fallut se rabattre sur l'exercice illégal de l'art de guérir dans une agglomération.

SIMPLE OUBLI

— Monsieur le président, je viens de faire valoir les circonstances qui vous permettent d'appliquer avec modération la loi pénale à mon client. Il ne conteste pas sa responsabilité entière dans l'accident de roulage, et doit supporter ses conséquences civiles pour l'indemnisation que vous accorderez d'office. Je m'incline devant les conclusions du médecin, mais elles m'intriguent. Le certificat provisoire signalait une fracture de l'humérus, « séquelle probable: néant ». Le rapport définitif décrit la perte totale de la motricité du bras gauche, malgré un traitement physiothérapeutique. J'aimerais malgré tout, simple curiosité sans doute, être éclairé sur le processus qui a pu provoquer une incapacité aussi importante, au départ d'une chute de vélo d'apparence relativement bénigne. Aussi, je vous demande instamment, avant de trancher, de provoquer une expertise.

Le tribunal déféra aux conclusions de l'avocat pour aboutir à un résultat inattendu; dans la chaîne médicale étatique un raté s'était produit: le chirurgien avait tout simplement oublié, après la consolidation, de retirer la broche en métal qui bloquait les fragments de l'os fracturé.

Heureusement, la bénigne était en grande partie réparable.

DISCUSSION JURIDIQUE

Un femme partant pour le marché, confia son bébé à une voisine, elle-même mère d'un enfant du même âge. Les deux petits furent mis au lit dans la chambre à coucher. Cela se passait dans le dernier îlot du bidonville encore épargné par les *bull-dozers* et promis à la démolition. Un feu de broussailles, l'enquête n'établira jamais comment il fut allumé, éclata dans les environs, un coup de vent porta une escarbille sur le toit de la hutte et ce fut l'incendie. La femme pénétra dans la case et sauva son enfant; elle revint dans la chambre à coucher et en sortit avec la malle contenant sa fortune; les flammes étaient trop vives pour aller chercher le bébé de la voisine qui mourut.

Le substitut convoqua trois juges, des évolués assez remarquables qui avaient renoncé à des places plus rémunératrices pour se consacrer au tribunal coutumier.

— La femme n'a commis aucune imprudence. Elle n'a évidemment pas volontairement tué l'enfant de la voisine. Je ne vois pas comment la poursuivre sur base du Code pénal. Que pensez-vous d'un renvoi du dossier devant votre juridiction?

— Monsieur le substitut, l'émotion est grande dans la cité. Nous ne pouvons infliger sur base d'une infraction coutumière qu'un mois de prison. C'est trop peu pour un comportement aussi odieux!

— L'omission de porter secours n'est pas connue dans la loi. En Belgique d'ailleurs, un projet en ce sens est violemment combattu par d'éminents juristes. En quoi consiste l'infraction coutumière?

— Coutumièrtement cette femme avait la garde de l'enfant et contractait l'obligation de prendre soin du bébé de sa voisine comme si c'était le sien propre. Elle a préféré sauver ses biens plutôt qu'une vie humaine, c'est intolérable: un renvoi devant nous causerait scandale.

— Obligation, dites-vous. Sauriez-vous me rédiger une consultation juridique étayée en ce sens?

— Volontiers.

En feuilletant les recueils de jurisprudence, le substitut pointa une décision du tribunal correctionnel de Bruges condamnant pour homicide par imprudence des sauveteurs du littoral qui,

alertés par un villégiateur muni d'une longue-vue, ne s'étaient pas portés au secours, comme ils en avaient l'obligation, de deux jeunes gens dont le canoë s'était retourné au large. Il poursuivit par ce biais.

La femme fut condamnée à six mois de prison. Elle n'interjeta pas appel. Le comité de la revue juridique locale jugea inopportun la publication d'une décision aussi hardie.

XIII. LES SUICIDES VENGEURS

Tout suicide particulièrement doit faire l'objet d'une information. La cause du suicide supposé sera élucidée (Conseils 1954, p. 65).

MANDAT D'OUTRE-TOMBE

« Cher grand frère Bumba. Je meurs pour cette palabre de femme. Nawezi m'a tué par la foudre. Il me persécute. C'en est trop, je dois mourir. Je suis ensorcelé par Nawezi. Toi Bumba, tu n'oublieras pas que je suis mort à cause de cette femme. Tu iras au village, tu réclameras à mon oncle les 4.000 francs qui m'appartiennent. Tu trouveras le nom de mes créanciers dans une autre page du carnet, je dois 177 francs. Je vais me pendre à cause de cette femme. Tu ne l'oublieras pas mon cher grand frère Bumba. Moi, Ngongo. »

Gros fruit noir dans la haie, le désespéré pendait au bout d'une corde d'écorce. Le carnet était ouvert à même le sol, sous ses pieds.

Le substitut venait d'être appelé sur place, dans une ferme des environs de la ville.

— Que signifie le message, interprète?

— C'est un testament, Monsieur le substitut. Ngongo charge Bumba son légataire de le venger. Il prétend avoir été ensorcelé.

Le suicide était indubitable, c'était bien l'écriture du désespéré. Le substitut demanda aux badauds:

— Vous connaissez ce Bumba?

— C'est moi;

un homme se détacha du groupe.

— Vous assisterez à mon enquête. Que tous ceux qui connaissent l'affaire, m'accompagnent!

Tandis que le corps était emporté, le substitut fit installer une table et des chaises dans un hangar.

Le premier témoin fut le fermier. La veille, dans la matinée, ses travailleurs conduits par Nawezi, son « *capita* » (contre-maître), étaient venus lui remettre solennellement un billet de vingt francs. Nawezi avait expliqué qu'il devait le conserver jusqu'à l'accouchement de la femme Nakalumbo, que Ngongo s'engageait à prolonger son service jusqu'à cet événement. Celui-ci confirma.

Nawezi appelé, déclara être le « *père* » des travailleurs du camp. L'avant-veille au soir, expliqua-t-il, tous s'étaient réunis en palabre. Le mari de Nakalumbo avait surpris sa femme enceinte en conversation intime avec Ngongo, un célibataire. Les amants avaient avoué l'adultère. Le mari avait pardonné à son épouse, mais l'amant demeurait responsable en cas d'accident à la naissance: il l'avait reconnu par le versement de vingt francs et la promesse de prolonger son terme.

Un à un, les participants à la réunion confirmèrent le récit. La femme réitéra ses aveux. Le mari présenta le chapeau de Ngongo saisi au cours de la surprise en flagrant délit. Le commensal du suicidé affirma qu'à son dernier repas, il paraissait sombre mais n'avait jamais protesté contre la décision intervenue.

Et la foudre? Il avait dû rêver la nuit qui suivit la palabre.

Le substitut se tourna vers Bumba:

- Qu'en pensez-vous?
- Tout me paraît régulier.
- Qu'allez-vous faire?
- Je payerai les créanciers, et me rendrai au village.
- Et la vengeance?

— Pas question. Nawezi n'a rien à se reprocher. Ngongo a été victime d'un mauvais esprit qui l'a trompé: sa conscience peut-être?

Bumba serait néanmoins surveillé, mais le substitut espérait avoir neutralisé l'appel d'outre-tombe en jouant carte sur table. L'interprète l'en assura.

FAUTE PROFESSIONNELLE

C'était le petit nid douillet pour la retraite, longtemps rêvé par un ménage ouvrier. Sur le devant, un carré de gazon, des roses,

des pois de senteur; derrière, le potager, des salades, des carottes. Le banc de l'étroite véranda donnait vue sur un parc valonnée. Des meubles neufs, impeccablement cirés; au mur l'inévitale panoplie de lances, une reproduction de Millet, sur un guéridon, le classique crocodile en ivoire. Et pourtant, à une poutre de l'appentis, se balançait le corps du pendu, plus dérisoire encore, car les pans de son long tablier de cotonnade bleue flottaient à la brise.

Comment ce pensionné chétif en était-il arrivé là? Il n'avait jamais été malade; sa fille, une brave petite, paraît-il, était bien mariée et comblée par ses maternités. Le désespéré n'avait laissé aucun message.

Le substitut et les commissaires cherchaient. Ils avaient déjà noté l'absence de toute photo de famille. Ils pénétraient dans chaque pièce: une porte résista.

— La clef, Madame.

La veuve farouche, décharnée, les yeux secs et fiévreux, le visage fermé, n'ouvrirait pas la bouche. Elle prit la clef attachée à sa ceinture: la porte donnait sur le W.C.

Un commissaire revenait de la boyerie: il avait découvert une paillasse dans un coin, quelques hardes du mort, un bol en émaillé blanc, un gobelet d'aluminium.

— Qu'est-ce que cela signifie, Madame?

Elle laissa alors éclater une haine hystérique, oui son mari logeait dans la boyerie, oui elle lui défendait l'accès de « son » W.C., oui elle n'avait pas besoin de *boy*, son domestique c'était son mari, il l'avait bien mérité.

Les voisins devaient rapporter qu'elle le battait régulièrement.

La maison fut fouillée, le corps autopsié; rien à faire, il s'était bel et bien suicidé: la seule issue, sa seule révolte.

La fille et le gendre étaient arrivés de la ville voisine. Elle confirmait l'enfer inexplicable qu'était devenu le ménage de ses parents; elle avait été heureuse d'y échapper, mais ne montrait aucune acrimonie. Ses yeux bleus noyés de larmes avaient l'air d'être de porcelaine; au fond, elle faisait penser à une grande poupée, les deux fillettes dodues qui s'accrochaient à ses jupes étaient ses diminutifs. Le mari, discrètement, lui tenait la main.

La vieille tint sa revanche: deux semaines plus tard, jour pour jour, heure pour heure, son corps se balançait à la même poutre.

Mais elle avait laissé un message, elle. Huit pages d'ordures délirantes, d'insanités sexuelles sur sa fille et son gendre. Et caché là-dedans une petite phrase léguant tout à ses petites filles. C'était daté, signé, entièrement manuscrit, un testament olographe valable.

Le substitut relit les enquêtes de moralité sur la famille: les éloges de la fille un peu simplette, mais si bonne. Il revint à la lettre. Il revit en pensée les yeux de porcelaine. Pourquoi soulever ce lièvre et prolonger le drame? La lettre apportait la preuve du suicide, elle devait donc figurer au dossier, au moins en photocopie. Qui d'autre que lui, lirait cette littérature insensée? Il classa le dossier sans suite, et y laissa l'original du message.

...

— Je sais, c'est une faute professionnelle. Sur papier, elle est grave. Mais vous, vous n'avez pas senti l'odeur de soufre dans la maison des pensionnés.

XIV. LES DEFICITS DES CAPITAS-VENDEURS

La grosse difficulté provient de la pression de l'opinion publique mal informée; elle a tendance à proclamer qu'indistinctement «capitas-vendeurs» et «capitas-voleurs» sont synonymes (Conseils 1955, p. 31).

MISE EN SCÈNE

Le commissaire avait été appelé sur le lieu d'un vol. Le magasin ne comportait qu'une pièce, un boyau plutôt, mal éclairé sur le côté par une haute fenêtre aux trois quarts aveuglée par une bougainvillée. Le carreau cassé se trouvait à deux mètres cinquante du sol, l'ouverture pratiquée présentait un diamètre de trente centimètres, les éclats de verre étaient tombés à l'extérieur.

Le capita-vendeur montrait les dégâts, des badauds s'agglutinaient devant la porte.

— Je vais opérer une reconstitution. Allez, capita, montez par la bougainvillée, et introduisez-vous dans le magasin.

Le capita n'est pas d'accord.

— Vous là-bas, à l'extérieur: j'offre cinq francs à qui réussit l'escalade!

Pas de volontaire: les épines de la plante grimpante font faire la grimace.

— Capita, expliquez-moi comment le voleur a pu s'agripper à la bougainvillée, faire tomber les éclats de verre à l'extérieur, se glisser par ce petit trou, tomber de si haut, voler et repartir par le même chemin? Vous n'y parvenez pas? Alors dites-moi gentiment ce que vous avez fait de l'argent et des marchandises disparues? Vous n'avez pas une maîtresse quelque part?

PROBLÈME D'ARITHMÉTIQUE

— Le yard vaut 91 centimètres. Voyons la formule, si P égale le prix. $100 P : 91$; non c'est faux, le résultat doit être inférieur,

91 P : 100, donc une perte de 9 % par mètre. Et encore, si toutes ces pièces avaient le même prix et la même longueur, ce serait moins compliqué! Mon cher, si tu avais été un peu plus passionné de problèmes de robinet dans ta jeunesse, tu peinerais moins sur le pensem qui t'est infligé!

L'agent territorial bougonnait à voix haute.

Il essayait de débrouiller une plainte en détournement contre un capita-vendeur. Le compte était là: livraisons moins rentrées égale déficit. Le gérant avait l'air d'un brave type pas trop malin; il marquait son accord sur le compte, mais protestait de son innocence. Le magasin fermé, l'agent l'avait prié de montrer comme il opérait, et l'illumination s'était faite. Le capita expliquait ses difficultés pour les fins de coupons: le métrage n'était pas rond. Un coup d'œil sur les bordereaux de livraison: certaines pièces étaient comptées en yards; bien entendu, le magasin ne possédait qu'un mètre, et le gérant ignorait la différence d'avec le yard. Il débitait le tissu en mètres aux prix prévus pour les yards. D'où ces calculs confus dans lesquels s'empêtrait l'agent. Il finit par s'en tirer: le déficit inexplicable s'était réduit à 350 francs.

Fallait-il clôturer l'enquête?

— Non, voyons; consultons le Code; poids et mesures, ça y est! Il tirera une drôle de tête le plaignant quand il se verra infliger un procès-verbal pour ne pas avoir utilisé le système métrique!

LA PEUR DU PERCEPTEUR

— Monsieur, j'ai jeté un coup d'œil sur la comptabilité que vous avez déposée à l'appui de votre plainte. Je vois que vous avez demandé à votre capita-vendeur d'opérer des démarques, mais je ne trouve pas de notes de crédit pour les marchandises soldées.

— J'ai oublié de les dresser.

— Ne comptez quand même pas sur moi pour les calculer!

— Au fond, vous avez raison, le déficit doit provenir de là.

— Ne croyez-vous pas que vous avez déposé plainte à la légère?

— Comprenez-moi: je devais bien justifier devant le fisc la déclaration assez basse de mes bénéfices annuels.

— Comprenez-moi à votre tour: imaginez mes affres de conscience si j'avais commencé par arrêter votre capita-vendeur!

COMPTABILITÉ À QUATRE PATTES

« Monsieur,

« Vous n'ignorez pas que votre capita-vendeur conteste le relevé que vous m'avez fait parvenir.

« J'ai été obligé de vous envoyer plusieurs rappels pour obtenir les factures de livraison des marchandises contestées. Je ne reçois pas réponse.

« Si elles ne me parviennent pas dans les trois jours, je transmettrai l'enquête au parquet en l'état.

« Veuillez...

« Le Commissaire de police. »

Un quart d'heure plus tard, une splendide limousine de cinq mètres de long se rangeait devant le commissariat. Sportif élégant, Monsieur Jacob en bondit, et vint prier le commissaire de bien vouloir l'accompagner à la maison-mère. Il l'emmena dans son arrière-boutique, s'approcha de son vaste bureau, digne d'un ministre, renversa sur le sol le contenu de six tiroirs, et appela trois clercs qui, à quatre pattes, se mirent à pêcher les bordereaux de livraison dans le tas.

Le commissaire ahuri les laissa à leurs recherches, et se mit à déambuler dans l'énorme magasin où s'entassaient pêle-mêle clients et marchandises.

— Dites, Monsieur le Directeur; vous devez avoir du coulage par ici. L'avez-vous déjà estimé?

— Vous savez, Monsieur le Commissaire, deux ou trois pour cent c'est pas grand'chose. Le client aime fourrager dans la marchandise avant d'acheter.

— Avez-vous calculé le pourcentage de perte que représente le déficit de votre capita-vendeur?

— Non.

— Un pour cent de son chiffre d'affaires!

...

Le commissaire n'était qu'en transit dans le nouveau chef-lieu en pleine croissance. Quelques jours plus tard, parvint son affectation définitive pour une localité de l'intérieur.

Trois mois après, il reçut un relevé pour achats personnels à la maison Jacob. Il écrivit pour s'étonner: il ne se souvenait pas de ces acquisitions, et, de plus, à la date indiquée, il était déjà muté. Le mois suivant rappel, et réponse par recommandé: le commissaire n'avait pas le don d'ubiquité quand même... Deux années passèrent: le rappel mensuel lui parvenait toujours avec régularité.

XV. LES INSTRUMENTS DE PREUVE ORIGINAUX

L'enquêteur ne saura jamais au début de son information quel est le détail qui se révélera décisif (Conseils 1954, p. 2).

L'OREILLE

Dans son parquet de l'intérieur, les dossiers tombaient au compte-gouttes. La moiteur aidant, Monsieur le substitut estimait que la précipitation engendrait du mauvais travail et qu'une affaire doit mûrir pour bonifier, comme un fromage crémeux. Quand il s'agissait d'accusés en état d'arrestation, l'esprit de la loi, au moins, était violé; de plus, c'était agaçant pour l'officier de police qui attendait instructions et mandats.

Ce vendredi, un policier de chefferie amena deux hommes au bureau du territoire.

— Hier soir, accusait la victime, je me chauffais devant le feu, quand brusquement je sursautai de douleur: cet homme, par derrière, d'un seul coup de couteau, m'avait tranché l'oreille. La voici.

Il dénouait le bord de son pagne et offrait l'organe: l'officier de police eut juste le temps de lui tendre une enveloppe vide.

— Il ment, répliquait l'autre; cet homme m'a sauvagement attaqué, me tordant un membre sensible; sous l'effet de la douleur, je lui ai planté mes dents dans l'oreille et la lui ai arrachée en essayant de me dégager.

L'examen de l'oreille, affirma le rapport du médecin, révèle une incision nette, l'essorillement a donc été pratiqué par un instrument tranchant. L'expert renvoyait l'instrument de preuve, scellé sous une nouvelle enveloppe.

En fin d'après-midi, au moment d'expédier agresseur et dossier au parquet proche, l'officier s'apprêtait à rendre l'oreille au légitime propriétaire quand une idée le traversa. La lettre de transmis précisait:

« J'attire votre spéciale attention sur le fait que l'enveloppe jointe au procès-verbal contient la pièce anatomique litigieuse. Je la transmets à toutes fins utiles ».

Une heure après, le secrétaire enregistrait l'envoi, et le dossier commença à mûrir.

Le lundi matin, les locaux du « palais » de justice empes-taient. Plantons et policiers de service furent requis de chercher le corps du rat impertinent qui avait cru bon de venir crever là. Les classeurs furent déplacés, en vain.

C'est alors que le secrétaire eut une illumination soudaine: une lettre reçue quatre jours plus tôt comportait une phrase insolite. L'enveloppe fut enterrée en toute hâte; une semaine plus tard, une subtile odeur cadavérique flottait encore dans les coins.

Dorénavant, les réponses sollicitées parvinrent par retour du courrier.

LA FAVEUR ROSE

Le bruit courait que des nudistes s'exhibaient au bord d'un lac des environs de la ville formé dans une ancienne carrière de malchite. Cadre pittoresque s'il en fut, mais au point de vue policier, une surprise en flagrant délit posait des problèmes: la mine désaffectée présentait une approche difficile, il fallait s'y amener en voiture, gravir à pied une abrupte falaise de déblais, laissant tout le temps aux délinquants d'identifier le nouveau venu et de se rhabiller en hâte dans l'une ou l'autre galerie souterraine.

Il fut décidé d'y expédier un détective en vélo pour y flaner comme un simple villageois désœuvré.

Son rapport fut édifiant, il avait observé de près toute une famille, et relevé le numéro de leur automobile. Le commissaire alla attendre à domicile le retour des amoureux de la nature. A peine débarqués, ils furent interpellés et commencèrent par nier. Le détective fit remarquer:

— Pour prouver que j'étais bien sur les lieux, j'ai noué un ruban aux rayons de la roue arrière gauche du véhicule.

Une faveur rose s'y étalait, en effet. Cependant la mère de famille, manifestement elle portait la culotte dans le ménage, si

cette image n'est pas trop osée pour des nudistes, se montrait agressive et protestait avec violence. Le détective précisa:

— Voyons, Madame, j'ai tourné autour de vous. Juste au dessus du pubis, à gauche, vous avez un grain beauté. Attendez; vos seins se présentent de cette façon: le droit...

Le commissaire intervint:

— Madame, il est capable de décrire l'anatomie de toute la famille; ce sera gênant, notamment quand il en viendra à Mademoiselle votre fille. Vais-je acter les détails et demander au substitut un contrôle par une exploration corporelle? Ou préférez-vous couper court par des aveux?

Le choix s'imposa de lui-même.

SCÈNE MIMÉE

Le comparant s'embrouille, bafouille.

— Calmez-vous. Dans un instant, nous recommençons. Je place ce livre devant vous: c'est la table. Le cendrier, c'est la penderie: où se situe-t-elle?

— Là, à droite.

— La boîte du tampon encreur c'est l'étagère: posez la vous-même. Je vous donne ce taille-crayon, c'est le chargeur; ce stylo à bille, c'est la carabine. Allez-y!

— Le chargeur est sur l'étagère, la carabine dans la penderie. Je retire d'abord du coffret le chargeur; je le dépose sur la table. Je me dirige vers la penderie; non, elle est fermée à clef; je cherche le trousseau, j'ouvre la penderie, voici la carabine, je la mets aussi sur la table. Je tiens la carabine de la main gauche, le chargeur de la droite; j'essaye d'introduire le chargeur dans l'arme, je m'y reprends à plusieurs reprises.

Le stylo d'une main, le taille-crayon de l'autre, il mime la maladroite introduction du chargeur.

— Enfin cela s'enclenche.

— Un moment; rendez-moi le stylo. Le voici muni cette fois de son capuchon: la carabine est chargée.

— Oui; je dois actionner le verrou pour armer. Je me saisiss de la carabine sur la table, je tire le verrou. Non: c'est plus tard. Je vais d'abord jeter un coup d'œil à la fenêtre; je laisse la cara-

bine chargée sur la table. J'aperçois toujours cette ombre menaçante. Je reviens, je prends l'arme: oui, c'est alors que je l'ai chargée.

Il s'était levé, avait fait quelques pas, et revenait. Il s'empare du stylo, et fait mine d'actionner l'attache du capuchon.

— Voilà, la carabine est chargée.

LE FAUX D'UN ILLETTRÉ

« Il n'y a pas faux, si la falsification est si grossière qu'elle ne peut tromper personne. »

Beau principe dans ce pays: le faux le plus grossier y trouve toujours quelqu'un à tromper.

Le substitut est cependant embarrassé. Le voleur illettré était parvenu à revendre le vélo volé en remettant la facture d'achat à l'acquéreur. La pièce était indispensable, car elle devait être exhibée lors de la délivrance de la plaque. L'acheteur paraissait de bonne foi: il avait présenté le document au collecteur d'impôt.

Or cette « facture » le substitut la retournait en tous sens pour y trouver l'ombre d'une lettre ou d'un chiffre: c'était un grimbouillis de bâtonnets alignés.

Le magistrat appela un vieux planton illettré:

— Que penses-tu de ce papier?

Il prit le document, le retourna:

— Vous n'ignorez pas que je ne sais pas lire; c'est une facture, mais ce qu'elle dit?

Faux en écritures: impossible vraiment d'appeler cela une « écriture ». Valeur magique du papier! Il faudrait se rabattre sur l'escroquerie: dommage, car la culpabilité du prévenu était bien celle d'un faussaire!

XVI. LE SERMENT ET LES CONVICTIONS PERSONNELLES

L'O.P.J. peut exiger du témoin la prestation de serment. La plupart du temps cette formalité n'impressionne pas l'interpellé. Il est pourtant un intéressant sujet d'étude pour l'O.P.J.: déterminer les conditions, conformes à l'ordre public, dont doit être entouré le serment pour que le comparant y attache une réelle valeur religieuse. C'est ainsi que l'israélite ne jure valablement que le chapeau sur la tête (Conseils 1954, p. 4).

AFFIRMATION SOLENNELLE

— Mes convictions religieuses m'interdisent absolument de jurer.

L'administrateur butait sur ce pépin ridicule. Il avait récupéré le produit du vol, il ne s'agissait plus que de rédiger le procès-verbal d'audition de la plaignante. Mais la missionnaire américaine, vieille fille joviale, était têtue: cette fois, c'était une question de principe.

— Que pouvez-vous faire?

— Par une affirmation solennelle, je puis vous assurer que ce que je dis est ce que je crois représenter la vérité.

Il était évident qu'elle serait plus sincère que des tas de témoins qui juraient sans difficulté devant Dieu.

— Bien, je m'en contente; je souligne la formule *serment prêté*.

— Non, je n'ai pas prêté serment.

La formalité est, pourtant, obligatoire.

— Seriez-vous d'accord que j'écrive après les mots imprimés «serment prêté», par une affirmation solennelle de dire ce que je crois être la vérité.

— Assurément.

— Alors bon: j'acte.

CHAPEAU SUR LA TÊTE

Après la prestation de serment, le substitut écoutait l'exposé de la plainte; il en griffonnait les éléments essentiels sur son bloc-notes.

Il enroula le formulaire du procès-verbal sur sa machine à écrire, mais au moment d'acter:

- Je m'excuse; vous êtes Israélite, je crois?
 - Oui.
 - Ce n'est qu'une petite formalité — il sourit — tout à l'heure, vous ne vous êtes pas couvert en prêtant serment.
 - Formalité sans importance, Monsieur le substitut, je vous ai bien dit la vérité.
 - Je n'en doute pas, mais ce serment est irrégulier. Pour le principe, couvrez-vous et jurez de dire la vérité.
 - Si vous insistez, il met son chapeau sur la tête et jure.
 - Vous disiez donc que votre coreligionnaire Cohen avait vendu à un tiers un lot de tôles de réemploi qui vous intéressait?
 - Oui.
 - Que vous l'aviez auparavant acheté?
 - Vous avez mal compris: je lui avais dit que je les acquerrais bien pour tel prix.
 - Mais il a perçu la somme?
 - Vous m'entendez mal: j'ai rédigé un chèque que j'ai posté hier soir; il l'a reçu ce matin, certainement, mais j'ignore s'il l'a touché.
- L'accusation d'escroquerie s'effondrait.

* RÉVEILLER LES DÉMONS

Ils passaient l'index sur la gorge, levaient la main en claquant les doigts, puis mentaient comme des païens: c'était le serment en forme locale. Cela valait tout juste les protestations sur la tête de leurs enfants des prévenus européens.

L'administrateur stagiaire en était outré. Il s'informa; il existait bien un serment ancestral: le pas au-dessus d'une peau de léopard et la formule: « Qu'il me mange, si je mens! ».

Il fit part au vieil agent qui lui avait été désigné comme mentor, de son intention d'utiliser le rite séculaire. Celui-ci se fit grave:

— Monsieur l'administrateur, si j'étais vous, je ne le ferais pas. D'ailleurs, le tribunal coutumier n'utilise plus ce serment depuis longtemps. Ecoutez bien: nous sommes ici pour dissiper la peur, il est dangereux de réveiller les démons, laissez-les dormir. Cette mise en scène est à base superstitieuse. Peut-être que dans les principes, vous les connaissez mieux que moi, vous êtes universitaire, vous pourriez utiliser la formule coutumière, mais avec quels résultats? Vous l'ignorez. Interroger, comparer, confronter, vérifier, vous mettrez sans doute plus de temps à élucider la vérité, mais, croyez-m'en, c'est la bonne méthode.

Téméraire jeunesse: l'administrateur possédait une peau, il la déroula à propos d'une infraction anodine. Le témoin, un bon gros hilare, hésita avant de franchir la dépouille du fauve.

Une semaine plus tard, l'imprudent contemplait le corps du parjure découvert dans la proche forêt, décharné, les yeux agrandis par l'effroi, les doigts crochus de la main à hauteur du col: de ses ongles, avant de mourir, il s'était labouré la gorge.

XVII. LE LABORATOIRE DE POLICE SCIENTIFIQUE

La reste est l'affaire des experts (Conseils 1955, p. 32).

FRAGMENTS DE CAOUTCHOUC

La ville n'était pas loin de compter deux cent mille âmes, mais vue d'avion ce n'était qu'un coup de tondeuse dans la forêt. Les voies axiales qui la desservaient, étaient désertes. Au petit matin, l'automobiliste qui empruntait l'une des grandes routes, eut le temps d'éviter le corps allongé en travers de la chaussée. Après un court arrêt pour constater la mort, il se hâta d'avertir le commissariat de police.

Les enquêteurs, renforcés par l'inspecteur du laboratoire, furent bientôt sur place: les lieux étaient intacts. Mais nul indice ne s'inscrivait sur l'asphalte: le corps avait été certainement fauché par un véhicule, l'autopsie le confirmerait; à vingt mètres en amont, une projection de débris de verre s'étoilait sur la chaussée: ils provenaient certainement d'un phare avant de l'engin tamponneur. L'inspecteur demanda de récupérer les débris et de les placer dans une enveloppe.

La consigne fut donnée de rechercher par la ville un véhicule au phare brisé, pouvant présenter, en outre, des dégâts à l'avant de la carrosserie, résultat de l'impact du corps du piéton. Les commissaires se chargèrent de la tournée des garagistes, et leurs « détectives » se répandirent par la ville pour y repérer le véhicule suspect, tâche rendue plus aisée par l'habitude locale des garages à claire-voie. Le quatrième jour, au fond d'une ruelle, un policier découvrit la voiture d'un commerçant haoussa au phare droit en miettes; le capot du moteur montrait un enfoncement. Le propriétaire faisait état d'une fausse manœuvre contre un arbre quelque part en brousse, mais son auto fut amenée au commissariat. L'inspecteur alerté examina le véhicule, décida de déboulonner le phare, et l'etumena au laboratoire.

Le joint de caoutchouc encerclait toujours la pièce; quelques fragments de verre y adhéraient encore. L'inspecteur les détacha, et eut la surprise de constater que des parcelles de caoutchouc y restaient collées: le joint commençait à pourrir. Retourné, s'y dessinaient en creux les fragments détachés par le verre. L'opérateur se pencha sur ces traces: chacune était différente, et correspondait exactement à l'une de celles restées sur les morceaux de verre détachés; les agrandissements photographiques le confirmèrent bientôt.

Restait à rechercher dans la récolte recueillie sur les lieux de l'accident des adhérences de caoutchouc. Trois morceaux furent repérés: ils correspondaient à trois dessins négatifs du joint.

Pièces à conviction, pièces de comparaison et photographies furent disposées sur une table. Lorsque le substitut convoqua le suspect, il pria l'opérateur de faire sa démonstration: le fuyard homicide s'effondra aussitôt, et narra les circonstances de l'accident.

DU DOS DE LA MAIN

Le greffier du tribunal coutumier était chargé de percevoir les frais et amendes, mais servait aussi d'intermédiaire bénévole entre le débiteur condamné et son créancier. S'il ne s'agissait pas là d'une attribution légale, le fonctionnaire n'en était pas moins astreint à tenir un registre à cette fin, instrument de preuve particulièrement précieux lorsque les parties étaient illettrées.

Quelques plaintes parvinrent au parquet du ressort d'un de ces tribunaux: des condamnés prétendaient s'être acquittés de leurs dommages-intérêts en mains du greffier, alors que les créanciers revenaient à la charge, et affirmaient n'avoir pas été désintéressés. Le greffier se défendait comme un beau diable: il exhibait d'ailleurs un registre magnifiquement tenu, et y montrait la décharge des créanciers par apposition de l'empreinte de leurs pouces droits dans la colonne *ad hoc*. Les bénéficiaires maintenaient leurs dénégations, rien n'indiquait qu'ils se furent concertés, mais le greffier, tiré à quatre épingle, balayait les objections du dos de sa main soignée: outre une mauvaise foi possible, il était difficile de se baser sur le seul témoignage

d'illettrés, embrouillés dans des calculs de paiements échelonnés.

La clef de l'éénigme ne pouvait être trouvée que par le laboratoire: le registre lui fut soumis.

Avant de se décider à convoquer les créanciers pour prise d'empreintes de comparaison, l'inspecteur examina longuement les décharges: les empreintes étaient belles, incontestablement, mais bizarres. Soudain, l'opérateur eut une illumination: il manda le greffier. Sitôt arrivé, il lui prit les mains, les retourna, et lui fit passer le dos des phalangines sur le tampon encreur. Déjà le greffier passait au gris, il balbutiait, mais l'inspecteur le fit taire; il tenait à parfaire sa démonstration. Elle fut lumineuse: les empreintes du registre étaient bien celles des phalangines du greffier, l'identification fut opérée sur base des plis transversaux propres à chaque individu.

UN ARTISTE

L'une des voitures était encastrée dans un arbre au delà du fossé profond d'un mètre au bord de la chaussée, le klaxon hurlait à mort: le chauffeur avait perdu la vie, la poitrine écrasée sur le volant; avant de s'occuper de lui, le commissaire débrancha l'avertisseur lugubre. L'autre automobile avait embouti un pilier d'entrée de la maison du coin; une flaque de sang indiquait l'endroit où le conducteur avait été éjecté; l'ambulance s'éloignait avec l'accidenté inconscient.

Que s'était-il passé? Le survivant aurait sans doute perdu la mémoire sous le choc; dans la lumière grisâtre de l'aube, le substitut et les policiers scrutaient la poussière déposée sur l'asphalte du carrefour, mais ne parvenaient pas à y reconnaître le carrousel infernal des engins; pas de traces de freinage, à peine de ripage. Une police mal équipée, pas de laboratoire proche, que faire? Le substitut, nouveau venu dans la ville, parlait photos: le commissaire lui suggéra aussitôt un nom; le magistrat devait lui faire confiance, il acquiesça. Le carrefour fut bloqué en attendant l'arrivée de l'expert.

Le substitut eut un sursaut en voyant débarquer le photographe de la camionnette de la police: c'était un petit homme rond en

redingote, cravate lavallière, chapeau à larges bords, cheveux longs sur les épaules, harnaché de multiples appareils qui l'écrasaient. Il se mit à virevolter, arrondissait ses doigts boudinés, penchait la tête, avançait une moue gourmande, plissait les paupières, parlait de lumière frisante: instinctivement le substitut jeta un coup d'œil à sa chevelure bouclée. Il s'approcha du commissaire:

— Etes-vous certain que ce farfelu?

— Laissez-le opérer, Monsieur le substitut: vous verrez.

Il vit. Quand l'expert s'amena avec ses clichés et agrandissements, toute l'histoire de l'accident s'y inscrivait; le point de choc, les tonneaux des deux véhicules, le bond par-dessus le fossé, tout; le farfelu était un véritable artiste!

CONCOURS DE DICTÉE

Sous les jacarandas roses, la route internationale coupait le cœur de la localité: c'était le poste frontière typique, à droite, la gare, la poste et les entrepôts de la douane; à gauche, le bureau de territoire, la perpendiculaire de l'avenue du commerce, puis les terrasses de l'hôtel affichant les deux menus dont un, l'invariable bifteck-pommes frites, à l'intention des voyageurs désireux de retrouver le plat national et des frontaliers d'en face friands de cuisine exotique.

L'avenue du commerce, c'était « la petite Grèce »; les magasins de traite à fronton droit, au toit de tôles à une seule pente vers l'arrière, accumulaient jusqu'au plafond des friperies hors de prix chez les voisins, mais inutile d'y chercher une boîte de conserve: elles étaient moins chères de l'autre côté de la frontière.

Les maisons d'habitation s'éparpillaient le long des rues en cul de sac, bordées de flamboyants et parallèles à la grand'route; enfin, la mission, sous des frondaisons cinquantenaires, s'étalait en bordure de brousse.

Le court de tennis, la perche du tir à l'arc et le minuscule bassin de natation comblaient mal les fins d'après-midi; à la soirée, tout le monde se retrouvait sur les terrasses de l'hôtel autour de la bière, souvent rejoints par des collègues et leurs épouses du

poste-frère de l'autre côté de la ligne de démarcation. Ce rituel paresseux semblait avoir été établi pour mettre en valeur l'attraction hebdomadaire, l'arrivée du train-courrier: les habitants du poste cherchaient à reconnaître parmi les passagers une figure rencontrée un terme précédent, et détaillaient goguenards les nouveaux venus. Pendant les formalités d'immigration, les groupes s'aggloméraient autour de la blonde mousseuse nationale enfin retrouvée.

La dernière attraction du poste fut fournie par la jeune femme du sous-chef de gare, partie s'accoucher au chef-lieu et revenue avec son premier né, un magnifique poupon dont elle était légitimement fière, et que chaque femme du poste vint admirer tour à tour munie de son cadeau.

Il ne fallut que quelques jours pour gâter cette atmosphère paisible.

La jeune mère fut trouvée en pleurs, et depuis ne cessait de verser des larmes sans motif apparent: le nourrisson prenait régulièrement du poids.

La femme du postier, blonde un peu fade, n'enfourcha pas un matin son vélo pour se rendre à sa messe quotidienne à la mission.

L'administrateur assistant qui, comme chaque jour, levait les yeux au dessus de son verre de bière pour saluer les Evangelos à leur entrée à l'hôtel, se vit rabrouer par l'Hellène: il y avait longtemps, pourtant, que les formes sculpturales de Madame Evangelos attiraient les regards masculins, et pas seulement ceux de l'assistant.

Quand le douanier rubicond d'en face descendit du train-courrier, son collègue belge ne l'invita pas à vider le verre traditionnel au comptoir: la coutume remontait à deux générations au moins...

L'administrateur s'inquiéta de cette tension de plus en plus palpable. Il demanda explication à son collaborateur direct: l'assistant ne put la lui fournir. Il interrogea Monsieur Evangelos; celui-ci se fit prier, puis lui montra une lettre anonyme l'informant de son infortune: la belle grecque le trompait avec l'administrateur assistant. La brèche ouverte, le reste fut plus aisé à obtenir: le postier avait été avisé que la piété de son épouse cachait une intrigue avec le supérieur de la mission; le

sous-chef de gare que son rejeton était le fruit des assiduités du chef de gare, un joyeux célibataire; le douanier avait été mis en garde contre la large hospitalité de son collègue d'en face quand sa femme allait traverser la frontière pour faire ses courses. Il s'avéra bientôt que presque tous les Européens du poste avaient reçu un message personnel: la plupart avaient été détruits, mais l'administrateur parvint à en recueillir quatre.

C'étaient au stylo bille sur du papier tout ordinaire, quelques lignes en écriture cursive, sans doute déguisée, car elles penchaient vers la gauche. Le « corbeau » ne pouvait être qu'un Européen du poste, des détails personnels ne trompaient pas, sur la layette et les cadeaux reçus par le bébé notamment; au fait, plus vraisemblablement, une femme, une « corneille » si l'on peut dire. C'était du style télégraphique, exempt de fautes d'orthographe.

L'administrateur emprunta la ligne téléphonique du chemin de fer pour aviser le parquet. Le substitut le pria d'attendre une demi-heure pour recevoir ses directives par la même voie. Elles furent simples: l'inspecteur du laboratoire serait envoyé trois jours plus tard sur place; l'administrateur devait trouver un local, des chaises et des tables, des feuilles en quantité suffisante pour une dictée collective et convoquer tous les Européens du poste âgés de plus de quatorze ans. Oui, mais les vacances tiraient sur leur fin, les étudiants allaient regagner le pensionnat du chef-lieu: ils n'avaient qu'à retarder leur départ. Et les missionnaires? Comme les autres, ils devaient participer à la séance. Et les Grecs qui ignoraient certainement l'orthographe? Certes, mais ils pouvaient recopier le texte préparé par un de leurs enfants; au fait, que l'administrateur prépare quelques copies dactylographiées des textes litigieux. Mais l'agent territorial venait d'être désigné comme gardien de la prison du chef-lieu: lui aussi n'avait qu'à prolonger son séjour. En un mot comme en cent: tous les Européens du poste devaient être là.

La dictée eut lieu dans la grande salle de l'hôtel qui servait à l'occasion pour les bals, et, chaque semaine, pour la projection cinématographique. Les tables du restaurant y avaient été disposées et une estrade pour l'inspecteur judiciaire.

Au premier rang, l'administrateur lui-même et le supérieur de la mission. Chacun des Européens du poste, une bonne cinquan-

taine, avait répondu à l'appel de son nom. Il s'avéra bientôt que les Grecs, la langue tirée, ne savaient pas suivre: l'inspecteur leur distribua le texte dactylographié à recopier. Plus d'une heure, l'inspecteur psalmodia cinq fois le texte de chacun des billets retrouvés. La jeune mère éclata en sanglots quand ce fut le tour de celui qui l'accusait. Pendant ce temps, pas un sourire, ces élèves insolites étaient imperméables au comique de la situation.

L'inspecteur releva d'abord les copies des quelques étudiants, et les plaça dans une farde; ce fut le tour de celles des Hellènes, puis du reste des hommes et enfin des femmes. L'administrateur crut de son devoir d'improviser un *speech* enflammé: la brebis galeuse allait bientôt être confondue et châtiée, que chacun oublie sa rancune et vide avec lui le verre de l'amitié. Il offrit la tournée, mais le cœur n'y était pas.

Rentré au chef-lieu, le chef du laboratoire analysa d'abord soigneusement les quatre billets anonymes, et opéra les agrandissements nécessaires; malgré un graphisme renversé, certaines lettres étaient redressées. Il examina les copies des jeunes, des Grecs et des hommes, puis s'attarda plus spécialement sur celles des femmes. Plus il avançait, plus sa conviction s'affermisait: malgré quelques fautes d'orthographe, mais elles ne se répétaient pas identiques de texte à texte, malgré des surcharges, une application dans l'attaque de certaines lettres et la formation de volutes terminales aux oves, mais les déformations volontaires s'éclipsaient en fin de dictée grâce à la fatigue, il devenait de plus en plus sûr que le scripteur était identifié. Une étude graphométrique sur la hauteur respective des différentes lettres entre elles apporta le sceau final à l'expertise.

Le substitut fut averti: souci supplémentaire pour lui d'ailleurs, car il dut se précipiter chez le procureur du Roi. Le nouveau gardien de prison fut avisé d'un changement d'affectation, et reçut le conseil de ne pas continuer à déballer ses malles et déclouer ses caisses: sa femme venait d'avouer, et allait être arrêtée. Aveux circonstanciés: elle désigna quelques brouillons de lettre, mais refusa obstinément de s'expliquer sur les mobiles.

Excédée par la brousse, obnubilée par la position subalterne de son mari, elle l'avait incité à postuler de nouvelles fonctions: l'explication devait se situer non loin de là.

L'atmosphère du poste n'en était pas pour autant assainie: la postière n'avait plus repris ses dévotions; le chef de gare avait beau multiplier ses facéties, son subordonné demeurait distant, et ne l'invitait plus à passer chez lui; l'administrateur assistant, tout comme les Evangelos, paraissaient s'être donné le mot, ils ne mettaient plus le pied à l'hôtel, même pour la projection des films; quant aux rapports entre douaniers de part et d'autre de la frontière, ils avaient perdu la cordialité de naguère.

Tandis que la corneille engagée entamait son long séjour à deux pas de l'appartement qu'elle aménageait quelques semaines plus tôt, la moitié des habitants du poste durent être mutés.

... dans lequel il démontre que le témoin n'a rien à dire. Il démontre que le témoin n'a rien à dire. Il démontre que le témoin n'a rien à dire. Il démontre que le témoin n'a rien à dire.

XVIII. LA LANGUE, CET OUTIL IMPARFAIT

Le témoin est souvent une personne simple; il faut lui parler sans recherches de style (Conseils 1954, p. 21).

LA SAINT-SYLVESTRE

— Et le 31 décembre qu'avez-vous vu?

— Moi? Rien.

— Vous le constatez, Monsieur le président, jubilait l'avocat de la défense, le témoignage écrit a bien été dicté par la police, comme le soutient mon client.

Le témoin ahuri perdait manifestement pied.

— Vous permettez une question, Monsieur le Président, intervint le substitut.

— Faites.

— Que s'est-il passé la veille de la Bonne Année?

— La veille de la Bonne Année, enchaîna le témoin, et son récit fut circonstancié.

CANNIBALISME

Un vagabond, sale et déguenillé, les yeux exorbités, est appréhendé. Plutôt que de le diriger une fois de plus sur le juge de police, le commissaire l'expédie à l'hôpital et sollicite une expertise mentale.

« Depuis quatre ans cet homme vagabonde. Son comportement est étrange. Il s'est signalé pour la première fois le jour où, un bâton à la main, l'air égaré, il s'est jeté sur des femmes qui se baignaient à la rivière. En une autre circonstance... En conclusion, une décision d'internement ne peut se justifier: il ne s'agit que de cannibalisme. »

Le pauvre commissaire lit et relit le rapport avant de le transmettre. Qui est le fou en l'espèce: le vagabond, le médecin

ou moi? Il ouvre son dictionnaire au mot cannibalisme, sa consultation ne lui rapporte rien. Machinalement, il remonte la colonne du lexique quand brusquement il se secoue: ses yeux viennent de tomber sur le terme « cannabisme ». Le clerc dactylographe avait mal recopié.

JARGON JURIDIQUE

Heureusement, un des interprètes du parquet était originaire de la grande chefferie limitrophe de cette petite circonscription montagnarde dont la langue n'était entendue que de quelques milliers d'individus; sinon, la traduction du jugement du tribunal coutumier aurait posé un problème ardu.

Le substitut prenait connaissance de la traduction, comme toujours avec cet interprète, impeccable. Un verbe le gênait pourtant:

— En droit coutumier, il serait plus logique que ce soit « léguer ». Si ce n'est pas le cas, la solution me paraît absurde. Sauriez-vous informer de la portée exacte de ce terme?

— Enfin, Monsieur le substitut, je connais cette langue mieux que vous.

Il est vexé.

— Pour me faire plaisir, interrogez quand même quelques citadins originaires de la chefferie.

— C'est uniquement pour vous faire plaisir.

Quelques jours se passent, l'interprète se présente:

— C'est moi qui avais raison: ma traduction est correcte. Cependant, il arrive parfois effectivement, surtout devant les tribunaux, un notable de la région de passage en ville me l'a confirmé hier, que ce verbe signifie bien « léguer ». Mais cet usage est exceptionnel!

* MORT OU VIF

— Vous me le ramènerez mort ou vif!

L'expression française est percutante, mais l'ordre fut entendu à la lettre: les policiers de chefferie le ramenèrent mort.

COUP DE SOULIER

— Vous avez reçu un coup de pied?

— Non.

— Quoi alors?

— Un coup de soulier.

— Bon, le pied était chaussé. Ensuite?

...

XIX. LA TENUE D'UN SOTTISIER PERSONNEL

Mais surtout que l'O.P.J. n'ait aucune honte d'avouer ses errements: l'expérience est l'art de se servir de ses erreurs (Conseils 1954, p. 41).

GAIN DE TEMPS

— Ma question était précise, vous y avez répondu, pas de commentaire, s'il vous plaît: taisez-vous.

Décidément ce coupable, il avouait, était décidé à noyer le poisson dans l'eau: pour la quatrième fois, il prétendait s'écartier du sujet.

Le procès-verbal clôturé, le verbalisateur avait réussi le tour de force d'empêcher le comparant de lui apprendre que l'affaire avait déjà été instruite par un autre officier de police, qu'elle avait été soumise par le parquet à une juridiction et sanctionnée.

Sommé de s'expliquer, il répondit qu'il avait usé de cette méthode... pour gagner du temps!

CERCLE VICIEUX

— Hep, Docteur!, le commissaire-juge de police essayait de happer au passage l'hygiéniste affairé,

— J'ai dû classer tous vos p.v. ce matin.

Stupéfait, le médecin s'arrêta. Depuis des semaines, il faisait forer des *bored holes*, et gare à qui négligeait ses toilettes! Mais comme des chevaux de bois dans un manège forain, le coursier « installations sanitaires » ne rattrapait jamais la montée galopante du chiffre de la population.

— Avez-vous fait le tour des édicules du quartier? Pas un, m'entendez-vous, pas un qui ne déborde.

* CULTURE STUPÉFIANTE

L'agronome sembla un instant pétrifié, puis il se précipita vers le bureau du territoire.

— Monsieur l'administrateur, vous cultivez du chanvre à fumer à présent?

— Quoi?

— Venez voir.

Derrière le bâtiment officiel, l'agronome le conduisit à un parterre envahi par une insignifiante mauvaise herbe.

— Une magnifique culture de cannabis, sur sol bien préparé.

L'administrateur avisa une portion de terre fraîchement remuée, la creusa du pied, et découvrit un paquet ficelé d'herbe sèche.

— Planton!

— Présent, commandant.

— Comment détruis-tu le chanvre confisqué?

— Je l'enterre.

— A l'avenir tu le brûleras.

L'administrateur-juge de police consulta son code: la loi prévoyait la destruction du chanvre, et préconisait à cette fin l'enfouissement.

HONNEUR PROFESSIONNEL

Le procès-verbal se clôturait par la mention suivante:

« L'inculpé nous reprochant notre partialité, nous terminons notre interrogatoire, ne l'interpellons plus, et ne le confronterons pas avec les témoins, son allégation nous froissant profondément dans notre honneur professionnel. »

Le verbalisateur résidait seul dans un coin de brousse peu accessible, à plus de deux cents kilomètres du parquet.

PRESTIGE

— Monsieur le substitut, votre instruction de faire asseoir les comparants lors de l'interrogatoire nous gêne.

— Essayez: ils seront moins sur la défensive et vous en obtiendrez plus. Je vous ai d'ailleurs expliqué le pourquoi de l'instruction.

— Oui, mais notre prestige?

— Préférez-vous ce prestige-là ou la réussite?

RÉDACTION D'UN RAPPORT

— Monsieur le substitut, je me suis permis d'arrêter votre rapport destiné à Monsieur le procureur général. Il est vraiment trop sommaire. Reprenez-le, et inspirez-vous de la note de fin d'instruction que voici: je l'avais rédigée en son temps pour une affaire analogue.

— Je vous remercie, Monsieur le procureur du Roi.

...

— Monsieur le substitut, c'est mieux, mais j'aurais préféré que vous fussiez plus explicite sur certains détails. Enfin, je transmets.

...

« Monsieur le substitut devrait apprendre que la première qualité d'un rapport est la concision. »

Signé: le procureur général.

* RECHERCHE D'UNE TAIE D'OREILLER

Pour rechercher une taie d'oreiller, l'administrateur reçut un mandat de perquisition à exécuter à la limite de son territoire. C'était la période des hautes eaux; il se mit en devoir de faire traverser cent kilomètres de marais à ses *impedimenta*. Les voyageurs pataugèrent dans l'eau jusqu'à la ceinture.

Le but de l'expédition était situé au pied d'un barrage. L'ouvrage, érigé dans le territoire voisin, était relié au siège du parquet par une route excellente de soixante kilomètres de long.

UN DRÔLE D'AIR

Le substitut examinait les dossiers de proposition de libération conditionnelle préparés par le gardien de prison.

Le premier qu'il ouvrit, était excellent, la fiche pénitentiaire sans fausse note, les avis sans réticence, sauf deux petits mots du directeur de la prison: « air sournois ». Ils avaient suffi à empêcher une libération au quart de l'exécution de la peine.

Le dossier réintroduit était identique. « Air sournois », cela ne concordait pas avec le comportement de l'intéressé.

Pour en avoir le cœur net, le substitut convoque le détenu à son bureau. Ils échangent quelques phrases: rien de particulier, mais il est vrai qu'il a un drôle d'air. Un silence, le magistrat fixe son vis-à-vis. Gêné, il détourne la tête: Bon Dieu, il est borgne!

Il fut libéré conditionnellement.

AGENT SECRET

— Cet homme m'agace à la fin! Visible comme un coup de poing dans l'œil; gras, le complet repassé, l'air mystérieux, il ne m'a pas lâché depuis le premier jour. C'est bien lui que l'administrateur m'avait désigné au passage l'autre jour.

Le territorial était largué seul pour la première fois à faire du recensement en brousse.

— Vous, là-bas; vos papiers! Oui, vous: donnez. Oh, c'est un peu fort: le certificat médical est périmé! Ecoutez bien: vous irez dire à Monsieur l'inspecteur de la Sûreté que quand il enverra la prochaine fois un indicateur observer si un nouveau venu ne tient pas de propos subversifs, il devra le munir de papiers en règle. Ouste!

TRANSPORT D'UNE PIÈCE À CONVICTION

La victime avait été blessée par un instrument tranchant. L'enquête se débattait dans la plus grande obscurité quand le commissaire de police trouva enfin un élément: chez un suspect, il saisit une serpe à la pointe couverte de sang fraîchement coagulé. Selon l'inculpé, c'était du sang de poisson.

Avec une louable diligence, le commissaire confia l'arme nue à l'un de ses policiers et le chargea de l'amener dare-dare au

chef-lieu. En attendant l'autobus, le policier s'accroupit et planta l'arme en terre.

* UN VERRE DE BIÈRE

« Monsieur le Commissaire,

« Comme vous le savez, une bouteille de bière Primus contient trois verres. Hier soir, j'ai décapsulé une bouteille, j'ai bu un verre, j'ai recapsulé la bouteille et l'ai placée dans le frigo.

« Ce matin à dix heures, à mon lever, après le départ de mon mari, j'ai voulu prendre un verre. J'ai vidé la bouteille.

« J'ai trois boys: ce ne peut être que l'un d'eux qui a bu le verre manquant.

« Je vous les envoie pour que vous les mettiez en prison jusqu'à leur condamnation.

« Veuillez... »

HONNÊTETÉ

— Que donneriez-vous à qui vous rapporterait la montre?

— J'offre deux cents francs.

Le commissaire acte la déclaration d'un Européen de perte d'un bijou de famille.

— Signez ici. Les deux cents francs, s'il vous plaît.

— Comment?

— Donnez. Voici votre montre.

Il la sort du tiroir de son bureau.

— Mais vous êtes malhonnête: vous m'avez caché que vous possédiez ma montre. D'ailleurs c'était le devoir de cet homme de la rapporter. Rendez-moi mon argent.

— Que non. La coutume, figurez-vous, contrairement au code écrit, prévoit l'indemnisation de l'inventeur: ce Noir ne touchera que son dû. Et puis, écoutez bien: mon grand-père a répondu un jour à une annonce « grosse récompense à qui trouvera... »; le châtelain après avoir récupéré son diamant, lui a répondu avec hauteur que c'était son devoir de policier de restituer le bijou, ramassé sur le trottoir au retour d'une prestation de nuit. Voyez-vous, moi, j'ai l'esprit de famille: je ne laisserai pas rouler ce Noir!

VIGILANCE

La jeep stoppa devant chez Dupont, la plus importante maison d'électroménagers de la place. Les deux commissaires pénétrèrent dans le magasin.

— Bonjour, Monsieur le commissaire en chef, bonjour, Monsieur le sous-commissaire!

— Salut, Monsieur Dupont, comment va?

— Vous avez lu le journal de ce matin, Monsieur le commissaire: la condamnation de mes deux voleuses?

— Le tribunal n'a pas été tendre.

— Je vous dois une belle chandelle, Monsieur le commissaire.

La conversation était lancée, le commerçant pérorait au comptoir, mais en catimini le sous-commissaire se perdait dans le capharnaüm, et furetait dans les coins.

Quelques semaines plus tôt avait éclaté le scandale du Landerneau local: deux femmes, pardon deux dames du meilleur monde, des épouses d'ingénieurs, le gratin, avaient été convaincues d'avoir dévalisé l'établissement: la camionnette de la police avait dû effectuer plusieurs trajets pour ramener le butin au préjudicié. Source inépuisable de discours pour le digne Monsieur Dupont.

— Vous avez bien tenu compte de nos admonestations, Monsieur Dupont?

— Que oui, la leçon a été dure: j'ai remis de l'ordre dans le fouillis, et vous pouvez compter sur ma vigilance.

— Vrai? — le sous-commissaire venait de rejoindre son chef et de lui donner un coup de coude dans les côtes —. Eh bien, Monsieur Dupont, cela ne vous ferait rien de venir jeter un coup d'œil dehors?

— Volontiers, mais la stupéfaction lui coupa la parole: la jeep débordait de marchandises.

— C'est là votre vigilance?

— Mais, Monsieur le commissaire, vous ne voudriez pas quand même que je songe à me méfier de vous?

— Ni d'une élégante femme d'ingénieur, sans doute? Faites-moi le plaisir vous mettre à votre machine à calculer et de pointer le prix de chaque objet que je vous restitue: sept transistors,

un gaufrier, six mixers, quatre fers à repasser, deux cireuses, cinq aspirateurs, deux enregistreurs, trois tourne-disques, quatre radios, un magnifique combiné radio et tourne-disques, mazette, un petit frigo! Notez, notez, additionnez maintenant. Ne croyez-vous pas, Monsieur Dupont, qu'il vous serait avantageux d'engager un surveillant?

ALIBI

— Enfin, mardi les villageois vous ont surpris en flagrant délit au moment où vous veniez de commettre le larcin. Ils vous ont conduit à l'administrateur. Malgré tout vous continuez de prétendre qu'à ce moment-là vous étiez au poste frontière?

— Oui, j'ai confié mes effets personnels au douanier.

— C'est bon; j'ai le temps: je vais faire vérifier cet alibi invraisemblable.

...

« Monsieur le substitut,

« J'ai interpellé des douaniers. Il est exact qu'un ballot a été déposé au bâtiment de la douane par le suspect, mais le mardi précédent son arrestation par les villageois. J'ai ouvert le ballot: il contenait le butin de l'important cambriolage mentionné au bulletin de signalement sous le numéro... »

UNE BONNE ÉPOUSE

A l'annonce de l'arrestation de son mari, la femme du fraudeur d'or fit disparaître tout ce qu'elle jugeait compromettant: papiers, photos, outils, vêtements même; tout, sauf les paquets flambant neuf des boîtes d'allumettes qui contenaient la poudre jaune.

UN PÈRE NOBLE

Au retour de la chasse, le *boy* retira les armes du bac de la camionnette; un des fusils était chargé, il reçut la mitraille en pleine poitrine et expira bientôt.

Qui s'était rendu coupable de l'imprudence? Le père, la cinquantaine, ingénieur au faîte de sa carrière, chasseur expéri-

menté pour qui les précautions élémentaires étaient devenues réflexes, ne charger qu'à l'approche du gibier, pointer le canon vers le sol, casser le fusil en dehors de l'action, récupérer les cartouches avant de ranger l'arme; ou son fils, dix-huit ans, à l'aube de sa vie d'adulte, que l'auteur de ses jours initiait aux plaisirs cynégétiques? Le seul témoin impartial était mort.

Le père s'accusa de la négligence, il fournit des détails probants; le fils le confirma. L'aîné fut, en conséquence, poursuivi. A l'audience, il réitéra ses aveux, son avocat plaida les circonstances atténuantes, et arracha le sursis à l'emprisonnement.

Les enquêteurs guettaient les réactions du condamné; s'il s'était sacrifié à l'avenir de son rejeton, deux attitudes étaient possibles: la digne, encaisser sans sourciller; l'humaine, attirer les regards vers l'auréole qui nimbait son front.

Ni l'une, ni l'autre: furieux de n'avoir pas été acquitté, il se répandit en propos amers sur la minable magistrature locale.

XX. LES PRISONS PATRIARCALES

Le système répressif congolais est nécessairement empirique
(A. SOHIER, *Le Régime Pénitentiaire Congolais, Les Nouvelles*
p. 393).

LES MOUCHES

Poste de brousse promu à la dignité de chef-lieu, la localité souffrait des maux des villes-champignons, l'équipement urbain ultra-moderne voisinait avec des restes vétustes promis à la démolition. La prison, aux toits de chaume, surpeuplée, en était. Le nouveau quartier résidentiel grandit autour d'elle était infesté de mouches. Le médecin hygiéniste accusa l'établissement pénitentiaire.

Il fut décidé d'y construire une fosse fumante. Une équipe de prisonniers devait jour et nuit brûler des bottes de paille humectées; l'administrateur, féru d'ethnologie, confia sa responsabilité à un vieux détenu, notable à la lignée des plus pures. A partir de ce moment, la prison fut incluse dans le tour des chantiers visités par les autorités de passage dans la ville; pourtant, il faut bien l'avouer, la fosse marchait mal. Jusqu'au jour où un entrepreneur italien qui guidait un chef de service provincial fit remarquer qu'aucun tuyau d'aérage n'assurait le tirage. Il fut remédié à ce vice, mais l'aventure tourna court: une nuit la fosse prit feu, et les bâtiments de la prison ne furent épargnés que par miracle.

Le médecin hygiéniste suggéra alors de « munir les prisonniers séniles et juvéniles de tapettes » pour abattre les insectes. Pour mieux suivre la lutte, il demanda communication du tableau de chasse journalier. Facétieux, le gardien de prison sollicita un crédit pour établir les statistiques selon les normes démographiques en distribuant les mouches selon le sexe et l'âge; l'administrateur le tança vertement et le pria de déferer aux vœux du médecin.

Une corvée fut, en conséquence, désignée pour couper des feuilles de palmier, les femmes furent chargées de confectionner des tapettes, aussitôt remises aux prisonniers séniles et juvéniles. Le benjamin, une jeune gamin incorrigible devenu la mascotte de la prison, devait recueillir le produit de la chasse, recenser le gibier et l'exhiber pour contrôle à chaque appel matinal.

Au rapport journalier de l'administrateur, le gardien remettait un exemplaire dactylographié du tableau de chasse; augmentait-il, 262, par exemple:

— Monsieur le gardien de prison, nous n'en finirons jamais, vous le constatez, le chiffre est plus élevé qu'hier: vous ne devez pas relâcher votre effort, soyez vigilant!

Diminuait-il, 234 par exemple, c'était:

— Monsieur le gardien de prison, il m'est pénible d'enregistrer cette baisse; c'est que le zèle des prisonniers s'épuise: je compte sur vous pour le ranimer, soyez vigilant!

La campagne était amorcée depuis une douzaine de jours, quand le gamin recenseur réclama le rapport du gardien de prison:

— Que désirez-vous faire des mouches tuées?

— Rien; au fait, tu les enterres?

— Ah non; je croyais que vous vouliez peut-être les manger. Les voici; et il déplia un grand papier d'emballage où grouillaient des vers.

HUMANITARISME

L'occupation administrative récente d'une zone jusqu'alors dédaignée, avait amené un afflux d'affaires de crimes de sang de source traditionnelle. Le problème des aborigènes détenus paraissait sans issue: incarcérés plus de six mois, ils mouraient, ou mieux, se laissaient mourir, comme dépérissent les antilopes naines des forêts retenues dans un enclos.

Le médecin du poste s'attacha surtout à équilibrer leur régime alimentaire, compte tenu de leurs habitudes ancestrales, mais sans résultat tangible; il préconisa alors de leur distribuer régulièrement une calebasse de vin de palme, pour pallier les effets d'un sevrage trop brusque, rien n'y fit. La solution ne

fut trouvée que le jour où une prison spéciale fut érigée au sein même de leur tribu.

En attendant, le médecin était régulièrement assumé comme assesseur par le juge-président pour compléter le siège dans les affaires de crimes de sang. A la délibération, il ne préconisait jamais que deux catégories de peines: six mois de prison au maximum ou la mort.

— Les condamner à plus de six mois, expliquait-il, c'est le décès par consomption. En certains cas, l'ordre public commande de ne pas passer l'éponge: par humanité, mieux vaut prononcer la mort par pendaison qui, elle au moins, est rapide.

JOYEUSE PRISON

Comment une prison urbaine pouvait-elle avoir conservé ces méthodes anachroniques? Pas de parloir, pas de cellule d'isolement, pas de bibliothèque, pas d'aumônerie; les locaux étaient barbouillés de figures obscènes, les détenus dangereux convergeaient oisifs dans la cour, les autres partaient en corvées extérieures par petits groupes, sous la surveillance théorique de cantonniers, horticulteurs des parcs publics et autres membres du personnel subalterne des travaux publics sans responsabilité personnelle. Un des prisonniers travaillait même comme domestique d'un fonctionnaire.

Les attributions du substitut sont uniquement d'inspection; l'administration locale jalouse de ses prérogatives classe ses rapports sans en tenir compte. Il a dressé pourtant une statistique des condamnés à plus d'un an de prison de ces dernières années: un sur dix s'est évadé sans être aussitôt repris.

En vain, monte-t-il en épingle une affaire récente: la corvée du cimetière a mis au point une escroquerie payante. Un prisonnier s'introduit dans une fosse fraîchement creusée, elle est recouverte de planches et d'un tumulus: l'illusion est parfaite. Ses compagnons attirent un pigeon qui entend une voix d'outre-tombe lui recommander la consultation dans ses difficultés d'un des prisonniers présents, puissant féticheur.

Le substitut obtient quand même l'érection de quelques cachots indispensables pour la discipline, car la seule sanction

possible est la suppression des corvées, les cellules individuelles existantes étant occupées par les fous. Et c'est l'incident ridicule: le premier détenu puni s'évade après avoir percé le mur extérieur. Stupéfaction des enquêteurs, mais l'un d'eux a la bonne idée de gratter de l'ongle le rejointoient des briques, il s'effrite: par mesure d'économie, les travaux publics ont utilisé du sable sans une parcelle de ciment!

Enfin, le substitut tient sa chance!

Un travailleur d'une usine locale disparaît. L'enquête mène au jardin personnel qu'il cultive au bord du ruisseau qui borde la pépinière de l'Etat. D'autres jardins parsèment les environs, de petits abris y sont érigés. A qui appartiennent la plupart de ces potagers? Aux prisonniers de la corvée pépinière, pardi!

La femme du disparu tenue sur la sellette, s'effondre; elle est la maîtresse d'un des prisonniers condamné pour meurtre. La perquisition dans la hutte du « détenu » amène la découverte d'une somme rondelette. Lui prétend ignorer sa provenance, mais elle est moins résistante: elle a gagné le plus clair de la somme en vendant au marché le produit du potager de son amant, l'argent devait servir à leur entretien après l'évasion. Mais le mari était gênant et l'amant désirait encore compléter son magot pour la fugue. Il mit alors au point une machination brillante. Depuis l'arrivée des Européens, les empoisonneurs expérimentent des nouveautés, insecticides, acide de batterie, avec des résultats divers. Un entrepôt de l'usine, a-t-il appris, ne contient que de la poudre dans des sacs, sans autre utilité apparente que des opérations métallurgiques: mais pourquoi cette poudre est-elle maniée avec autant de précaution, pourquoi l'entrepôt est-il continuellement cadenassé? L'amant suggère à la femme de s'en procurer, et elle parvient à ses fins.

Le prisonnier persuade le mari que le grand féticheur incarcéré avec lui possède un philtre qui lui vaudra la fortune; le naïf s'endette pour réunir la somme nécessaire à l'obtention de la potion magique. L'amant l'emmène alors à l'écart dans la brousse, lui remet la précieuse fiole que le mari ingurgite d'un coup, il court cinq ou six mètres et tombe foudroyé. La femme ignore où se trouve le cadavre; un peloton de la force publique bat les environs, mais les recherches sont infructueuse.

Savoir ce qu'est cette fameuse poudre; les enquêteurs ahuris

apprennent alors que le cyanure, enfermé dans les pharmacies dans l'armoire aux poisons, régulièrement pesé au milligramme près par les inspecteurs, est manipulé par tonnes dans l'entrepôt de l'usine.

Cette fois, il n'y a plus à hésiter, l'assassin devra s'expliquer. Il avoue enfin et conduit les enquêteurs au détour d'une termitière où gît le mari: les insectes ont rongé la moitié de la face posée contre la terre, sculptant ainsi un *memento-mori* parfait. La fiole est retrouvée plus loin.

L'expertise mentale permettra au récidiviste d'échapper à la peine capitale; mais le substitut proposera enfin avec succès les plans d'une prison selon son cœur: un atelier intérieur, une plaine de sport, une bibliothèque, une aumônerie, des visites familiales à jour fixe dont la suppression sera la sanction disciplinaire la plus efficace. Le rendement de l'atelier dépassera celui de tous ceux des travaux publics, la prison du substitut deviendra l'établissement pilote, le banc d'essai de la prochaine réforme pénitentiaire. « Mais ceci est une autre histoire », comme disait *Rudyard KIPLING*.

XXI. L'INTERNEMENT CAUCHEMARDESQUE

Des articles de magistrats ont maintes fois réclamé une législation de défense sociale un peu moins rudimentaire: rien ne sort. Dans ces circonstances, le cas de conscience du juge est le suivant: ou il applique les principes du droit, acquitte l'aliéné mental et met en danger le corps social, ou il se résout à prononcer une condamnation; le public sera protégé quelque temps (J.S., Essai sur la criminalité, A.R.S.C., p. 214).

SUPPLIQUE

« Monsieur le Docteur,

« Je vous rappelle le passé de l'inculpé. Il a commis de nombreux vols, coups et incendies. Vous n'ignorez pas non plus que bien que n'ayant aucune formation, non seulement il a réussi un jour à mettre en mouvement et à démolir un camion, mais aussi, en une autre occasion, une locomotive. Les dégâts causés se chiffrent par millions.

« Après chaque affaire, il a été déclaré irresponsable, interné trois ou quatre mois puis rendu à la circulation. Il disparaît quelques temps, puis se manifeste à nouveau à l'attention par quelques méfaits aux environs de notre ville.

« Le présent dossier relate comment il vient de poignarder sa maîtresse endormie; heureusement, elle reposait la main sur le cœur, et, après transfixion, la poitrine n'a été qu'entamée.

« Il est logique que vous provoquez une nouvelle fois l'internement. Cependant, comme il présente à présent des impulsions meurtrières, je me permets d'insister auprès de vous pour que la levée de la mesure prise à son endroit ne soit plus, cette fois, prématurée.

« Veuillez croire, Monsieur le Docteur, en ma considération la plus distinguée.

« Le substitut. »

AFFECTION DES PROCHES

« Monsieur le Substitut,

« J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je viens de lever la mesure d'internement prise à l'égard de Kongolo Arsène. Aves les moyens de bord, je ne suis pas à même de le soigner. Seule l'affection de ses proches est susceptible d'améliorer son état. »

Sept semaines seulement cette fois-ci, compte le substitut. Voici trois fois que le chef dirige le malade sur la ville, trois fois qu'il lui est renvoyé après quelques semaines passées en prison. Ses premières agressions furent violentes, depuis... Le gardien doit pousser un ouf de soulagement: il récupère un cachot et le surveillant affecté au dément.

« L'affection de ses proches »! Sur la place du village, un billot entrave ses pieds; pour le nourrir ses parents, à l'aide d'une longue perche, poussent vers lui une écuelle. Mais il ne cesse de tenter de se libérer, le village tremble. Qu'arriverait-il aussi si un bébé échappait à l'attention pour se rapprocher de lui?

Tout compte fait, ses proches sont de braves gens: n'avoir pas encore versé de poison dans sa bouillie quotidienne de manioc!

LA FOLIE DU BRIGADIER

Le vieux brigadier-chef de la police, présentement retraité, était entouré du respect de tous. Ancien combattant de 1914-18, après une brillante conduite au front, il avait gravi tous les échelons de la police territoriale. Malheureusement, il sombra dans la démence. Après une crise violente, pour sa protection et celle du public, le médecin décida son internement. Faute d'hôpital psychiatrique, la collocation dut se faire à la prison.

Les policiers de garde, ses anciens subordonnés, par déférence, le laissèrent se déshabiller sans contrôle.

Le lendemain, il eut un instant de lucidité; après une vie d'honneur, il se trouva au cachot dans une tenue de prisonnier. Le vieux brigadier-chef se pendit alors avec la ceinture qui ne lui avait pas été confisquée lors des formalités d'entrée.

FORT CHABROL

Il commença par faire cimenter le jardinet derrière le magasin pour mieux voir approcher l'ennemi. Il fit ensuite placer des volets à ses fenêtres et à sa vitrine: luxe dans un pays où les jaloussies étaient inconnues. Il entassa les vivres, les armes et les munitions. La clientèle déserta le magasin du jour où il s'en prit à des acheteurs, et les chassa en vociférant. Une nuit il tira sur l'ombre d'une branche remuée par le vent, prit sa femme par le cou et la secoua en criant: elle s'enfuit avec ses trois enfants, et vint demander protection au parquet.

Les médecins consultés, au vu du dossier, furent unanimes pour diagnostiquer une paranoïa.

Les volets étaient baissés aux quatre cinquièmes: derrière les meurtrières, pointaient des canons de fusil. La rue fut interdite à la circulation, et un cordon de police établi. Le pope s'avança vers le magasin, et fut accueilli par une bordée d'injures; il préféra battre en retraite.

Le substitut chercha à obtenir l'ordre d'internement. Les médecins du gouvernement se dérobèrent: ils ne pouvaient prendre cette mesure sans un examen clinique préalable; pas question, cependant, d'aller chez lui, puisqu'il ne demandait pas une consultation. Ils n'ajoutaient pas que c'était le neveu du grand Skipis, le plus vieux commerçant du chef-lieu, que la famille était divisée sur l'opportunité de la mesure. De guerre lasse, le substitut fit le tour des praticiens des sociétés privées. Un seul, le chirurgien le plus réputé de la place, prit ses responsabilités, et, trois jours après, délivra le document.

Restait à s'assurer de sa personne. Une nuit, des bouteilles de whisky volèrent sur la chaussée: il hurla, sanglota, puis le calme s'établit. Le commissaire, accompagné de deux policiers volontaires, s'aventura sur l'aire bétonnée, parvint à ouvrir la porte de derrière avec une clef confiée par l'épouse, et pénétra prudemment dans le bâtiment. L'ivrogne, mal sorti de sa torpeur, fut ceinturé au moment où il essayait de s'emparer d'un des quatre fusils chargés disposés à portée de sa main.

Dans une camisole de force, il fut expédié à la minuscule annexe psychiatrique du principal hôpital du chef-lieu.

Le substitut n'en avait pas terminé pour autant: le lendemain, les deux frères de Skipis s'étaient installés dans le magasin, et en interdisaient l'entrée à la femme du dément, cause, selon eux, du drame.

Fils et gendre de pionnier, le magistrat put contacter le vieux Skipis qui fit entendre raison à ses neveux.

CAMISOLE DE FORCE

Le dément s'agitait de plus en plus. Le gardien de prison lui fit passer la camisole de force: trois détenus prêtèrent main forte aux deux policiers. Soudain, le malade se dressa, déchira la camisole, et bondit libre.

Ce n'était pas un hercule: dans la moiteur équatoriale, la camisole avait pourri!

XXII. L'ART DE FERMER LES YEUX

Ignorer ce qu'il vaut mieux ignorer que punir, et ne punir que rarement et utilement (FONTENELLE, Eloge de PAULMY d'ARGENSON).

UN VIEUX CLIENT

— Dossier suivant. De qui s'agit-il ?
— Ben, Monsieur le procureur, c'est Defossez...
— Des injures encore ?
— Oui. En tête de file de voitures bloquées au passage à niveau, il a été dépassé par un motocycliste qui s'était faufilé. Il l'a traité d'imbécile et de macaque.

— Que dit-il ?
— Il avoue. Après un regard sur sa fiche d'antécédents, je l'ai sermonné :

« Quand tiendrez-vous votre langue, Monsieur Defossez ? Vous devriez accomplir un effort !

« Monsieur le substitut, il y a 35 ans, votre papa, au vieux parquet, m'a dit la même chose. J'ai essayé, je n'ai pas réussi. »

— C'est bon, Monsieur Sohier. Ne faisons pas de peine aux clients fidèles ! J'approuve le classement sans suite que vous avez sans doute proposé.

Et c'est ainsi qu'une affaire fut classée... parce que l'inculpé était récidiviste.

QUI VOLE UN ŒUF

— C'est un futur professeur de l'enseignement moyen. Il ne s'agit que d'un petit vol de plantes d'ornementation dans le cimetière. Classez-moi cela.

— Sans accuser le coup, même par une petite amende transactionnelle ?

— Oui, je vous l'enjoins.

— Je m'incline, mais je ne suis pas d'accord. Voici un universitaire, fraîchement débarqué d'Europe et qui commence sa carrière de cette façon. Où se croit-il ?

Le dossier fut classé sans suite par opportunité.

Un an plus tard, le petit chapardeur était arrêté pour détournement de fonds publics: il avait trafiqué les stocks de vivres du pensionnat qu'il gérait.

WEEK-END CHEZ LES BRACONNERS

Cette auberge de brousse se situait à la charnière des deux territoires que devait inspecter le substitut. Il combina son itinéraire pour y passer le *week-end* et y débarqua le vendredi soir avec sa femme. Les hôtes ne se montraient guère empressés.

Le samedi vers midi, dans un nuage de poussière, s'amarèrent quelques voitures. L'hôtelier se précipita et chuchota aux passagers quelques phrases en jetant un regard en coin vers le substitut. Les coffres des autos ne furent pas ouverts.

Au déjeuner, la femme du substitut félicita l'hôte du cuissot d'antilope servi:

— Ce n'est pas de l'antilope, je fais venir mon bœuf de la ville.

A ce moment précis, le substitut mordit une chevrotine.

Après la sieste, les automobilistes de la ville avaient disparu.

Le substitut en hâte rassembla ses bagages, et le couple alla dresser ses lits de camp au gîte d'étape suivant.

...

Mais le plus ennuyé fut le chef du poste de brousse chargé de surveiller l'auberge à l'avenir.

LES AMOURS D'UNE VACHE

Quand le vaste plateau désert se révéla propice à l'élevage, il fut clôturé. Grâce à cette opération, une demi-douzaine de zèbres échappèrent au massacre et prospérèrent comme le cheptel. En dehors du parc national, ils étaient les seuls que l'on pouvait

encore admirer dans le pays; leurs manèges fous, au galop, ne troublaient pas les paisibles vaches.

Une amitié insolite se noua entre l'une d'elle et un étalon: ils étaient devenus inséparables.

Un fermier de la ville voulut se constituer un troupeau et le commanda au ranch. Le chemin de fer longeait le plateau, des vaches furent rabattues vers les wagons de la gare; le zèbre suivit sa dulcinée. En vain, les vachers essayèrent-ils de les séparer: le zèbre écarté, son amie prétendait le suivre, ramenée, elle était flanquée de son compagnon. Le troupeau troublé s'énervait, une charge se dessinait: il fallut bien se résoudre à embarquer le couple.

Arrivé à destination, le zèbre suivit paisiblement le troupeau, mais menaça de ruer quand les vachers prétendirent lui interdire l'accès du corral.

C'est ce qu'exposait le procès-verbal dressé contre le fermier pour détention illicite d'animal sauvage protégé. Le verbalisateur avait cru bon d'y annexer une note sur la nécessité de la protection de la nature.

Le substitut puisa dans ses dossiers en attente un autre procès-verbal rédigé pour capture de deux *fuko*, des taupes, dans une réserve de chasse. Il haussa les épaules et inscrivit deux fois:

« Inopportun, classé sans suite ».

...

Quelques années plus tard, à la mort de sa compagne, le zèbre fut confié au jardin zoologique local. Il ne prêta jamais intérêt à l'ânesse enfermée avec lui.

XXIII. LES INTERVENTIONS POLITICIENNES

Il n'y a pas de bon gouvernement sans justice indépendante
(paroles de LÉOPOLD II rapportées par F. WALEFFE. La vérité
sur les accusations portées contre le grand roi, *J.T.O.* 1952,
p. 133).

UN SUBSTITUT CLÉRICAL

La lettre du procureur général priait le substitut de fournir explication, de transmettre le dossier et de stopper l'information en attendant les instructions de la hiérarchie. La photocopie d'une missive adressée au Ministre des colonies y était jointe. Elle disait en substance:

« Vous n'ignorez pas Monsieur le Ministre mes activités au sein des comités de défense de l'école publique. Or le substitut, clérical notoire, par pur fanatisme, vient d'ouvrir une instruction à ma charge. »

Pas trace du nom du plaignant dans le fichier du parquet. Après quelques coups de téléphone, le substitut apprend de la police qu'une plainte a été déposée contre le signataire de la supplique et que celui-ci n'a pas répondu à la convocation adressée par le commissariat.

Le substitut se fait communiquer le dossier. Après en avoir pris connaissance, il rédige son rapport et fait remarquer qu'il ignorait tout jusqu'alors de la plainte, mais que les faits dénoncés pourraient être graves et exiger pour être élucidés de promptes investigations.

Il expédie le dossier sous la mention « urgence » mais sans illusion: le procureur du Roi, lui aussi, devra donner son avis, puis le procureur général, ensuite le service du gouvernement général et enfin celui du Département; le cabinet du Ministre prendra sa décision à Bruxelles, et le dossier cascadera en sens inverse, pour revenir au point de départ; il mettra environ un semestre.

Deux mois se passent, nouvel ordre du procureur général, décidément il pourrait par économie polycopier la formule, et lecture d'une autre lettre photocopiée:

« Je ne vais pas à messe, le substitut y va. Aussi, par pure animosité, a-t-il bloqué une plainte que j'avais déposée en mains de la police. »

Nouveau rapport rappelant le précédent, et l'urgence de reprendre l'enquête.

Le substitut devra attendre encore six mois pour recevoir le feu vert: toutes les traces avaient été effacées.

...

— Amusant votre petit topo, disait au substitut un ancien Ministre en tournée de saison sèche.

FRAPPER À LA TÊTE

Peu avant minuit, le substitut fut tiré du lit; il ne devait le réintégrer que 48 heures plus tard. Un coup d'eau avait noyé trente-trois mineurs.

Les pompes n'avaient pas encore asséché l'étage où s'était déroulé le drame, mais les corps se trouvaient dans l'ascenseur et avaient été remontés. Le substitut requit l'autopsie et commença l'interrogatoire de la bonne centaine de témoins. Il fut de la première équipe à pénétrer dans la galerie tragique. Il visita les lieux, réclama les plans de la mine et fit prendre des photographies. Entretemps, il avait téléphoné à ses chefs et leur avait fait un court rapport verbal.

Les vêtements maculés, entre deux descentes au fond, il assista aux funérailles. Un calme insolite planait sur les installations industrielles désertées. Au premier rang dans l'église se pressaient le gouverneur de la province, le colonel, le directeur général de la société; l'évêque officiait; seuls les hauts magistrats n'avaient pas fait le déplacement. Quand le glas fut couvert par le hurlement des sirènes et les lamentations des veuves, le substitut se retira vers le bureau improvisé qu'il avait installé.

Le silence de ses chefs l'inquiétait. Il téléphona à sa femme et lui demanda de se procurer les derniers journaux métropolitains arrivés par avion. Le soir, il les parcourut.

Interpellé par l'opposition à chambre, le Ministre des colonies avait déclaré:

« Nous n'hésiterons pas à frapper à la tête. Nous avons envoyé des directives en ce sens: une prompte Justice sera faite ».

Le substitut décida d'expédier un rapport quotidien sur le déroulement de l'enquête à ses chefs. Il ne reçut pas le moindre accusé de réception.

Huit jours plus tard, il fut avisé de la visite de l'un d'eux, il devait tenir le dossier à sa disposition pour le lendemain matin.

A l'arrivée de son chef, le substitut lui tendit la liasse et crut devoir la commenter: le chef lui coupa la parole et s'en fut, dossier sous le bras, le consulter à la maison de passage du gouvernement. Un planton ramena les procès-verbaux au parquet, le chef s'en était allé du *guest-house* sans faire un crochet par le palais de justice.

Au courrier matinal du lendemain, le substitut reçut une verte remontrance pour avoir demandé à la direction de la mine le plan des installations et s'être ainsi inféodé à elle. Il lui était enjoint de clôturer l'instruction dans le mois, date pour date, et de mettre en prévention pour homicide involontaire: le directeur de la société, le chef du service de la sécurité, le chef de siège et l'ingénieur en chef de l'exploitation.

L'explosion de la mine avait crevé la poche d'eau au moment de la pose. Les artificiers avaient pu se réfugier dans une cheminée d'aérage, tandis que les mineurs qui attendaient l'ascenseur avaient grimpé aux échelles, sans que l'un d'eux songeât à téléphoner à l'Européen qui actionnait les « fers », les commandes de l'ascenseur. L'équipe de relève descendait pourtant dans la cage à deux étages. Le premier contenant les trente-trois victimes fut plongé dans l'eau. Les occupants du deuxième, dont les porions européens, sortirent par le toit en s'agrippant aux filins, tandis que le chef-porion, dans le sauve-qui-peut, tira deux fois, il l'affirmait, la courroie de la sonnette. Deux fois signifiait « remontez l'ascenseur », l'homme aux fers entendit trois coups, quatre voulaient dire « descendez l'ascenseur » il enfonça la cage jusqu'au pallier, noyant irrémédiablement les hommes.

Après avoir entendu les témoins, le substitut s'enquit des mesures et des directives du service de la sécurité. Son dossier

était presque complet à la date fatidique, il y mit une dernière touche le matin. L'après-midi, il rédigea son rapport de clôture d'instruction, suivit les consignes données par son chef puis exposa son opinion: l'enquête en était arrivée au point où une expertise devait être provoquée; il suggéra de s'adresser au service métropolitain des mines.

Ses suggestions ne furent pas retenues, et les dirigeants de la société minière cités devant le tribunal correctionnel. Le Ministre fit une communication à la chambre:

« Nous avons frappé à la tête ».

L'audience fut une simple formalité relatée par un court entre-filet dans la presse. Le ministère public, « la plume est servie, mais la parole est libre », déposa des conclusions réclamant la condamnation des prévenus, puis déclara qu'aucun élément ne pouvait être retenu contre eux, sauf peut-être pour le directeur du service de la sécurité, mais le tribunal devrait sur ce point être éclairé par une expertise. Le siège, indisposé par la désinvolture de l'accusation, rejeta toute idée d'expertise réduite à une partie seulement des éléments qui lui étaient soumis. Il prononça un acquittement général.

Justice n'est pas faite.

XXIV. LE PASSAGE DE L'AFFRONTEMENT A LA PALABRE

Le juge traditionnel avait comme devise: « Sina wangu, wote ni wangu » (« Rien ne m'appartient, tous m'appartiennent ») (Quelques-uns de nos problèmes, p. 205, intervention de M. KALENDÀ).

* UN PACIFICATEUR

Il était aberrant que ce district, l'un des plus anciens du Congo et où s'érigaient des postes fondés par la première vague des pionniers, comportât des zones qui n'avaient jamais été pénétrées. C'était le cas des aborigènes établis dans un territoire arrosé par un des plus grands affluents du fleuve. Sitôt qu'un agent se risquait dans la zone oubliée, les arbres s'abattaient devant lui sur les sentiers, il devait éviter les fosses piégées, et les rares hameaux abordés avaient été vidés par la population. La situation ne pouvait perdurer quarante-cinq ans après l'établissement de l'Etat.

C'est pourquoi une opération militaire fut décidée et soigneusement mise au point.

Le substitut tenu en dehors de la décision, annonça au territoire voisin son inspection, et profita de la circonstance pour traiter sur place quelques dossiers en souffrance. Il s'établit à proximité de la région visée par les mesures de maintien de l'ordre.

Les colonnes militaires se heurtèrent aux obstacles habituels, les contournèrent, subirent quelques escarmouches sans gravité, et devaient, à chaque étape, attendre le ravitaillement dans les villages désertés. Puis soudain, ce fut l'effondrement, les voies de communication étaient libres comme par miracle, dans les localités les chefs se faisaient connaître des autorités, et fournissaient poules, riz et manioc. La marche, à présent, n'était plus ralentie que par l'empressement des habitants. Le commandement

ment souhaitait, cependant, récupérer les rebelles qui avaient entravé l'avance des premiers jours.

C'est ainsi qu'un beau matin, une unité déboucha sur le bourg où gitait le substitut. Un spectacle inattendu s'offrit à ses yeux: tous les mutins étaient rassemblés par petits campements autour du gîte d'étape.

Le substitut, accompagné de deux territoriaux, vint à la rencontre des officiers, et les pria de stopper la progression de la colonne.

— Vous êtes en dehors du théâtre officiel de vos opérations. Vous seriez bien aimables de faire replier vos hommes au delà des limites du territoire. Mais vous me ferez le plaisir de partager ma table ce midi: mon cuisinier vous a préparé un petit festin comme vous n'en avez plus connu depuis longtemps.

Mal revenus de leur surprise, les chefs de l'opération se concertèrent, s'éloignèrent en maugréant, mais s'amenèrent à midi rasés de frais.

Le whisky glacé à la main, car il avait emmené son réfrigérateur à billes, le substitut s'expliqua:

— Voici quelques jours, un premier groupe dépenaillé m'est tombé dans les bras; j'ai fait déposer les armes là dans le hangar, avec une étiquette au nom de chaque propriétaire. Avec l'accord de Monsieur l'administrateur assistant, je les ai priés d'aller s'installer là-bas, et nous avons commencé à rédiger les procès-verbaux par l'audition du chef de la bande. Monsieur l'administrateur a appelé en hâte un agent qui a commencé par faire débrousser les alentours, installer des prises d'eau et des latrines, et organiser le ravitaillement. Trois-quatre jours plus tard d'autres groupes se sont amenés. Après le dîner, je vais vous faire faire le tour du propriétaire. J'aimerais que vous me fournissiez copie de vos rapports pour les confronter avec les dépositions des inculpés. Mais gare: ce sont mes hommes, et vous ne pourrez pas les toucher!

Le substitut était un petit homme insignifiant, chasseur émérite de papillons, en cravate et molières jaune canari: les guerriers l'observaient avec ahurissement.

Lors de la tournée des campements, aucun mouvement de panique ne se produisit à la vue des uniformes.

MANIFESTATION DE PÊCHEURS

Le territoire était le plus riche de la province, mais incontestablement le plus difficile.

Sa prospérité d'abord, due aux pêches miraculeuses dans le fleuve et le lac, entraînait des campagnes peu après le frai: des campements énormes empestés par le boucanage attiraient la main-d'œuvre saisonnière par milliers, et vidait la ville voisine de ses prostituées. L'argent circulait, les voleurs professionnels aussi.

La proximité de la frontière ensuite: l'autre rive était britannique, peu peuplée, mal occupée et sans cesse agitée par des mouvements politico-religieux. Or les tribus chevauchaient les limites artificielles tracées par la colonisation. Les Britanniques toléraient que les Belges fassent seuls la police des pêcheries, cela les arrangeait: les mesures pour la préservation du capital ichthyologique étaient draconiennes, dimension des mailles des filets, préservation des frayères, sans compter les règlements d'hygiène; le tout exigeait la mise en place d'un service de surveillance étoffé.

Des frictions étaient inévitables. Un drame venait d'éclater. Une barque de pêcheurs avait pris la fuite à l'approche d'une embarcation officielle; prise en chasse, elle allait s'échapper, quand un des gardes fluviaux frappa d'un coup de pagaille un pêcheur qui tomba à l'eau et disparut. Le contrôle de la barque permit la saisie de filets non réglementaires. Le corps du pêcheur fut retrouvé sur la rive britannique le lendemain.

Alerté, le substitut tombait, à son arrivée, sur une atmosphère tendue. Il prit connaissance des procès-verbaux, interpella brièvement le garde et les témoins, tandis que s'agitaient les bureaux avoisinants. Il fut bientôt appelé aux abords du poste.

Un cordon militaire, arme au poing, barrait l'entrée de la localité. L'adjudant et les territoriaux discutaient l'air inquiet. Cent mètre plus loin, une foule hurlante; quelques pierres fenchaient l'air, les carreaux de deux maisons isolées étaient brisés. Au premier rang des émeutiers, se remarquaient quelques prophètes barbus en toge blanche, brandissant de longues cannes sculptées en forme de crosse d'évêque.

La foule grondait, faisait mine de s'ébranler, hésitait, mais elle finirait bien par reprendre sa marche en avant.

Le substitut avait la réputation d'être timoré. Les autorités responsables du maintien de l'ordre le consultaient pour la forme, mais ne prenaient guère attention à ses phrases hachées d'appels à la prudence.

Brusquement, pâle, raide, mais d'un pas ferme, il quitta le cordon, et se dirigea vers les émeutiers. Un silence total s'établit. Il continuait à progresser. A vingt mètres du bloc hostile, il cria:

— Je veux parler aux maîtres pêcheurs qui sont là.

Un prophète fit un pas:

— Pas toi!

Un propriétaire de barque prit le prophète par le bras, l'écarta et s'avança:

— Tu as raison, c'est notre affaire.

— Je suis ici pour l'enquête.

— Je le sais.

— Et ces gens-là?

— C'est vrai, qu'ils s'en aillent.

Le groupe des prophètes commençait à encercler les interlocuteurs, mais quelques pêcheurs les repoussèrent:

— C'est notre affaire, déjà la foule refluait, la palabre était entamée.

...

Le résultat de l'enquête fut inattendu.

Le cadavre avait été remis par les autorités britanniques. Autopsié aussitôt par le médecin de la mission, celui-ci fut formel: la victime n'avait pas été noyée, mais étranglée. Le légiste de la ville appelé par phonie, confirma, après examen du corps, les conclusions du premier expert: pas de submersion, mais strangulation.

Le pêcheur avait donc pu regagner, entre deux eaux, la rive à la nage, sain et sauf; il avait été étranglé par des agitateurs, et son corps abandonné sur la berge.

Les Britanniques furent saisis, le crime s'était passé chez eux.

Ils n'aboutirent pas, mais le territoire fut à l'abri des fauteurs de trouble en robe immaculée pendant un bon bout de temps.

* FÉMINISME

Combien étaient-elles? Huit cents, mille, quinze cents? Elles menaient en tous les cas un tapages infernal, gesticulant, esquissant des pas de danse, brandissant parfois la houe que chacune portait sur l'épaule. Un semblant d'ordre régnait cependant dans la colonne qui, sortie du camp des mineurs, remontait la principale artère de la ville. Surprise par cette manifestation inattendue, la police hésitait, se rassemblant à la hâte, encadrant de loin les marcheuses.

Le procureur du Roi averti se précipita sur les marches du palais de justice alors qu'elles débouchaient sur la place. Le silence se fit; le magistrat en profita pour lancer sa harangue:

— Cinq! Je recevrai cinq d'entre vous, j'écouterai leur parable, mais seulement si les autres se dispersent.

Les cris reprirent, des colloques les divisaient, puis soudain, sans que rien ne permit de comprendre comment l'accord s'était fait, cinq femmes se détachèrent du lot, réajustant leur pagne, tandis que leurs compagnes commençaient à se retirer par petits groupes.

La délégation pénétra dans le cabinet du procureur.

Paysannes transplantées en ville, désœuvrées car leurs ménages étaient vite faits, tandis que les hommes se rendaient au travail et gagnaient seuls le manioc du ménage, elles s'étaient mises depuis quelques mois à défricher les abords du camp, et venaient de rentrer leur première récolte. Un beau jour, le chef de camp, agacé par ce fouillis qui transmuait le camp géométrique et aseptisé en un vaste village de brousse, proclama l'interdiction de reprendre les cultures. Les femmes avaient protesté auprès des maris, ceux-ci leur avaient conseillé la soumission: ils ne voulaient pas d'ennui avec leur employeur. Mais c'était leur affaire, à elles, les femmes!

Le problème n'était pas insoluble. Les responsables de la main-d'œuvre de la société minière furent convoqués par téléphone.

Après une mise au point du chef de camp qui protesta, pour le principe, contre cette intrusion d'une autorité dans la vie intérieure de la société, mais il se devait de ménager le magistrat, la négociation commença. Les cultivatrices savaient très bien ce

qu'elles voulaient, et ne se laisserent pas abuser quand on leur proposa de bloquer à leur intention une partie de la lointaine zone maraîchère à des kilomètres de leurs cases. Finalement, la société suggéra un de ses terrains d'extension inoccupés, suffisamment séparé du camp pour ne pas le déparer, et s'offrit même à en délimiter les parcelles. Les femmes exigèrent un accord écrit.

Connaissant l'esprit d'organisation de la société, le procureur pouvait être rassuré: les cultures deviendraient certainement un de ces chefs-d'œuvre fonctionnels que d'ici quelques pluies le « cornac » montrerait avec orgueil aux visiteurs de passage.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION:	5
I. — Les fruits de la sympathie	
<i>Lycanthropie</i>	15
<i>Recours en grâce</i>	16
<i>Conflit de générations</i>	17
II. — Les mœurs et les coutumes	
<i>Pour un franc</i>	22
<i>Inceste</i>	23
<i>La petite fiancée</i>	24
III. — L'occupation du terrain par un isolé	
<i>Transmission sans fil</i>	26
<i>Le banc du tennis</i>	27
<i>Aventure dans le bush</i>	28
IV. — L'occupation du terrain par une équipe	
<i>Enquête-éclair</i>	30
<i>Traque</i>	32
<i>Yachting sur un torrent</i>	33
V. — Les soupçons du profane	
<i>Les fripouilles</i>	36
<i>La luciole</i>	39
<i>Le perce-muraille</i>	40
VI. — L'enquête téléguidée par le coupable	
<i>Comptabilité impeccable</i>	43
<i>Deux oiseaux sur la branche</i>	45
<i>Stratagème</i>	47
VII. — La loi du silence	
<i>Puissance ontologique</i>	49
<i>Crocodiles meurtriers</i>	51
<i>* Pas à pas</i>	55
<i>La vieille</i>	60
VIII. — Les subtilités villageoises	
<i>Les naïades</i>	62
<i>Erreur de diagnostic</i>	64

<i>Empoisonnement</i>	65
<i>Moi, le Chef</i>	66
IX. — Les paniques urbaines	
<i>L'oubliette</i>	68
<i>L'œil du cyclone</i>	69
<i>Un témoignage formel</i>	71
X. — Les relations intergentielles	74
<i>Libération sous caution</i>	74
<i>Summum jus, summa injuria</i>	75
<i>Dépassement d'un signal fermé</i>	76
XI. — L'enfance délinquante	
<i>Les cow-boys</i>	79
<i>Education coutumière</i>	80
<i>Rocambol-esque affaire de mœurs</i>	81
XII. — Les homicides et lésions par imprudence	83
<i>Deux corps dans la brousse</i>	83
<i>Etrange ivresse</i>	84
<i>Un guérisseur</i>	
<i>Simple oubli</i>	85
<i>Discussion juridique</i>	86
XIII. — Les suicides vengeurs	88
<i>Mandat d'outre-tombe</i>	88
<i>Faute professionnelle</i>	89
XIV. — Les déficits des capitaines-vendeurs	92
<i>Mise en scène</i>	92
<i>Problème d'arithmétique</i>	92
<i>La peur du percepteur</i>	93
<i>Comptabilité à quatre pattes</i>	94
XV. — Les instruments de preuve originaux	96
<i>L'oreille</i>	96
<i>La faveur rose</i>	97
<i>Scène mimée</i>	98
<i>Le faux d'un illettré</i>	99
XVI. — Le serment et les convictions personnelles	100
<i>Affirmation solennelle</i>	100
<i>Chapeau sur la tête</i>	101
* <i>Réveiller les démons</i>	101
XVII. — Le laboratoire de police scientifique	103
<i>Fragments de caoutchouc</i>	103
<i>Du dos de la main</i>	104

<i>Un artiste</i>	105
<i>Concours de dictée</i>	106
XVIII. — La langue, cet outil imparfait	
<i>La Saint-Sylvestre</i>	111
<i>Cannibalisme</i>	111
<i>Jargon juridique</i>	112
* <i>Mort ou vif</i>	112
<i>Coup de soulier</i>	113
XIX. — La tenue d'un sottisier personnel	
<i>Gain de temps</i>	114
<i>Cercle vicieux</i>	114
* <i>Culture stupéfiante</i>	115
<i>Honneur professionnel</i>	115
<i>Prestige</i>	115
<i>Rédaction d'un rapport</i>	116
* <i>Recherche d'une taie d'oreiller</i>	116
<i>Un drôle d'air</i>	116
<i>Agent secret</i>	117
<i>Transport d'une pièce à conviction</i>	117
* <i>Un verre de bière</i>	118
<i>Honnêteté</i>	118
<i>Vigilance</i>	119
<i>Alibi</i>	120
<i>Une bonne épouse</i>	120
<i>Un père noble</i>	120
XX. — Les prisons patriarcales	
<i>Les mouches</i>	122
<i>Humanitarisme</i>	123
<i>Joyeuse prison</i>	124
XXI. — L'internement cauchemardesque	
<i>Supplique</i>	127
<i>Affection des proches</i>	128
<i>La folie du brigadier</i>	128
<i>Fort Chabrol</i>	129
<i>Camisole de force</i>	130
XXII. — L'art de fermer les yeux	
<i>Un vieux client</i>	131
<i>Qui vole un œuf</i>	131
<i>Week-end chez les braconniers</i>	132
<i>Les amours d'une vache</i>	132

LA MÉMOIRE D'UN POLICIER BELGO-CONGOLAIS 147

XXIII. — Les interventions politiciennes	134
<i>Un substitut clérical</i>	134
<i>Frapper à la tête</i>	135
XXIV. — Le passage de l'affrontement à la palabre	138
* <i>Un pacificateur</i>	138
<i>Manifestation de pêcheurs</i>	140
* <i>Féminisme</i>	142
TABLE DES MATIERES	144

Achevé d'imprimer le 8 février 1974
par l'Imprimerie SNOECK-DUCAJU et Fils, S.A., Gand-Bruxelles